



HAL
open science

Le foncier, clé de voûte du développement d'une offre alimentaire locale sur le Grand Narbonne : une amorce de dynamique à travers la revalorisation de deux friches agricoles

Caroline Tornes

► To cite this version:

Caroline Tornes. Le foncier, clé de voûte du développement d'une offre alimentaire locale sur le Grand Narbonne : une amorce de dynamique à travers la revalorisation de deux friches agricoles. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02335836

HAL Id: dumas-02335836

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02335836>

Submitted on 28 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2018-2019

Spécialité: Horticulture

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Productions et des Produits de l'Horticulture (I2PH)

Mémoire de fin d'études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Le foncier, clé de voûte du développement d'une offre alimentaire locale sur le Grand Narbonne : une amorce de dynamique à travers la revalorisation de deux friches agricoles

Par : Caroline TORNES



Soutenu à ANGERS le 6 septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : GEOFFRIAU Emmanuel

Maître de stage : VIBERT Claudine

Enseignant référent : COISNON Thomas

REHAULT Capucine, Angers Loire Métropole

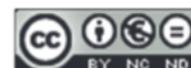
BOUREAU Virginie, Chambre d'Agriculture Pays de Loire

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Remerciements

Tout d'abord, je souhaite remercier Claudine VIBERT, ma maître de stage, pour son accompagnement. Son appui et ses conseils m'ont été d'une grande aide pour avancer dans les missions du stage.

Je remercie également Thomas COISNON, mon enseignant responsable à Agrocampus-Ouest Angers, pour ses conseils lors de la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe du pôle Développement Économique et Social au sein du Grand Narbonne avec qui j'ai pu travailler et qui m'a accueilli dans une atmosphère conviviale.

Enfin, j'aimerais remercier l'ensemble des partenaires avec qui j'ai traité et sans lesquels les projets ne pourraient aboutir.

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

ASA : Association Syndicale Autorisée

BioCIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture Biologique et le Milieu rural

BGE : Boutique de Gestion

CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricole

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement

DVF : Demandes de Valeurs Foncières

EPCI : Etablissement Publics de Coopération Intercommunales

EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement

ETA : Espace Test Agricole

GAL : Groupe d'actions locales

INTERFEL : Interprofessions des Fruits et Légumes Frais

INVS : Institut National de Veille Sanitaire

LAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

MSA : Mutualité sociale agricole

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PP : Porteur de projet

PPR : Plan Prévention des Risques

PPRI : Plan Prévention des Risques d'Inondations

PPRL : Plan Prévention des Risques Littoraux

RENETA : Réseau National des Espaces Test Agricoles

RGA : Recensement Général Agricole

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAT : Système Alimentaire Territorial

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT: Schéma de Cohérence Territorial

SWOAT: Strengths Weakness Opportunities Threats

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : Accompagner le développement des systèmes alimentaires territoriaux, une volonté du Grand Narbonne qui se heurte aujourd’hui à des contraintes foncières..	3
Partie 1.1 : L’agriculture, une activité économiquement structurante mais qui peine à répondre à la demande alimentaire locale	3
1.1.1. Une orientation agricole majoritairement viticole	3
1.1.2. Une agriculture en mutation	4
1.1.3. Un territoire attractif.....	5
1.1.3.1. Le Grand Narbonne, un cadre de vie recherché.....	5
1.1.3.2. Une population en pleine croissance.....	6
1.1.3.3. Un territoire touristique.....	6
1.1.4. L’alimentation, une prise de conscience nouvelle.....	7
1.1.5. Les forces et faiblesses du territoire	8
Partie 1.2 : Un contexte favorable au développement des systèmes alimentaires territoriaux	10
1.2.1. De nombreux leviers d’action identifiés au niveau national	10
1.2.2. Des démarches réalisées par le Grand Narbonne afin d’accompagner l’agriculture et les circuits courts	11
1.2.2.1. Un programme de développement agricole durable	11
1.2.2.1.1. La démarche engagée par le Grand Narbonne	11
1.2.2.1.2. Des actions ciblées en faveur de l’alimentation et des circuits courts et de proximité	12
1.2.3. Un tissu dense d’acteurs	12
Partie 1.3 : Le foncier au cœur des problématiques	15
1.3.1. Les caractéristiques du foncier agricole du Narbonnais.....	15
1.3.2. L’existence de friches, un risque pour le développement du territoire	16
1.3.2.1. Une augmentation du nombre de friches ces dernières années sur le territoire du Grand Narbonne.....	16
1.3.2.2. Des enjeux importants, au cœur de la politique agricole du Grand Narbonne	16
1.3.3. Le foncier, soumis à une réglementation et des cadres stricts.....	17
1.3.4. Le foncier, frein principal pour une installation.....	18
CHAPITRE 2 : La revalorisation de deux friches pour amorcer une dynamique de diversification agricole et de développement du maraîchage et arboriculture sur le territoire	19

Partie 2.1: Deux sites identifiés par le Grand Narbonne dans le cadre de son programme agricole	19
2.1.1. Le Ribayrot, un espace test agricole.....	19
2.1.2. Le Quatorze, un site vitrine de l’agriculture méditerranéenne.....	20
2.1.3. Un état des lieux et une analyse du potentiel des sites.....	20
2.1.3.1. Description de l’existant et des besoins d’aménagement.....	20
2.1.3.2. Les travaux et aménagements	24
2.1.3.3. Les atouts et inconvénients des sites.....	25
Partie 2.2 : Des démarches partenariales pour construire les deux projets.....	26
2.2.1. L’appui sur des initiatives extérieures et sur un réseau.....	26
2.2.1.1. La construction des projets basée sur des études bibliographiques	26
2.2.1.2. Le RENETA, un réseau national membres	26
2.2.2. Le processus de co-construction	27
2.2.2.1. Les réunions avec les partenaires.....	27
2.2.2.2. Les rencontres avec des experts	28
2.2.3. Les outils mis en place pour l’accompagnement des projets	30
2.2.3.1. La préparation des appels à candidatures.....	30
2.2.3.2. Les préconisations techniques et dimensionnement des travaux	30
2.2.3.3. Le schéma de synthèse du cheminement des projets	32
CHAPITRE 3 : Deux projets tremplins pour développer le SAT sur l’ensemble du territoire	33
Partie 3.1 : Le renforcement des partenariats et la complémentarité des acteurs	33
3.1.1. Le Grand Narbonne, un acteur légitime parmi les acteurs de l’installation et des circuits courts	33
3.1.2. Consolidation et élargissement du réseau d’acteurs.....	33
3.1.3. Un zoom sur le centre de formation agricole, un partenaire indispensable dans les projets	35
Partie 3.2 : Des sites aux fonctions multiples : démonstration, expérimentation et innovation	36
3.2.1. Des sites vitrines de la diversification de l’agriculture	36
3.2.2. Des sites catalyseur d’expérimentation et d’innovation.....	36
Partie 3.3 : La création d’opportunité foncière.....	37
3.3.1. Vers une meilleure crédibilité des PP sur le territoire.....	37
3.3.2. Une politique foncière du Grand Narbonne à mettre en œuvre	37
Partie 3.4 : Une amélioration possible des liens entre les producteurs et la restauration collective.....	38
3.4.1. Une forte demande de la restauration collective	38

3.4.2. Une volonté des acteurs de développer l'offre pour la restauration collective ..	39
CONCLUSION	40

Table des annexes

ANNEXE 1 : Emplacement des parcelles agricoles sur le territoire du Grand Narbonne selon le type de culture (Source : OCSOL GN/PNR 2015).....	45
ANNEXE 2 : Diagnostic alimentaire du Grand Narbonne	46
ANNEXE 3 : Calendrier des actions du Programme Agricole du Grand Narbonne	75
ANNEXE 4 : Carte des produits locaux.....	76
ANNEXE 5 : Plans de recollement du Quatourze et du Ribayrot	76
ANNEXE 6 : Critères de sélection de l'Espace Test Agricole	78
ANNEXE 7: Matériel agricole mis à disposition aux porteurs de projet par le Grand Narbonne	80
ANNEXE 8 : Dossier de l'appel à candidature du Quatourze	85
ANNEXE 9 : Règlement intérieur du Ribayrot	93

Table des illustrations

Figure 1: Répartition de la surface agricole sur le territoire du Grand Narbonne.....	3
Figure 2: Évolution de l'occupation des sols sur le territoire du Grand Narbonne entre 2003 et 2012.....	4
Figure 3 : La Franqui, village rue.....	7
Figure 4 : Gruissan, village en circulade.....	7
Figure 5 : Bages, village perché	7
Figure 6 : Cartographie des acteurs du territoire du Grand Narbonne	14
Figure 7: Zoom sur le cadastre de Cuxac d'Aude et Coursan, au Nord de Narbonne.....	15
Figure 8 : Surface en friche sur le territoire du Grand Narbonne.....	16
Figure 9 : Nombre d'exploitation par classe d'âge	18
Figure 10: Localisation des projets	19
Figure 11 : Parcelle en friche du Ribayrot	22
Figure 12: Bâtiment du Ribayrot.....	22
Figure 13 : Serre en verre, aujourd'hui démolie	22
Figure 14: Prise d'eau du canal de la Robine	22
Figure 15: Partie bétonnée présente sur une parcelle du Quatourze	22
Figure 16: Etat d'un cabanon présent sur les parcelles du Quatourze	22
Figure 17: Borne BRL présente au Quatourze	22
Figure 18: Cartographie du Quatourze.....	23
Figure 19 : Cartographie du Ribayrot	24

Figure 20: Hiérarchisation des idées évoquées durant la réunion pour choisir les critères d'accès au test et les critères de sélection.....	28
Figure 21: Répartition des îlots du Quatourze	31
Figure 22 : Schéma de synthèse du cheminement des projets	Erreur ! Signet non défini.

Table des tableaux

Tableau 1: Répartition de la surface idéale pour atteindre le stade d'autosuffisance alimentaire et les surfaces réelles par culture du Grand Narbonne	5
Tableau 2: SWOAT du Grand Narbonne	9
Tableau 3: Exemples d'actions mises en place par différentes collectivités en vue des favoriser des SAT	10
Tableau 4: Etat des lieux des sites.....	21
Tableau 5: Récapitulatif des travaux et aménagements	24
Tableau 6 : SWOAT des sites du Quatourze et du Ribayrot.....	25
Tableau 7 : Extrait du tableau des conseils de la Chambre d'Agriculture et de l'Essor Maraicher	29
Tableau 8: Calendrier de l'appel à projet du Quatourze	30
Tableau 9: Listes des fournisseurs de matériel et leurs propositions de tracteurs.....	32
Tableau 10: Le réseau de partenaires et leur rôle dans la préparation d'un PAT	34
Tableau 11: Synthèse des apports mutuels entre le Grand Narbonne et le centre de formation	35
Tableau 12: Récapitulatif des initiatives	36

INTRODUCTION

Dans les années d'après-guerre, l'agriculture s'est organisée en bassin de production et s'est peu à peu éloignée des consommateurs. Récemment, pour pallier aux modèles industriels, aux crises alimentaires mais aussi pour répondre à une demande de la population (ROUX, PECQUEUR, 2017), les politiques publiques ont mis en place des actions pour relocaliser et revaloriser l'agriculture et donc les systèmes alimentaires territoriaux (SAT).

De la production à la consommation, en passant par l'ensemble des étapes intermédiaires, les systèmes alimentaires ont un fort impact sur la santé des populations, l'environnement et le changement climatique, le développement économique des territoires et l'emploi. Ils font de l'alimentation durable un des enjeux clés des collectivités.

En plus de répondre aux enjeux de durabilité, l'alimentation fait partie intégrante de la culture des territoires. Pour reprendre l'expression de Charles-Édouard de Suremain, « l'alimentation incarne et cristallise les différences culturelles et identitaires ; elle s'impose à ce titre comme l'un des fondements de l'existence historique des sociétés, des régions, des familles... ». L'alimentation fait donc partie du patrimoine français. L'Unesco a d'ailleurs inscrit le repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'humanité.

La valorisation du patrimoine alimentaire à travers le développement du secteur touristique est, de fait, de plus en plus prégnante. On observe un engouement pour le tourisme rural ou encore l'œnotourisme, qui représente 30% des fréquentations touristiques en France [1]. L'agriculture est un domaine qui attire.

Si l'agriculture est un atout pour les territoires, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement économique, ce n'est pas son seul atout, puisqu'elle façonne aussi les paysages et leurs donne une identité.

Motivé par ces constats, le Grand Narbonne, communauté d'agglomération, a conçu un programme de soutien de l'agriculture et de l'alimentation durable. Un diagnostic agricole, élaboré de manière concertée, a permis de mettre en avant les problématiques du territoire.

Les objectifs principaux sont de permettre l'installation, la transmission et le développement de l'agriculture notamment nourricière dans un environnement foncier extrêmement contraint et marqué par les friches agricoles.

Cependant l'activité agricole est très imprégnée par la viticulture qui masque la diversité et freine l'essor timide des autres productions.

Pour répondre à la demande alimentaire locale, le Programme Agricole du Grand Narbonne a mis en place des actions, amorçant ainsi une dynamique de diversification de l'agriculture axée sur le développement du maraîchage et de l'arboriculture.

La communauté d'agglomération a décidé de lancer deux projets pilotes de revalorisation des friches à Narbonne, d'une part la création d'un Espace Test Agricole sur le domaine du Ribayrot et d'autre part d'un pôle agro-écologique sur le plateau du Quatourze. Ces actions restent cependant très localisées sur le territoire, ce qui nous amène à nous poser la question suivante :

Dans quelles mesures une intervention foncière localisée de la collectivité peut-elle créer des conditions favorables pour impulser des systèmes alimentaires territorialisés ?

Pour y répondre, nous aborderons trois chapitres.

Tout d'abord, nous dresserons un portrait du territoire, pour déterminer ses forces et faiblesses, comprendre les enjeux et leviers d'actions disponibles qui permettront de mener à bien le Programme Agricole du Grand Narbonne.

Ensuite, nous présenterons les travaux et la méthodologie déployés sur les deux projets de revalorisation des friches. A travers ces projets, nous verrons comment le Grand Narbonne peut aider de nouveaux porteurs de projet en maraîchage et arboriculture à s'installer mais aussi comment permettre à des exploitants de se développer.

Pour finir, nous aborderons les actions à mener et les perspectives de ces projets au regard des enjeux de développement des SAT.

CHAPITRE 1 : Accompagner le développement des systèmes alimentaires territoriaux, une volonté du Grand Narbonne qui se heurte aujourd'hui à des contraintes foncières

Partie 1.1 : L'agriculture, une activité économiquement structurante mais qui peine à répondre à la demande alimentaire locale

1.1.1. Une orientation agricole majoritairement viticole

En 118 avant Jésus-Christ, les Romains édifient Narbo Martius, capitale de la Gaule narbonnaise. Carrefour de voies fluviales, maritimes et terrestres, elle s'équipe d'un port qui devient un point stratégique pour le commerce du vin italien. L'essentiel du vignoble est conçu à cette période.

Au XIII^{ème} siècle, tout comme aujourd'hui, les reliefs jouaient un rôle primordial dans la répartition des cultures sur le territoire. Les vignobles étaient plantés sur les coteaux alors que les céréales, culture majoritaire jusqu'au XVIII^{ème} siècle, se localisaient dans les plaines. Une autre culture était présente sur le territoire, l'olivier. Ces trois cultures représentaient la trilogie ancestrale méditerranéenne blé-vigne-olivier [2].

Au XIX^{ème} siècle, un chemin de fer a été construit, acheminant le vin jusqu'au Nord de la France et entraînant une expansion du vignoble et une spécialisation du territoire autour de la viticulture [2]. Ce développement s'appuie sur des caractéristiques climatiques favorables telles qu'un fort ensoleillement et du vent.

Après les multiples crises du XX^{ème} siècle (en 1953, 1967, 1971 1975 et 1976) et la révolte vigneronne de 1907, la viticulture a été bouleversée et les pratiques culturales ont changées. Dès les années 1960, des vignobles ont été reconstruits afin de se réorienter vers des vins de qualité au point que 8 Appellations d'Origine Protégée vins et des identifications territoriales sont présentes sur le territoire. De nouvelles crises économiques ont eu lieu entre 2005 et 2010, provoquant le développement important de friche, au détriment de la vigne.

Aujourd'hui, le Grand Narbonne compte 19 200 ha de vignes, soit 53% de la surface agricole utile (SAU) du territoire, comme le montre la figure 1 [3]. 9 exploitations sur 10 sont tournées vers la viticulture à raison de 14 caves coopératives vinifiant 78% des volumes et 150 caves particulières (Recensement Général Agricole, 2010). 3% de la production viticole française, soit 1 221 124 hl de vins, est produite par les 1000 exploitations du Grand Narbonne [4 et 5], concentrées dans les zones de plaines et sur les coteaux (Annexe 1).



Figure 1: Répartition de la surface agricole sur le territoire du Grand Narbonne (Source : Ocsol Grand Narbonne 2015 [3])

1.1.2. Une agriculture en mutation

Malgré la place importante de la viticulture, le territoire compte d'autres productions, moins représentées. Comme le montre la figure 1, seulement 17% de la SAU (36 241 ha) est allouée aux grandes cultures, aux prairies, aux sols nus, à l'arboriculture et au maraîchage.

Néanmoins, la répartition des surfaces évolue depuis 2003, date du début de suivi de l'occupation du sol réalisé par le Grand Narbonne. Les grandes cultures, la prairie et l'arboriculture ont eu tendance à augmenter (respectivement +5%, + 48% et +53%) entre 2003 et 2012, témoignant d'une mutation de l'agriculture.

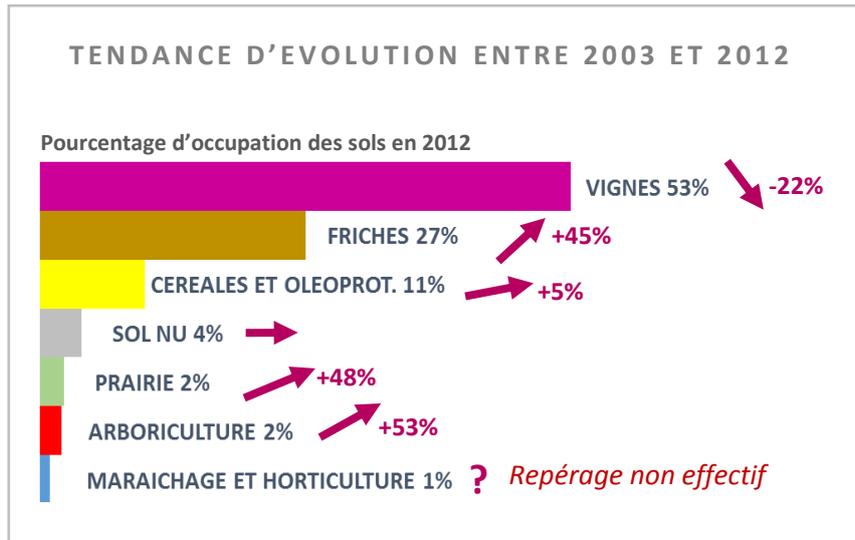


Figure 2: Évolution de l'occupation des sols sur le territoire du Grand Narbonne entre 2003 et 2012 (Source : @Oc Sol GN/PNR [3], Alizée Géomatique, 2012)

Aujourd'hui, de nouvelles productions apparaissent sur le territoire comme des plantes aromatiques et médicinales, des élevages de taureaux ou de volaille, et du maraîchage diversifié.

Dans une démarche de réflexion autour de la reterritorialisation de l'alimentation il est intéressant de s'interroger sur les besoins théoriques du territoire, vis-à-vis de la production alimentaire.

Le tableau 1 montre les besoins estimés des surfaces de chaque production végétale calculés grâce à au Convertisseur Terre de Liens, en les comparant avec les surfaces qui leurs sont actuellement consacrées sur le Grand Narbonne.

D'après cet outil, pour aller vers des systèmes alimentaires territoriaux de plus en plus autonome, il faudrait d'une part un rééquilibrage de la SAU notamment vers les productions de fruits et de légumes, et d'autre part une réorganisation de certains circuits de commercialisation aujourd'hui orientés vers des filières longues, notamment les cultures céréalières.

Tableau 1: Répartition de la surface idéale pour atteindre le stade d'autosuffisance alimentaire et les surfaces réelles par culture du Grand Narbonne (Sources : Convertisseurs Terres de Liens [6] et OCSOL Grand Narbonne 2015[3])

	Surface idéale (en ha) (Terre de Liens)	Surface réelle (en ha) (Ocsol GN/PNR 2015)	Constat vis à vis des besoins alimentaires
Céréales	2850,9	3 579,22	Surface suffisante mais les céréales sont principalement dédiées à l'export
Légumes	443,3	448,65	Déficit de 335, 25 ha
Légumes secs	340,6		
Production arboricole	657,8 de vergers fruitiers	844,5	Assez de surface théorique mais 422 ha sont dédiés aux oliveraies. Il faudrait plus de diversité
Rotation	4969,9	575,14	Déficit de 4394,76 ha
Viticulture	Non nécessaire	19 203,4	Surface trop importante

Malgré une forte exportation des produits viticoles et des céréales, le Grand Narbonne est contraint d'importer des productions de base, comme des fruits et légumes, afin de répondre à la demande de sa population.

La diversification des productions est l'une des pistes prioritaires identifiées par le Grand Narbonne pour le développement d'une alimentation plus locale.

Cet enjeu est également à mettre en perspective des besoins futurs de ce territoire, qui connaît une dynamique démographique positive.

1.1.3. Un territoire attractif

1.1.3.1. Le Grand Narbonne, un cadre de vie recherché

Situé entre les villes de Montpellier et Toulouse, au cœur de la nouvelle Région Occitanie, le Grand Narbonne se situe sur un carrefour autoroutier.

Conjugués au climat, chaud et sec l'été et doux l'hiver, les paysages méditerranéens constituent les principaux atouts de l'attractivité.

Des massifs de la Clape au littoral, la communauté d'agglomération se compose d'une mosaïque de paysages de relief et de plaine, des zones sèches et humides, des canaux, étangs et mer, mais aussi des espaces cultivés et protégés. La diversité des milieux naturels permet au territoire de posséder une faune et une flore diversifiées et d'intérêt.

En plus d'avoir un patrimoine naturel riche et contrasté, le Grand Narbonne possède un patrimoine historique ancien.

Durant l'Antiquité, le territoire du Grand Narbonne a été marqué par l'arrivée romaine avec la construction de la Via Domitia, route reliant l'Italie à l'Espagne. Au fil des siècles, des nombreux monuments ont été construits comme la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, ou encore le palais des archevêques à Narbonne. Aujourd'hui, Narbonne, ville touristique, fait partie du réseau « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Ces facteurs d'attractivité se traduisent par un accroissement de la population touristique et permanente, notamment avec de nouveaux profils de consommateurs comme les cadres et retraités.

1.1.3.2. Une population en pleine croissance

Aujourd'hui, le Grand Narbonne compte 126 244 habitants sur 37 communes, dont un quart de la population habite dans la ville de Narbonne [7].

Une forte croissance démographique a eu lieu entre 2012 et 2017 soit 1186 habitants par an en moyenne [7 et 8]. Cela représente un taux de croissance annuel moyen de 1%, principalement liée au solde migratoire positif.

Les nouveaux arrivants sont principalement des personnes retraitées s'installant sur le littoral pour profiter d'un cadre de vie agréable. Aujourd'hui, 34% de la population de la communauté d'agglomération est retraitée. Cette part est plus élevée que dans le reste de la région (20% de retraités en Occitanie) [9].

La part des cadres et professions intellectuelles, jusqu'à présent peu représentés sur le territoire, augmente depuis peu. Néanmoins, le territoire reste touché par la précarité sociale. Le taux de chômage s'élevait à 14% en 2016 alors que le taux en France était de 10% [10]. Des actions sont mises en place pour réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et, améliorer les conditions de vie de leurs habitants [11].

La population augmente donc chaque année de manière régulière avec l'arrivée de nouveaux habitants mais elle varie aussi selon les mois en lien avec le tourisme. La période estivale entraîne l'arrivée des vacanciers sur le territoire.

1.1.3.3. Un territoire touristique

Le Grand Narbonne accueille majoritairement des touristes durant la période estivale.

Le tourisme principal est le tourisme balnéaire. Depuis le XXème siècle, le climat devient un des principaux facteurs attractifs pour des vacances d'été réussies. Aujourd'hui, les Français veulent revenir au travail bronzer afin de montrer qu'ils ont passé de bonnes vacances (Besancenot, Jean-Pierre, et al, 1978). En plus d'un climat propice, le littoral du Grand Narbonne offre aux vacanciers de grandes plages de sables et de nombreux logements sur le littoral. Le parc logement du Grand Narbonne est impacté par le tourisme au point que 41% des habitations sont secondaires [8]. L'offre touristique est concentrée sur les communes du littoral.

En parallèle, Narbonne, ville-centre du Grand Narbonne, arbore un patrimoine architectural riche qui a attiré 1,2 million de touristes en 2017 [12]. D'autres villages de la communauté d'agglomération, révèlent des centres authentiques et traditionnels méditerranéen, comme Gruissan, village en circulade, La Franqui, village rue et Bages, village perché.



Figure 3 : La Franqui, village rue



Figure 4 : Gruissan, village en circulade



Figure 5 : Bages, village perché

En plus du tourisme balnéaire et patrimonial, de nouvelles formes de tourisme se développent dans les ailes de saison.

Le territoire méditerranéen étant une zone très ventée, il attire de nombreux sportifs adeptes de la glisse. Ce type de tourisme se trouve à proximité du littoral et des étangs. Des événements sont organisés autour de la thématique du vent comme le Mondial du Vent à Leucate et le Défi Win à Gruissan.

L'agritourisme est également un secteur du tourisme en plein essor. Les Français vivent majoritairement en ville (80% selon le recensement 2010 de l'Insee [13]). Ils ont besoin de se ressourcer et déconnecter de la vie citadine. L'œnotourisme, sous-partie de l'agritourisme, a fait du Grand Narbonne, et des territoires voisins, des destinations touristiques d'excellence. La vigne et le vin sont au cœur de l'identité du territoire. Afin de promouvoir le patrimoine et les savoir-faire, le label Vignobles et Découvertes facilite l'organisation des séjours touristiques et orientent les vacanciers vers des produits et services en lien avec la viticulture (hébergement, restauration, visite de cave, événement, ...).

Quel que soit le type de tourisme adopté, les vacanciers souhaitent consommer des produits locaux, représentant l'authenticité d'un territoire (Salvador, 2018). Au-delà de la découverte de nouveaux produits, typique d'un terroir, les consommateurs, touristes comme résidents, sont de plus en plus attentifs à l'impact sur la santé et sur l'environnement.

1.1.4. L'alimentation, une prise de conscience nouvelle

Les changements sociétaux sont accompagnés par des changements alimentaires, c'est pourquoi les pratiques alimentaires ont évolué au cours des 50 dernières années.

L'alimentation était le principal poste de dépense des ménages dans les années 1960. La part du budget alimentaire dans le budget total était de 34,6%, aujourd'hui, il a chuté à 20,4% [9]. En moyenne, 295 € sont dépensés par mois par Français pour leur alimentation, soit environ 37 millions d'euros par mois de dépense alimentaire sur territoire du Grand Narbonne. (Calcul basé sur le panier moyen d'un français [14]). Même si le budget alimentaire des

Français, ils prennent conscience des enjeux de l'alimentation puisque, selon eux, les critères principaux d'achat des produits sont la fraîcheur des produits (67% des Français), le respect de la saisonnalité (56%), l'origine des produits, l'absence de pesticides (59%), l'absence d'OGM (53%) ou d'antibiotiques (49%), le respect du bien-être animal (48%) [15]. Pour assurer ces critères, de plus en plus de Français achètent des produits dans les commerces de proximité (74%), les marchés (62%) ou encore auprès des producteurs locaux (43%). Néanmoins la grande majorité continue d'acheter, totalement ou en partie, en grandes surfaces (88%) [16]

Malgré l'absence de données sur les habitudes de consommation des habitants du Grand Narbonne, nous pouvons supposer que les tendances nationales sont valables pour le territoire, et que ces consommateurs, tout comme la population française, souhaitent de plus en plus contribuer aux enjeux d'une alimentation durable en achetant des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement.

Toutefois, une population précaire est moins encline à acheter des produits locaux.

Trois profils de consommateurs sont aujourd'hui définis comme les plus disposés à acheter local : les personnes retraitées ou les cadres et professions intellectuelles (Fritsch, 2012) ainsi que les touristes. Les personnes âgées sont très bien représentées sur le territoire du Grand Narbonne contrairement aux cadres et professions intellectuelles, même s'ils commencent à arriver. Les touristes sont des consommateurs à ne pas négliger surtout en période estivale. Même si leur budget de consommation reste faible (45,90€ par jour [17].), 91% des touristes, quel que soit le profil, souhaitent consommer des produits locaux.

Pour préciser les enjeux alimentaires du territoire, un diagnostic alimentaire (Annexe 2) a été réalisé dans le cadre du stage. Il a permis d'analyser les forces et faiblesses du territoire et de réaliser un SWOAT.

1.1.5. Les forces et faiblesses du territoire

L'analyse SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) ou AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il regroupe les forces et les faiblesses d'un territoire en lien avec des opportunités et des menaces. Il permet d'identifier les axes stratégiques à développer pour répondre au mieux à des besoins du territoire. Le SWOT, présenté ci-dessous est issu d'un travail de diagnostic réalisé dans le cadre du stage traitant des différentes composantes des systèmes alimentaires sur le territoire du Grand Narbonne à savoir : les caractéristiques du territoire, des consommateurs, de la production, de la transformation, la distribution et de la gestion des déchets.

Tableau 2: SWOAT du Grand Narbonne

Forces	<p>Un patrimoine naturel diversifié (Littoral, massif,...) Une richesse historique et patrimoniale Un tourisme balnéaire (littoral) et historique (Narbonne) qui tend à se diversifier Une protection et gestion des territoires par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée et autres acteurs Une facilitation des échanges permise par la position de carrefour</p> <p>Un territoire attractif et touristique avec un fort potentiel de consommation lié au grand nombre de touristes et à une population résidente qui augmente Des tendances de consommation en pleine évolution Une population âgée soucieuse de consommer local Un patrimoine culinaire et viticole reconnu et attractif</p> <p>Image positive de l'agriculture à travers les labels,... Beaucoup d'initiatives engagées en faveur des produits locaux (par le Grand Narbonne, les producteurs, les distributeurs,...) Essor de la viticulture Climat favorable à l'agriculture</p>	Faiblesses	<p>Un territoire touché par de nombreux problèmes environnementaux (salinisation des terres, changements climatiques, inondation et feu) L'urbanisation, un frein au développement de l'agriculture, au maintien des paysages,... Le développement de l'urbanisation et de l'agriculture limité par les lois d'urbanisme (pas de construction de serres, de local de stockage,...) ⇒ Difficulté de concilier tous les différents enjeux</p> <p>Des habitants et touristes au budget et au panier moyen faibles Faible représentation des cadres et professions intellectuelles, les plus propices à acheter en circuit court Une instabilité de la consommation due à une population touristique concentrée sur le littoral et sur une seule période estivale</p> <p>Peu de production autre que la viticulture Répartition hétérogène des productions sur le territoire (historique, propriétés agronomiques des sols, reliefs,...) Prix des produits sous SIQO, des produits locaux, des produits bios sont plus élevés Risques environnementaux (salinisation, inondation, incendie et réchauffement climatique) pouvant nuire à l'agriculture Foncier cher et peu accessible Exploitations plus grandes et morcelées Augmentation du nombre de friches</p>
Opportunités	<p>Mise en valeur du territoire au travers de divers projets et labels (Natura 2000, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée,...) Amélioration de la synergie entre les acteurs liée au territoire (gîtes, campings, activité équestre, pêche, sport nature, kayak...) Engagement dans le développement durable du territoire</p> <p>Demande des consommateurs pour acheter des produits locaux Demande de traçabilité et transparence quant à l'origine des produits Augmentation d'une clientèle âgée, potentiellement plus fidèle et plus attirée par les circuits courts Augmentation du e-commerce pour les petits points de vente afin de garder une partie de la clientèle touristique mais aussi répondre à des attentes de la population locale (praticité et gain de temps)</p> <p>Changement des mentalités des consommateurs qui souhaitent consommer des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement Synergie tourisme / agriculture Développement du bio Valorisation de la qualité par les labels Valorisation du local par des initiatives (carte interactive du Grand Narbonne, ...) Développement de dynamiques et volontés collectives Structuration progressive de filières de diversification (Fruit et légumes, PPAM) Volonté croissante de reconversions professionnelles Foncier en propriété des collectivités qui souhaitent développer l'agriculture</p>	Menaces	<p>Perte d'attractivité du territoire due aux aléas climatiques Recul des cultures emblématiques méditerranéennes</p> <p>Troubles de la santé dus à une mauvaise alimentation liée à la précarité et/ou au faible temps consacré à la préparation des repas Augmentation des troubles de la santé pour les personnes en fortes précarité Achats touristiques ponctuels en saison estivale Achats touristiques qui diminuent avec le budget et le panier moyen</p> <p>Baisse du revenu des touristes et leurs achats Augmentation de la salinisation des terres Déprise agricole : non renouvellement des exploitations, érosion du nombre d'exploitation Installations de nouveaux agriculteurs peu pérennes Fuite des candidats vers des territoires moins contraints Augmentation de l'urbanisation Rétention et spéculation foncière Conflits d'usage au niveau de la frange urbaine</p>

L'alimentation est un sujet de préoccupation grandissant sur le territoire du Grand Narbonne, dont la Communauté d'Agglomération a fait le choix de s'emparer en connexion avec les autres acteurs, et encouragé par un contexte national incitatif.

Partie 1.2 : Un contexte favorable au développement des systèmes alimentaires territoriaux

Le système alimentaire, selon la définition qu'en donne le fondateur de l'économie agroalimentaire, Louis Malassis, est « la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994). Afin de le rendre durable, des actions doivent nécessairement être mise en place au niveau national et local.

1.2.1. De nombreux leviers d'action identifiés au niveau national

Depuis une dizaine d'année, les politiques nationales font de l'alimentation un sujet prioritaire.

En 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a défini les projets alimentaires territoriaux (PAT). Soutenus par le Programme National pour l'Alimentation (PNA), ils répondent à un enjeu d'ancrage territorial. En 2018, la loi EGALIM, vient compléter les objectifs de ce programme. Pour y répondre, une feuille de route comportant des leviers d'actions a été proposée.

Ces politiques s'appuient sur le partenariat avec les acteurs locaux. En France, les collectivités locales ont mis en place des champs d'action répondant aux problématiques de leur territoire. Le tableau ci-dessous récapitule les leviers d'actions par enjeux de plusieurs agglomérations.

Tableau 3: Exemples d'actions mises en place par différentes collectivités en vue des favoriser des SAT (Sources : Grand Lyon, Toronto, Grand Clermont, Grand Narbonne, Chambre d'Agriculture [18, 19, 20, 21, 22])

Enjeux	Champs d'action
Améliorer l'acquisition de produits sains et locaux	<ul style="list-style-type: none"> o Construire un système d'éducation alimentaire pour accélérer les changements de comportements et favoriser la transmission des valeurs alimentaires locales o Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale o Promouvoir l'autonomie alimentaire au travers des jardins partagés o Approvisionner la restauration collective en produits locaux et biologiques o Sensibiliser sur les valeurs nutritives et lien santé/alimentation o Améliorer l'accès des produits sains favorisant la santé parmi les populations fragiles o Développer les associations de récupération d'aliments
Développer des liens régionaux	<ul style="list-style-type: none"> o Renforcer des infrastructures permettant une alimentation de proximité o Renforcer l'ancrage territorial à travers de marques locales ou de labels o Animer des réseaux et des rencontres entre acteurs
Diminuer la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser les acteurs afin de réduire la production de déchets en modifiant les pratiques o Former les restaurateurs pour mieux gérer les stocks, adapter les portions aux usagers,... o Mettre en place de centres de collecte/ gestion/ tri/ valorisation
Créer un système alimentaire compatible avec l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> o Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement comme l'agriculture biologique o Protéger et améliorer les services écosystémiques en favorisant l'implantation de haies par exemple o Comprendre et identifier des phénomènes comme la salinisation des sols o Gérer de la qualité et quantité de l'eau
Préserver la production locale	<ul style="list-style-type: none"> o Renforcer les filières grâce à des aides financières ou grâce à la protection foncière au travers des Plans d'Urbanisme o Valoriser les produits locaux o Soutenir les producteurs avec le développement de marchés et points de vente locaux o Communiquer sur les produits locaux

Augmenter la production	<ul style="list-style-type: none"> o Utiliser des espaces disponibles (friches, réserve foncière, ...) o Soutenir à l'enseignement agricole o Permettre aux porteurs de projet (PP) de se tester o Favoriser les dynamiques agricoles collectives et transversales o Favoriser l'installation des jeunes
Développer la transformation	<ul style="list-style-type: none"> o Créer des pépinières d'entreprise o Créer des zones de développement industriel o Faciliter les liens producteurs/industries
Améliorer les infrastructures et les modes de distribution	<ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place des modes de distribution adaptés à la demande des consommateurs o Optimiser les trajets o Expérimenter de nouvelles formes de commercialisation

Au vu des actions recensées, un grand nombre d'entrées est possible pour améliorer les SAT. Le Grand Narbonne a choisi d'aborder la question alimentaire avec un prisme avant tout agricole du fait de sa compétence obligatoire en matière de développement économique.

1.2.2. Des démarches réalisées par le Grand Narbonne afin d'accompagner l'agriculture et les circuits courts

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Le Grand Narbonne a fait le choix de mettre en œuvre une stratégie de développement agricole durable.

1.2.2.1. Un programme de développement agricole durable

1.2.2.1.1. La démarche engagée par le Grand Narbonne

L'élaboration du programme de développement agricole durable du Grand Narbonne, intitulé Grand Narbonne Agriculture, s'est appuyée sur un diagnostic agricole co-construit en 2016 avec 21 structures.

En décembre 2016, au travers de 3 ateliers, une cinquantaine de personnes ont travaillé sur les actions à mettre en œuvre. Après les phases de concertation 140 actions sont ressorties des questionnaires, enquêtes, formulaires et ateliers. Une phase de sélection a permis de choisir les actions prioritaires et en lien avec les compétences du Grand Narbonne.

Le Programme Grand Narbonne Agriculture (Annexe 3) a été adopté par le Conseil Communautaire en juillet 2017.

Lors du diagnostic agricole, trois priorités ont été identifiées pour 2030.

Le premier objectif du programme Grand Narbonne Agriculture est d'installer, transmettre et redévelopper l'agriculture dans un environnement foncier extrêmement contraint. Pour cela, le Grand Narbonne souhaite mettre en place un espace test agricole, un réseau Installation Transmission et créer un pôle agro-écologique, lieu vitrine et d'expérimentation.

En parallèle, le Programme Grand Narbonne Agriculture oriente sa stratégie vers le développement d'une agriculture engagée dans la croissance verte répondant au défi environnemental et climatique du territoire, particulièrement vulnérable. Des actions d'animation ou encore d'appui seront mises en place pour prévenir les problèmes de qualité et

quantité d'eau. Le Grand Narbonne s'engage également dans une transition énergétique avec le soutien à l'implantation de biomasse sur le parc coopératif des Energies.

Pour finir, le Grand Narbonne souhaite structurer la filière alimentaire en créant des liens entre les acteurs du territoire et en créant de nouvelles opportunités de consommation locale. Pour y répondre, des actions de valorisation des circuits de proximité et de l'alimentation sont mises en place.

1.2.2.1.2. Des actions ciblées en faveur de l'alimentation et des circuits courts et de proximité

Le Programme du Grand Narbonne Agriculture s'articule autour de grands axes dont les « Circuits de proximité et Alimentation ».

Quatre actions sont mises en place pour répondre à aux enjeux de l'alimentation.

Tout d'abord, le Grand Narbonne coordonne le dispositif national « Un Fruit Pour la Récré ». Cette mesure, mise en place entre 2017 et 2020, vise à financer la distribution de fruits et légumes dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes à adopter des habitudes alimentaires plus saines et pour lutter contre l'augmentation de l'obésité infantile [23].

L'action suivante consiste à communiquer sur les points de vente de produits locaux existants. Depuis 2018, une base de données est alimentée par le Grand Narbonne afin de recenser des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, conchyliculteurs, vigneron, apiculteurs et boutiques de produits locaux. Après avoir complété un formulaire, l'ensemble des points de vente de produits locaux du territoire ont été référencés sur une carte à destination des consommateurs (Annexe 4). Le développement des circuits alimentaires courts et de proximité motive particulièrement la collectivité dans le contexte actuel de la demande croissante des consommateurs en produits locaux.

En parallèle, le Grand Narbonne souhaite expérimenter de nouvelles formes de commercialisation de produits locaux sur les sites touristiques.

Pour finir, le Grand Narbonne a inscrit dans son programme la volonté de construire un Projet Alimentaire Territorial, définis par l'article L. 111-2-1 du la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 Octobre 2014 [24], autour de l'alimentation méditerranéenne et de la structuration des filières alimentaires. Cette action est prévue à plus long terme, car cette démarche se heurte à un manque de diversification de la production, ne répondant pas à la demande locale, à un manque de structuration de la filière et à des problématiques liées au foncier.

1.2.3. Un tissu dense d'acteurs

Au sein d'un territoire, chaque acteur ou établissement est inscrit dans le territoire et s'insère dans un système de relations de proximité et à plus grande distance (Bathelt et al., 2004), ce qui crée un réseau d'acteurs. Ils ont un rôle direct ou indirect dans le fonctionnement de son système alimentaire comme le montre la cartographie suivante.

Sur le Grand Narbonne, une analyse de ce réseau d'acteurs intervenant dans le champ alimentaire a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic alimentaire (Figure 6). Elle permet une première caractérisation et révèle la diversité des acteurs de la production, transformation, distribution mais aussi des acteurs institutionnels et annexes, présents sur le territoire.

Néanmoins, la catégorie des transformateurs, autres que les boulangers, sont peu représentés sur le territoire, ce qui réduit la quantité de produits locaux transformés au Grand Narbonne. De manière générale, comme l'explique le diagnostic alimentaire (Annexe 2), les produits sont transformés sur des territoires voisins.

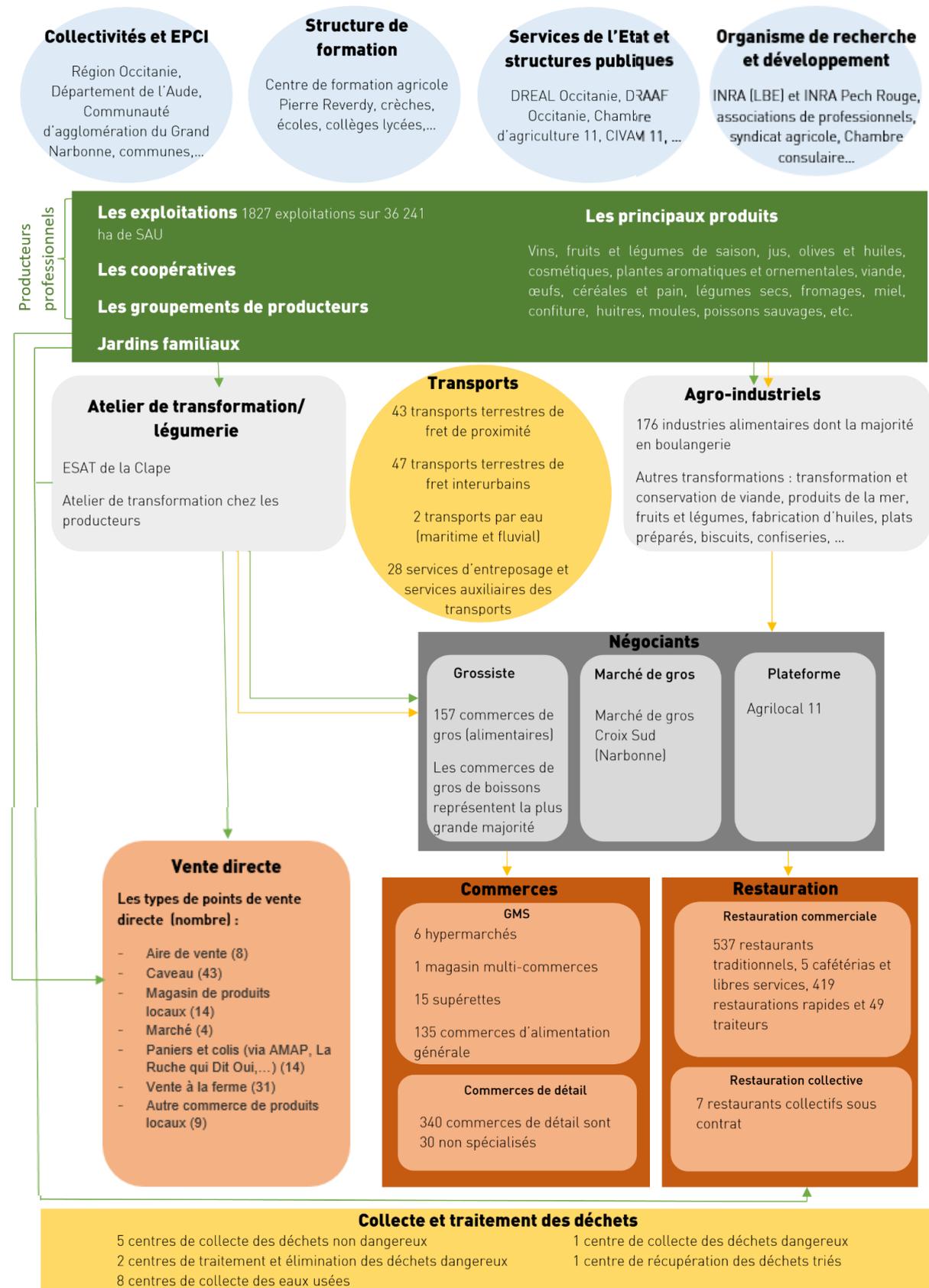


Figure 6 : Cartographie des acteurs du territoire du Grand Narbonne (Source: Base SIRENE, INSEE, 2019[25])

L'ensemble de ces acteurs constitue les partenaires potentiels du Projet Alimentaire Territorial du Grand Narbonne, qui se donne l'ambition de travailler sur la mise en place de filières territorialisées. Toutefois, cet objectif à moyen terme se heurte à court terme à un frein majeur identifié de manière unanime par les différents acteurs impliqués dans la phase de concertation autour du programme agricole du Grand Narbonne : le foncier.

Partie 1.3 : Le foncier au cœur des problématiques

1.3.1. Les caractéristiques du foncier agricole du Narbonnais

Le foncier agricole sur le Grand Narbonne représente 36 241 ha soit 38% du territoire [3].

Ce foncier est globalement morcelé. Les parcelles sont de petites tailles dispersées entre les constructions. En moyenne, une parcelle cadastrale a une surface de 0,62 ha [3].

La cartographie du parcellaire, entre les communes de Coursan et de Cuxac d'Aude, au Nord de Narbonne est une illustration de ce phénomène et de la proximité immédiate avec les zones urbanisées.



Figure 7: Zoom sur le cadastre de Cuxac d'Aude et Coursan, au Nord de Narbonne (Source : IGN)

La perte de foncier aggrave ce morcellement. Entre 2012 et 2015, 2,5% des espaces agricoles ont laissé place à des espaces artificialisés et à des zones abandonnées [3].

Aujourd'hui, le Grand Narbonne compte 30% de sa SAU en friche [3].

Les terrains sont soumis à une forte pression foncière. Alors que la valeur intrinsèque des sols s'élève à 1 ou 2€/m² pour une terre agricole alors que les prix des terrains constructibles sont multipliés par cent [26].

Des problèmes environnementaux s'ajoutent à la pression foncière. Les zones les plus basses subissent une salinisation des terres. Il existe deux origines, une naturelle dite salinisation primaire et une d'origine anthropique due essentiellement à l'irrigation. Ce phénomène détériore les terres et est nocif pour les cultures. C'est une réelle problématique pour l'agriculture.

1.3.2. L'existence de friches, un risque pour le développement du territoire

1.3.2.1. Une augmentation du nombre de friches ces dernières années sur le territoire du Grand Narbonne

Avec 30% de sa surface agricole utile en friche, soit près de 7 700 ha, répartis sur l'ensemble du territoire, le Grand Narbonne est nettement supérieur à la moyenne française qui s'élève à 6% (1,7 millions d'ha) [3 et 27].

La part des friches sur le territoire du Grand Narbonne n'a cessé d'augmenter, entre 2003 et 2015 (+37% comme le montre la figure 8).

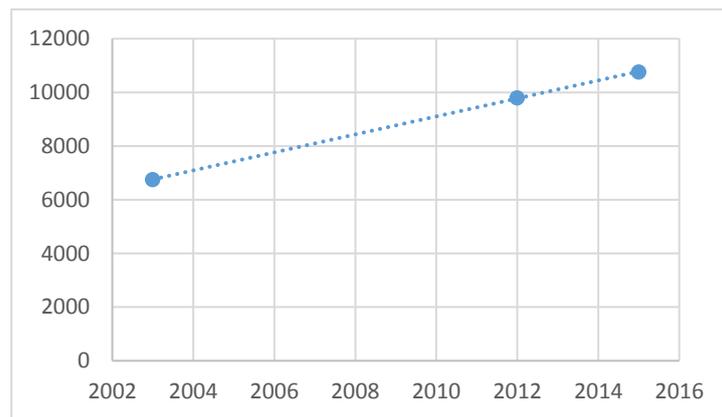


Figure 8 : Surface en friche sur le territoire du Grand Narbonne (source : OCSOL GN/PNR 2003, 2012 et 2015)

Ce suivi est permis par la réalisation d'une cartographie fine de l'occupation du sol spécifique au territoire. Deux types de friches sont identifiés : les friches herbacées et les friches arbustives.

La rétention foncière et les arrêts d'activité sont les deux principales causes de cette augmentation sur le territoire du Grand Narbonne.

1.3.2.2. Des enjeux importants, au cœur de la politique agricole du Grand Narbonne

L'abandon des terres entraîne une dynamique de « déterritorialisation/ désocialisation et dé-temporalisation » (Raffestin, 1997). L'image négative que reflètent les friches, croisée aux

enjeux économiques, politiques, environnementaux, patrimoniaux ou encore culturels poussent les acteurs du territoire à agir.

Au vu de l'impact économique, environnemental et paysager négatif, une politique initiée par l'État, le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture a été mise en place. Le Plan Départemental de lutte contre les friches regroupe trois axes, la gouvernance, l'accompagnement et la communication, rassemblant les acteurs du territoire.

Les EPCI, Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les autres collectivités territoriales ont pour mission d'accompagner et de mettre à disposition des outils comme l'élaboration de fiches synthétiques sur les outils réglementaires. Les collectivités peuvent agir en en proposant des animations autour du foncier ou en mettant en œuvre des projets collectifs, comme le fait le Grand Narbonne.

L'aménagement des friches est une opportunité pour développer l'économie locale et plus particulièrement la diversité de l'offre locale en phase avec la demande des consommateurs. Le nombre de candidats à l'installation étant élevé sur le territoire, la revalorisation des friches serait une occasion pour installer de nouveaux agriculteurs.

1.3.3. Le foncier, soumis à une réglementation et des cadres stricts

Sur le Grand Narbonne, les différentes prescriptions d'urbanisme (loi littoral, zonages environnementaux et de gestion des risques) limitent fortement les constructions nécessaires au maintien et au développement de l'activité agricole

Une instruction du Gouvernement du 7 décembre 2015 relative aux dispositions particulières au littoral du code de l'urbanisme cite la nécessité d'un aménagement réfléchi du littoral, à une échelle intercommunale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au travers des Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunaux.

Le territoire est concerné par quatre types de risques, les inondations et submersions marines, les séismes, les feux de forêts et les mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse. Lors de l'élaboration du SCoT de la Narbonnaise, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne a dû tenir compte des plans de prévention des risques (PPR), inondations (PPRI) et littoraux (PPRL).

Le diagnostic des résultats du SCoT, en 2016, a mis en évidence les contraintes environnementales, avec notamment 24% du territoire impacté par les zones inondables et 9 communes concernées par la Loi Littoral, limitant l'artificialisation pour préserver le littoral face à la pression urbaine, aux phénomènes d'érosion ou de submersion marine subis par ces territoires.

Grace au PLU, il est possible de réserver du foncier à l'agriculture. Les collectivités sont donc des acteurs importants dans la reconquête de l'espace agricole.

1.3.4. Le foncier, frein principal pour une installation

Comme dans le reste de la France, le nombre d'exploitations du Grand Narbonne a fortement diminué puisque 55% des exploitations ont disparues entre 1988 et 2010. Le territoire comptait 1827 exploitations en 2010 dont la majorité des exploitants avaient plus de 50 ans [28].

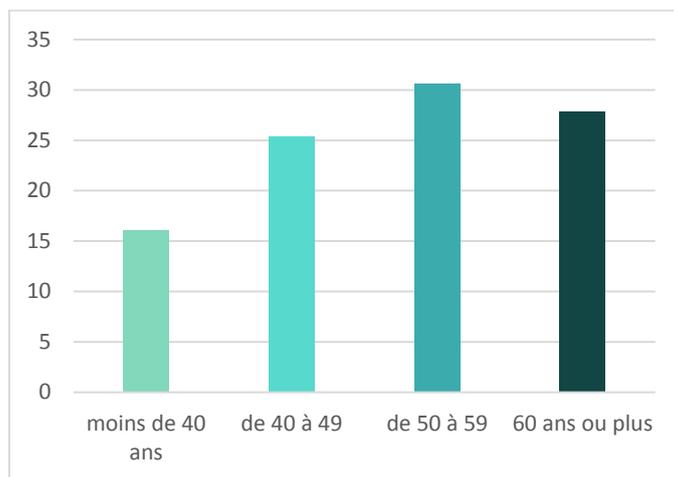


Figure 9 : Nombre d'exploitation par classe d'âge (RGA 2010)

Comme le montre le graphique précédent, plus de la moitié des agriculteurs sont proches de la retraite et sont concernés par la question de la succession. Sur 1100 exploitations, seulement 340 avaient trouvé un repreneur. Pourtant, le nombre de candidats à l'installation est élevé puisque, 131 projets ont été recensés entre 2013 et 2015 [28].

L'installation de nouveaux agriculteurs est freinée par un grand nombre de problématiques.

La dimension financière, de faisabilité de l'installation, de sécurité de l'emploi, de la fluctuation des revenus agricoles, et l'attractivité d'autres branches professionnelles ont un impact direct ou indirect sur le désir d'installation (Simon, 2013).

L'accès au foncier a été identifié comme le facteur majeur limitant l'installation (Bernardi et Boinon, 2009). Sur le territoire du Grand Narbonne, la faible disponibilité du foncier est la conséquence de la rétention foncière, des conditions climatiques ou agronomiques désavantageuses (sécheresse et salinisation des terres) ou encore de problématiques liées à la transmission.

Les terrains mis en vente sont soumis à une forte concurrence. Les candidats à l'installation sont souvent déficitaires s'ils n'ont pas d'ancrage local et pas de réseau en place. De plus, ils ont un désavantage économique par rapport à des agriculteurs déjà installés qui souhaitent agrandir leur exploitation. Aujourd'hui, il est devenu difficile pour des porteurs de projet d'acheter une exploitation, en général trop grande et trop chère pour débiter. Les terrains en friches font l'objet d'une très forte rétention foncière.

CHAPITRE 2 : La revalorisation de deux friches pour amorcer une dynamique de diversification agricole et de développement du maraîchage et arboriculture sur le territoire

L'importance prise par les friches conjuguée au besoin de diversification de l'agriculture et aux difficultés d'accès au foncier, explicitée dans le diagnostic agricole, a amené le Grand Narbonne, dans le cadre de son Programme Agricole, à identifier deux projets de revalorisation de deux friches pour amorcer une dynamique de diversification agricole.

Partie 2.1: Deux sites identifiés par le Grand Narbonne dans le cadre de son programme agricole

Afin de créer des conditions favorables pour impulser des systèmes alimentaires territorialisés, le Grand Narbonne souhaite mener deux projets de revalorisation des friches, sur deux sites localisés sur la commune de Narbonne (Figure 10) : Le Ribayrot et le Quatourze.

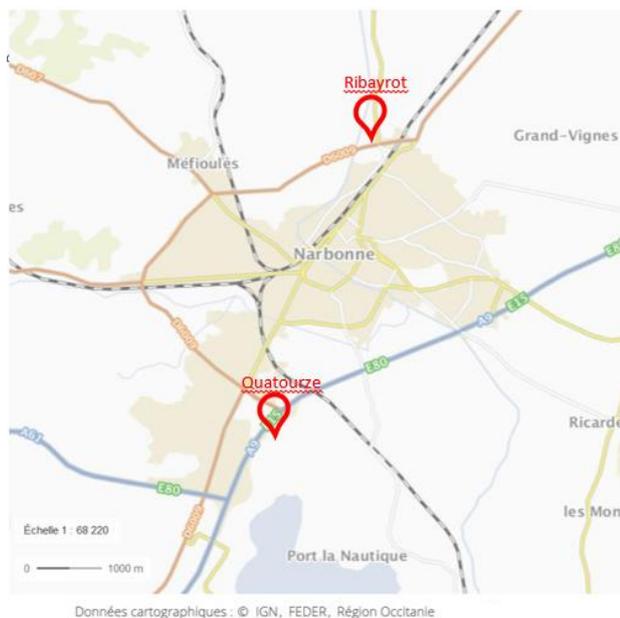


Figure 10: Localisation des projets (Source : IGN, 2019)

2.1.1. Le Ribayrot, un espace test agricole

Les jardins du Ribayrot, situé au nord de Narbonne, ont été acquis en 2018, suite à une maîtrise foncière de longue haleine.

Ancienne exploitation maraîchère de 5 ha, le site a aujourd'hui pour vocation de devenir un espace test agricole (ETA). Le test d'activités consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle sur une durée limitée et dans un cadre qui limite la prise de risque. A la fin de la période test, les porteurs de projet (PP), appelés couvés

pendant le test, pourront décider de la poursuite, de l'ajustement ou même de l'abandon de leur projet [29].

L'ETA du Ribayrot pourra accueillir trois PP simultanément sur le site.

2.1.2. Le Quatorze, un site vitrine de l'agriculture méditerranéenne

Contrairement au Ribayrot, les terrains du Quatorze n'ont pas fait l'objet d'une acquisition foncière spécifique pour y développer un projet agricole. Il s'agit à la base de terrains acquis en 2003 dans le but y développer une Zone d'Activité. Suite à l'arrêt des travaux d'aménagement dû à la Loi Littoral, les terrains sont restés en friche jusqu'en 2019.

Aujourd'hui, le Grand Narbonne souhaite remettre en valeur ces terrains, composés de 23 parcelles pour une superficie totale de 24 ha. Ils accueilleront bientôt le pôle agro-écologique.

Sur ce site seront développés à terme 3 volets complémentaires :

- Un volet pédagogique avec la création d'un sentier de découverte de l'agriculture méditerranéenne (productions historiques et innovantes) développé et géré par le Centre Pierre Reverdy dans le cadre de ses formations,
- Un volet accompagnement à l'installation avec la mise en place d'un site secondaire pour l'espace test agricole du Grand Narbonne dédié aux plantes à parfums, aromatiques et médicinales et/ou à l'arboriculture, le tout selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.
- Un volet développement de cultures méditerranéennes (îlots verts) dans une dimension professionnelle avec la mise à disposition de parcelles à des exploitants agricoles ou des candidats à l'installation, pour une surface totale de 12,2 ha.

2.1.3. Un état des lieux et une analyse du potentiel des sites

2.1.3.1. Description de l'existant et des besoins d'aménagement

Les deux sites sont le reflet de quinze ans de non-exploitation. En vue d'identifier les travaux et aménagements nécessaires à leur réhabilitation, un état des lieux préalable a été réalisé dans le cadre du stage, au travers de relevés terrain, de recherches bibliographiques, de réalisations cartographiques et de recueil de dires d'experts.

La synthèse de l'état des lieux réalisé est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4: Etat des lieux des sites

Caractéristiques	Méthode	Etat de l'existant des jardins du Ribayrot	Etat de l'existant des parcelles du Quatorze
Localisation	Cartographie	Narbonne Nord, route de Cuxac, zone maraîchère, à proximité de la rocade de Narbonne	Plateau du Quatorze au sud de Narbonne, à proximité de l'autoroute A9 reliant Toulouse à Montpellier, à proximité du centre de formation Pierre Reverdy, de l'INRA, de l'ESAT, de nombreux agriculteurs
Accès	Observation terrains	Accès possible depuis la route départementale D9 et le canal de la Robine	Accès limité par la présence de tranchées, les voitures ne peuvent accéder aux parcelles contrairement aux piétons
Visibilité		Visible en parti depuis la rocade et une départementale	Visible tout autour des parcelles, aucune protection visuelle
Surface	Cartographie	Environ 5 ha, surface plane	Environ 24 ha, surface relativement plane sauf sur une partie des terrains (bassin de récupération des eaux avait et remblais)
Parcellaire	Cartographie	10 parcelles organisées en 12 îlots	15 parcelles organisées en 8 îlots
Pédologique	Analyses de sol, prélèvements	Sablo-limoneux	Argilo-sableux, caillouteux
Caractéristiques de la zone agricole	Bibliographie et cartographie	Zone inondable (Zonage PPRI 3 dans le PPRI), cultures environnantes : Maraîchage, grandes cultures et vignobles Zone avec une grande concentration de friches	Zone ventée, environnement cultivé (vignobles majoritairement en AB et biodynamie)
Etat des îlots	Observations et relevés terrains et cartographie	Reprise des portes greffes (Prunus) (Figure 11), présence d'espèces pionnières (cannes de Provence, herbe de la pampa)	Friche, entretenue par girobroyage, certaines parcelles comportent, malgré tout, des arbres (jusqu'à 70 arbres sur les parcelles IM0035 et IM0167). Peu voire aucun arbre n'a été recensé sur le reste des terrains Présence de tranchées, béton, remblais (Figure 15)
Etat des haies	Relevés terrains et dires d'experts (Arbres et Paysages) et cartographie	Haies à compléter (arbres morts, 1 rangées de haie) et haie à poser pour camouflage depuis route Au total, il manque une haie triple de 56 m linéaire contre le rond-point pour cacher la vue, multistrata et une haie composée d'un alignement de fruitiers francs sur un bord de chaque fossé (425 m linéaire)	Pas de haie actuellement, il manquerait 1450 m linéaire de haies
Etat du bâtiment	Observations terrains et cartographie	Liste des bâtiments : un hangar de 20 m ² accolé à un bâtiment (habitation de 90 m ² , une chambre froide de 25 m ² et une zone de stockage de 85 m ²) de 200 m ² L'ensemble est en mauvais état (Figure 12)	2 petits bâtiments de 12 m ² en mauvais état (Figure 16) Absence d'autres bâtiments agricoles
Etat des aménagements	Observations terrains et cartographie	Présence de serres tunnels (1 800 m ²) et en verre (120 m ²) (Figure 13)	Présence d'une zone bétonnée (2 400 m ²) Présence de tranchées (450 m linéaire)

Caractéristiques	Méthode	Etat de l'existant des jardins du Ribayrot	Etat de l'existant des parcelles du Quatourze
Réseau électricité et eau potable	Bibliographie (plan recollement)	Un poste électrique Enedis est présent à l'entrée du domaine, d'où partent deux sorties dont une qui dirige en souterrain jusqu'au premier bâtiment et qui se poursuit en aérien jusqu'à une ancienne station de pompage (Annexe 5)	Présence des réseaux (Annexe 5)
Irrigation	Observations terrains, cartographie Et dires d'experts (Société BRL et Union ASA)	Station de pompage (10 m2) existante reliée au canal de la Robine à rénover (Figure 14) Pompes et installations sont obsolètes Fonctionnement : eau du canal passe par un canal bétonné relié à la station de pompage. L'eau arrivant dans la bache sera pompée et redistribuée sur les parcelles.	Réseau BRL présent, 4 bornes d'irrigation avec en tout 11 sorties de disponible (Figure 17) Débit disponible par sortie : 15 m3/h
Cultures envisageables		Maraichage	Vignes, fruitiers méditerranéens type amandiers, grenadiers, oliviers



Figure 11 : Parcelle en friche du Ribayrot



Figure 12 : Bâtiment du Ribayrot



Figure 13 : Serre en verre, aujourd'hui démolie



Figure 14 : Prise d'eau du canal de la Robine



Figure 15: Partie bétonnée présente sur une parcelle du Quatourze



Figure 16 : Etat d'un cabanon présent sur les parcelles du Quatourze



Figure 17 : Borne BRL présente au Quatourze

L'état des lieux réalisé a fait l'objet d'une traduction cartographique, cf. plan suivants.



Comme le montre la Figure 18, une partie des parcelles ont été modifiées lors des travaux d'aménagement de la Zone Haute Technologie. Deux parcelles, à proximité du rond-point et au sud du site, ne feront pas l'objet de l'appel à projet, visant à louer les terres à des agriculteurs. La première, bétonnée, pourra servir à l'accès du site. La deuxième, modifiée pour créer un bassin d'écoulement des eaux, ne sera pas utilisée.

Le reste du site pourra être utilisé dans le cadre de la production agricole, facilitée par la présence de bornes BRL sur l'ensemble des terrains. Quelques travaux sont à prévoir, notamment des travaux de défrichage.



Figure 19 : Cartographie du Ribayrot

Les Jardins du Ribayrot sont composés de plusieurs îlots séparés par des fossés d'écoulement et des haies. L'ensemble de l'exploitation peut être irrigué par le canal de la Robine relié à une station de pompage, à l'Ouest du site.

2.1.3.2. Les travaux et aménagements

Suite à l'état des lieux, nous avons établis un tableau des travaux et aménagements à prévoir.

Tableau 5: Récapitulatif des travaux et aménagements

Caractéristiques	Les jardins du Ribayrot	Les parcelles du Quatorze
Accès et visibilité	Installation d'un portail et d'une clôture Portail à deux portes de 5.00 mètres de large et 2.00 mètres de haut (1 550,00€ H.T.)	Aménagement d'un accès pour les exploitants du site et des agriculteurs environnant
Certification	Certification AB du site : déplacements et contrôles (367 € H.T.)	Certification AB, non obligatoire, à la charge des agriculteurs locataires
Etat des îlots	Défrichage, curage, évacuation des encombrants 52071,44 € H.T.	Travaux (débranchage, travail du sol, ...) seront à la charge des agriculteurs locataires Néanmoins, le Grand Narbonne prendra en charge les travaux pour remodeler les parcelles
Etat des haies	Mise en place de haies composées d'essences locales (proposition d'aménagement et d'essence faites par l'association Arbres et Paysages) Une haie triple multi-strate de 56 m linéaire contre le rond-point pour cacher la vue, et des alignements, 425 m linéaires, de fruitiers francs sur un bord de chaque fossé	Mise en place de haies composées d'essences locales (proposition d'aménagement et d'essence faites par l'association Arbres et Paysages) Haie 1: Lycée agricole, haie triple de 631 m Haie 2 : haie double sur 819 m
Etat du bâtiment	Rénovation des bâtiments et reconstruction d'un hangar	

Etat des aménagements	Rénovation des serres tunnel (réparation des systèmes d'ouverture, pose de bâches, ...) et mise en place de 3 nouveaux tunnels	
Réseau électricité et eau potable	Besoin de travaux de raccordement de l'électricité et d'eau potable ainsi que la création de l'assainissement non collectif	Pas d'aménagement à prévoir, disponibilité du réseau BRL suffisante
Irrigation	Station de pompage à rénover, achat d'une nouvelle pompe triphasé (40m³/h, 6,5 bars) et d'un système d'irrigation primaire (canalisations de diamètre 63 et 110) (environ 30 800 € H.T.)	Irrigation sera à la charge des agriculteurs locataires

2.1.3.3. Les atouts et inconvénients des sites

Les jardins du Ribayrot et le domaine du Quatourze sont des sites à fort potentiel pour amorcer une dynamique de diversification. Toutefois, nous avons observé des risques qui pourraient affectés les projets, décrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : SWOAT des sites du Quatourze et du Ribayrot

Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture • Proximité d'axes routiers qui les rendent facile d'accès • Visibilité des sites • Site propice au développement de l'Agriculture Biologique • Site du Quatourze reconnu grâce à l'AOC Languedoc-Quatourze • Accès à l'eau possible • Parcellaire regroupé <p>Mise à disposition de 1ha à 1,5 ha par PP, idéal en maraîchage diversifié (Ribayrot) [30].</p>	Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réhabilitation conséquents • Contraintes d'urbanisme : Zone inondable (Ribayrot) et Loi Littoral (Quatourze) • Présence de plantes invasives, comme des cannes de Provence (Arundo donax) ou encore de l'herbe de la Pampa (Cortaderia selloana) • Présence d'une zone humide présente sur le domaine • Accès à la ressource en eau intermittent : Zone de chômage du canal de la Robine et zone soumise à des arrêtés sécheresse
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Création de réseau avec les acteurs voisins notamment les agriculteurs • Communication facilitée par la visibilité des sites • Réponse à la demande en produits biologiques des consommateurs et de la restauration collective • Diversification des productions sur un territoire marqué par la viticulture • Cohabitation avec les agriculteurs 	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des projets retardés en raison de l'ampleur des travaux • Perte éventuelle des productions liée aux inondations • Ne pas réussir à gérer les adventices et l'invasion de certaines plantes (canne de Provence et herbe de la Pampa) sur les parcelles qui seront conduites en AB • Avoir besoin d'irriguer pendant les périodes de chômage du canal ou pendant les arrêtés sécheresse. • Gestion des ressources entre les agriculteurs

Partie 2.2 : Des démarches partenariales pour construire les deux projets

L'appui méthodologique à la mise en œuvre des projets a constitué le cœur de la mission menée au Grand Narbonne. Ce travail s'est appuyé d'une part sur la mobilisation réseaux d'acteurs locaux et régionaux et d'autres parts sur le recensement d'initiatives similaires.

2.2.1. L'appui sur des initiatives extérieures et sur un réseau

2.2.1.1. La construction des projets basée sur des études bibliographiques

Dans le cadre de la mission du stage, un travail bibliographique à partir de recherche d'initiatives similaires, ETA et mise en location de terres agricoles par des collectivités, ont été réalisés afin de nourrir la réflexion sur les thématiques suivantes : le fonctionnement des sites et leur organisation, la préparation d'appel à projet et le choix du matériel agricole.

Des tableaux comparatifs ont été réalisés dans le but d'aider le Grand Narbonne dans sa prise de décision.

Un tableau de l'ensemble du matériel utilisé en maraîchage a été conçu, regroupant la fonction de l'outil, ses caractéristiques et une fourchette de prix. Ce travail s'est appuyé sur des ouvrages référence en maraichage et la lecture de bulletins techniques.

Sur le plan organisationnel et juridique, nous avons mis en place un tableau comparant les différents fonctionnements d'initiatives similaires à chacun des projets afin de définir les modalités de bail ou encore les types de mises à disposition, l'organisation des appels à candidatures.

La construction de ces tableaux a été facilitée par les rencontres avec le réseau du RENETA et les acteurs du territoire.

Dans le cas du choix du matériel agricole, un dossier de vocabulaire technique a été construit, afin de faciliter la communication avec les experts agricoles, tels que les fournisseurs de matériel.

2.2.1.2. Le RENETA, un réseau national membres

Le RENETA est le Réseau National des Espaces-Test regroupant environ 80 membres et 47 ETA en fonctionnement, dont le Grand Narbonne est adhérent depuis 2015. La base du RENETA est la communication, le partage d'informations et la mutualisation. Pour ce faire, des rencontres sont organisées durant lesquelles un espace test est visité suivi des discussions autour d'ateliers et table ronde. Des problématiques agricoles en lien avec les ETA sont abordées et ont permis au Grand Narbonne de bien réfléchir le projet. Cette année, les rencontres du RENETA se sont déroulées au Havre, du 26 au 28 Juin, et ont traité des sujets tels que la transmission des exploitations.

Le retour d'expérience des ETA l'adhésion à ce réseau ont permis au Grand Narbonne de bénéficier d'un accompagnement au démarrage, notamment grâce aux conseils de l'ETA

Essor Maraîcher. L'appui des formateurs a aidé la communauté d'agglomération dans l'aménagement du site ou encore dans le choix du matériel.

Les réseaux sont donc des avantages dans la construction des projets.

2.2.2. Le processus de co-construction

2.2.2.1. Les réunions avec les partenaires

Les projets de revalorisation des friches ont été co-construits avec plusieurs partenaires, soit l'EPL Carcassonne Narbonne, la Chambre d'Agriculture, le BioCIVAM, l'ADEAR, la SAFER, la Ville de Narbonne, les Communes de l'Agglomération, le GAL de l'EST Audois, le GAL de la Haute Vallée de l'Aude, le GAL du Carcassonnais, la Région et le Conseil départemental de l'Aude.

En ce qui concerne le projet du Quatorze, une première réunion avec les formateurs du centre de formation Pierre Reverdy, réalisée le 15 Avril, nous a permis de leur présenter le site et de définir la parcelle qui leur serait attribuée. Nous nous sommes appuyées sur un dossier récapitulatif de l'historique du site ainsi que l'ensemble des données surfaciques et agronomiques.

Les deux réunions suivantes, le 28 Mai et 4 Juin, nous ont permis de rencontrer l'entreprise BRL, chargée de réseaux d'irrigation de la région. Au travers de ces rencontres, nous avons déterminé le nombre de sortie par borne présente sur le Quatorze, la quantité d'eau disponible, ainsi que les prix des contrats. Ces informations ont été présentées, lors de la visite des terrains en Juillet, aux agriculteurs, candidats à l'appel à projet du Quatorze.

Au travers des dernières réunions, en lien avec d'autres services du Grand Narbonne, nous avons étudié les plans de recollement et planifier un bornage des sites. Lors de la visite des terrains du Quatorze, nous avons planifié le passage d'un géomètre pour analyser la possibilité d'effectuer des travaux de remodelage des parcelles.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de définir le fonctionnement du site, les travaux à réaliser, et les achats restants.

La réunion du 3 Avril, regroupant l'ADEAR, la Chambre d'Agriculture 11, le centre de formation Pierre Reverdy et le Grand Narbonne, a permis de finaliser une liste de critères de sélection et d'accès au test (Annexe 6). Un travail bibliographique préalable a été réalisé afin de comparer les critères choisis par d'autres ETA. Au cours de la réunion que nous avons animé, nous avons présenté ces critères puis utilisé la technique du post-it afin de les hiérarchiser. Dans un souci de transparence, les critères sélectionnés seront inscrits dans l'appel à candidatures.



Figure 20: Hiérarchisation des idées évoquées durant la réunion pour choisir les critères d'accès au test et les critères de sélection

Par la suite, afin de repérer et valider les travaux qui devront être effectués, nous avons rencontré d'autres partenaires. Le 26 Avril, nous sommes allées, avec l'Union d'ASA de l'Est Audois sur le site afin réaliser un diagnostic hydraulique et un état des lieux de la station de pompage. Nous avons fait appel à plusieurs entreprises, comme BRL et Aquadoc, pour la réalisation de devis.

Le 5 Juin, nous avons rencontré la BGE, Boutique de Gestion, future structure couveuse de l'ETA, afin de définir les rôles des deux structures dans le fonctionnement du site. Le mode de fonctionnement se basera entre deux modèles existants. La couveuse aura le statut d'exploitant agricole et avancera certaines charges, comme les cotisations MSA. Quant à la collectivité, elle mettra à disposition des PP des terres, des bâtiments et un parc matériel.

La dernière réunion avec nos partenaires a eu lieu le 20 Juin. L'agglomération de Carcassonne, le Grand Narbonne, les GAL de l'Est Audois, du Carcassonnais et de la Haute Vallée de l'Aude ainsi que le BioCIVAM, la Chambre d'Agriculture, l'ETA Graines de Paysans et l'ADEAR se sont réunis à Carcassonne afin de se regrouper autour du projet d'ETA. A la fin de la réunion de travail, l'ensemble des partenaires a conclu sur l'intérêt d'un projet de coopération et a décidé d'unir les territoires pour bénéficier de plus de ressources. Trois dossiers seront déposés dans le but d'obtenir des financements LEADER pour la préfiguration et les études d'opportunité ainsi que deux dossiers pour l'animation des lieux (Narbonne et Carcassonne).

2.2.2.2. Les rencontres avec des experts

Les discussions avec les partenaires ne sont pas toujours suffisantes pour définir en détail un projet. Il faut alors chercher des compétences chez d'autres acteurs.

Par exemple, la liste du matériel que devra acheter le Grand Narbonne a été établie à partir de recherches bibliographiques couplées à des expertises. La conseillère maraîchage de la

Chambre d'Agriculture et l'animatrice de l'ETA Essor Maraîcher ont commenté une première version de la liste du matériel (Tableau 7). L'Essor maraîcher, ETA, a l'habitude de travailler avec des PP. La formatrice nous a fait part des difficultés des couvés, PP en période de test sur l'ETA. Le choix d'un matériel maniable et polyvalent est essentiel. Selon elle, la diversité du matériel permet aux PP d'essayer des outils, choisir ce qui leur correspond le mieux et les plus adaptés à leurs techniques de production. Certains outils, conseillés par l'Essor Maraîcher, ont été écartés par la conseillère de la Chambre d'Agriculture. Ses conseils sont essentiellement basés sur les retours et les utilisations des maraîchers du territoire ainsi que sur des critères de durabilité de l'agriculture, comme par exemple éviter l'usage d'énergies fossiles.

Tableau 7 : Extrait du tableau des conseils de la Chambre d'Agriculture et de l'Essor Maraîcher

Catégorie	Matériel	Caractéristiques de l'outil	Commentaires Chambre d'Agriculture	Commentaires Essor Maraîcher
Traction	Tracteur agricole 65 cv (ex. Kubota)	<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 Cv minimum - 4 roues motrices (pour + de puissance et d'adhérence) - entre roue largeur minimale : 1 m20 (ou 1,25m) = largeur de planche - largeur Entracte - largeur emprise totale - arceau escamotable (pour passer sous les serres) - largeur des roues 35 cm (pas moins), largeur passe pied à prévoir (en général largeur de 1,5 roue soit 53 cm) - Fourche hydraulique utile pour montage des serres, traction animale - Prendre 1 tracteur neuf (moins de problème) - Ajouter un inverseur de vitesse (faciliter l'embrayage, les demi tours sur les parcelles, et moins user l'embrayage) 	Tracteur indispensable. Si prix d'occasion, pensez à l'arceau (indispensable pour sécurité) rabattable	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 Cv minimum - 4 roues motrices (puissance et adhérence) - entre roue largeur minimale : 1 m20 - arceau escamotable (pour passer sous les serres) - pneus de 35 cm (pas moins), largeur passe pied à prévoir Fourche hydraulique utile pour montage des serres, traction animale Prendre 1 tracteur neuf (moins de problème) Ajouter un inverseur de vitesse (faciliter l'embrayage) <p>Modèle Essor Maraîcher : New Holland 65 cv, 4 roues motrices à 20 000e</p>
	motoculteur commercial	<p>travail de petite surface et sous tunnels, atteler les différents outils de travail du sol adaptés de 75 cm de large (adaptés à la configuration des planches)</p>	<p>Certains maraîchers ont un tracteur + outil(s) de travail du sol, certains ont des motoculteurs et d'autres les deux (notamment pour le sous abris)</p> <p>Achat à réfléchir</p>	<p>Pas d'intérêt: le but est que les PP se testent dans des conditions différentes de leur jardin potager</p> <p>Utilisation de fraise : pas idéal</p> <p>Les maraîchers pourront l'apporter s'ils le souhaitent</p>

Suite à cela, nous avons corrigé cette liste, que nous avons ensuite soumise à un maraîcher professionnel impliqué à la Chambre d'Agriculture, le 5 juillet. Une fois au point (Annexe 7), nous avons fait appel à des fournisseurs de matériel agricole pour avoir un dernier avis et effectuer les premiers devis. Au total, nous avons contacté 6 commerciaux de matériel agricole et avons eu 8 propositions de tracteurs.

En parallèle, nous avons contacté des serristes dans le but de faire réparer les serres et obtenir des devis pour 3 nouvelles serres tunnels.

Fin juillet, nous avons invité la formatrice de l'Essor Maraîcher à venir voir l'état des travaux et du site. Elle a ainsi répondu à nos nombreuses questions concernant des détails techniques.

2.2.3. Les outils mis en place pour l'accompagnement des projets

2.2.3.1. La préparation des appels à candidatures

Comme indiquée dans la partie 2.2.1.1, nous avons réalisé une étude bibliographique préalable pour la sélection des candidatures répondant à l'appel à projet du Ribayrot et Quatourze. Nous avons choisi de favoriser les exploitants agricoles et les candidats à l'installation pour le projet du Quatourze. L'appel à candidatures du Ribayrot sera destiné à des PP, ayant une formation agricole.

L'appel à projet du Quatourze regroupe trois documents : un règlement, une fiche de candidature et une fiche technique de présentation des terrains (Annexe 8).

Le règlement a été construit sur la base de règlement existant. Il est composé d'une partie préambule, d'une partie objet regroupant des informations sur la sélection des candidats, les modalités de location ainsi qu'une partie sur les critères d'éligibilité et sur les dossiers à rendre.

Dans le cas de l'appel à projet, chaque porteur de projet pourra candidater pour un ou plusieurs îlots. En revanche, le Grand Narbonne se réserve le droit d'attribuer tout ou seulement une part des terrains demandés.

Les candidats seront sélectionnés selon les priorités du Schéma Régional des structures et des critères de sélection définis par le Grand Narbonne.

Pour définir ces critères, nous nous sommes appuyés sur des projets similaires et sur les orientations stratégiques du Grand Narbonne comme la réponse aux enjeux environnementaux.

Ouvert en Juin 2019, les candidatures seront sélectionnées en Décembre 2019 (Tableau 8).

Tableau 8: Calendrier de l'appel à projet du Quatourze

17 Juin 2019	Ouverture de l'appel à projets
8 Juillet 2019	Date limite d'inscription aux visites terrains
Fin Juillet 2019	Visites collectives des terrains
4 Octobre 2019	Date limite de dépôt des dossiers
Fin Octobre 2019	Présentation des projets en commission technique
5 Décembre 2019	Décision d'attribution des baux par le Conseil Communautaire du Grand Narbonne

2.2.3.2. Les préconisations techniques et dimensionnement des travaux

Pour définir l'organisation des sites, nous nous sommes tout d'abord basées sur la cartographie des sites. Les haies et fossés, présents sur le site du Ribayrot, délimités des parcelles adaptées pour des maraîchers débutants.

Pour le site du Ribayrot, l'agencement des îlots a été plus délicat. Nous avons défini six îlots accessibles par des chemins qui seront répartis entre 6 agriculteurs ou moins selon les dossiers.

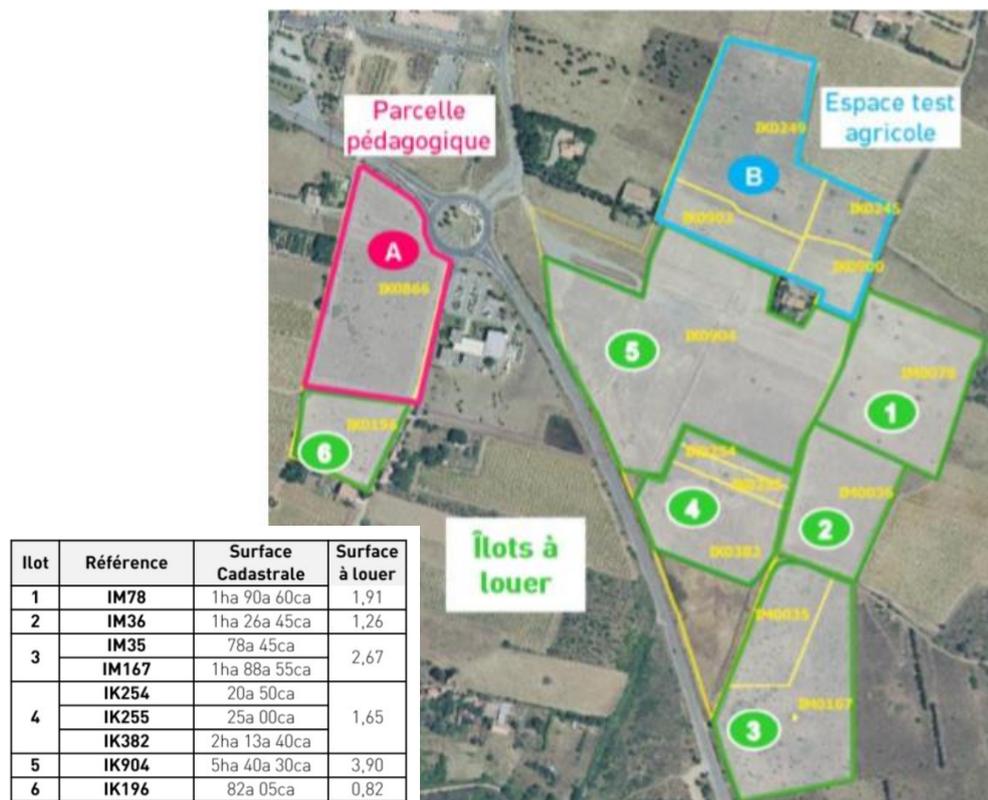


Figure 21: Répartition des îlots du Quatourze

Les porteurs de projet présents sur les deux sites devront respecter des normes environnementales.

Pour le Quatourze, nous avons choisi, après analyse de projets similaires, de mettre en place un bail rural d'une durée de 9ans. A minima, les agriculteurs devront respecter la clause d'interdiction des herbicides. Néanmoins, les dossiers respectant le cahier de charge de l'Agriculture Biologique (AB) seront préférés.

Le site de Ribayrot étant labellisé « AB », les PP devront obligatoirement respectés le cahier des charges de l'AB.

Ils devront également respectés un règlement intérieur (Annexe 9) que nous avons rédigé sur la base des règlements intérieurs du Grand Narbonne et d'autres projets. Dix axes sont abordés, définissant les règles de fonctionnement et de travail en collectif de l'espace test agricole du domaine des Jardins du Ribayrot. Il s'applique à tous les porteurs de projet, à la personne référente et aux intervenants de l'espace test.

A la fin du stage et après réception de plusieurs devis, un dernier tableau a été réalisé afin de comparer les différentes propositions des fournisseurs de matériel (Tableau 9). Aujourd'hui, nous attendons encore des réponses.

Tableau 9: Listes des fournisseurs de matériel et leurs propositions de tracteurs

Modèle	Fournisseur	Cv	Arceau rabattable	Autres	Maintenance	Prix HT	Prix TTC	Contact
Solaris 55	CIAM	55	Avant	vitesse min : 0,24 km/h (vitesse rampante bien)	entretien, réparation, suivi	22600	27120	Alain Brouck Tel: 06 07 56 83 26 Mail: alainbrouckromerales@orange.fr
Frutteto Natural 70	CIAM	65	Avant	pas d'information	entretien, réparation, suivi	26 000	31200	
DK6010	CIAM	58	central	pas d'information	entretien, réparation, suivi	26090	31308	
M5091 DTH Utility	Cévennes Motoculture	92	oui	pas d'information		33000	39600	Nicolas Baleste Tel: 06.48.02.61.34 Mail: De : cev.mot.nicolas@gmail.com
4072 DTH	ETS Melix	74	oui	vitesse rampante		31000	37200	melix.sas@gmail.com
Farmal 75 A	Limongi	75	oui	vitesse rampante		29500	35400	Daniel Guérin Tel: 06.86.67.80.80 Mail: daniel.guerin@limongi-agriculture.fr
	Fabre			pas d'information	entretien, réparation			
T4.55S	Lavail	55	oui	option réducteur (+ 400€ HT) option inverseur hydraulique (+1.500€ HT) option 4RM (+ 4 700€ HT)	entretien, réparation	24 700	29 640	Stephane Doutre Tel: Mail: stephane.doutre@groupep3m.com

2.2.3.3. Le schéma de synthèse du cheminement des projets



Figure 22 : Schéma de synthèse du cheminement des projets

Une fois l'appel à candidature du Quatorze ouvert, nous nous sommes aperçues que ces projets suscités l'envie et la motivation des acteurs de l'alimentation de s'impliquer dans le développement du territoire. Un grand nombre de partenaires se sont associés et de nombreuses initiatives ont fait surface.

CHAPITRE3 : Deux projets tremplins pour développer le SAT sur l'ensemble du territoire

Les deux projets d'aménagement des friches en ETA et en pôle agro-écologique sont définis comme des projets tremplins. Leur mise en place a un effet catalyseur sur le développement du système alimentaire du territoire.

Partie 3.1 : Le renforcement des partenariats et la complémentarité des acteurs

3.1.1. Le Grand Narbonne, un acteur légitime parmi les acteurs de l'installation et des circuits courts

Aujourd'hui, les principaux acteurs de l'installation en Occitanie, sont presque essentiellement des structures régionales (DRAAF, Conseil Régional, chambre régionale d'agriculture), et départementales (DDT(M), Chambre départemental, ADEAR, enseignement agricole). Elles sont regroupées au sein du CRIT (Comité Régional Installation-Transmission), ayant pour mission de définir une stratégie régionale en matière d'installation et de transmission, d'en suivre la mise en œuvre, d'assurer une mutualisation au niveau régional et de coordonner les structures départementales.

Les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), collectivité à l'échelon locale, ne sont pas clairement identifiées comme un acteur de l'installation ni des circuits courts. Au travers de son Programme Agricole le Grand Narbonne montre sa volonté de s'impliquer dans ces thématiques. La communauté d'agglomération ne possède pas les compétences « restauration collective » et « aide à l'installation » mais ces deux projets lui ont permis de se placer comme un acteur capable et incontournable.

3.1.2. Consolidation et élargissement du réseau d'acteurs

Les objectifs, les stratégies et les actions menés par les acteurs de la filière alimentaire s'inscrivent dans les grandes orientations de développement territorial et agricole. Il est donc important de les intégrer aux projets de dynamisation de l'agriculture.

Selon Mélanie Doyon et Thierry Deroo, « l'acteur, qu'il soit individuel ou collectif, est celui qui agit et peut à la fois référer aux citoyens, aux entreprises, aux élus, aux administrations ».

Le Grand Narbonne a fait appel à un grand nombre d'acteurs pour travailler sur la revalorisation des friches. La majorité d'entre eux accompagne la communauté d'agglomération dans les projets du Quatorze et du Ribayrot, comme le montre le tableau 10. Les partenaires participent aux dynamiques locales en apportant des ressources financières, humaines ou de l'information.

Tableau 10: Le réseau de partenaires et leur rôle dans la préparation d'un PAT

				Appui des partenaires pour le développement d'un PAT et plus particulièrement dans le développement de :			
		Partenaires	Partenaires Quatorze	Partenaires Ribayrot	Développement de l'agriculture	Transformation	Distribution
Conseils et formation	EPL Carcassonne Narbonne	x	X	x			
	Chambre d'Agriculture	x	x	x	x		x
	BioCIVAM	x	x	x			
	ADEAR	x	x	x			
	SAFER			x	x		
Institutionnel	Ville de Narbonne	x			x		x
	Communes de l'Agglomération			x	x		x
	GAL de l'EST Audois			x	x		
	GAL de la Haute Vallée de l'Aude			x	x		
	GAL du Carcassonnais			x	x		
	Région	x	x	x	x		x
	Conseil départemental de l'Aude	x	x	x	x		x
Entreprises et associations	Union d'ASA de l'Est Audois	x	x	x	x		
	BRL	x	x	x	x		
	Fournisseurs matériels	x	x	x	x		
	Arbres et Paysages	x	x	x	x		
	ESAT de la Clape	x				x	x
	Agriculteurs voisins	x			x	x	x
	Représentants professionnels agricoles	x		x	x	x	x

Partenaires historiques du Grand Narbonne

Les partenaires en bleu dans le tableau 10 sont des partenaires historiques des projets agricoles du Grand Narbonne. Ils sont à la base des projets. Les autres ont été associés lors des missions du stage aux projets. Tout comme les partenaires historiques, ils sont aujourd'hui associés aux réunions de travail.

L'intérêt de ces partenariats pour le territoire est de souder les acteurs, de les faire se connaître, de leur permettre de travailler ensemble mais aussi de s'engager vis à vis du territoire (ESPARCIA, 2014). En consolidant ce noyau d'acteurs, le Grand Narbonne créait une base pour la mise en place future d'un PAT.

3.1.3. Un zoom sur le centre de formation agricole, un partenaire indispensable dans les projets

Une des problématiques majeures pour la construction d'un PAT concerne l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux. L'installation de nouveaux agriculteurs en maraîchage et arboriculture notamment pourrait être un levier d'action envisageable.

Aujourd'hui, de futurs exploitants sont formés au centre de formation Pierre Reverdy. Il est donc nécessaire pour le Grand Narbonne d'inclure le centre dans sa démarche de mise en place d'un PAT.

Tout d'abord, le Grand Narbonne et le centre de formation avaient une intention de coopération. Cette dernière s'est concrétisée par la formation d'un partenariat grâce aux deux projets, du Quatorze et du Ribayrot. Ce partenariat est basé sur une logique d'apport mutuel.

Le Grand Narbonne, dans le cadre de la création du pôle agro-écologique, a mis à disposition du foncier au centre de formation, lui permettant d'avoir un lieu de pratique. Pendant le stage, une étude des statuts juridiques a été réalisée amenant à mettre en place un commodat entre les deux structures.

Afin de développer les formations, le Grand Narbonne ainsi que d'autres partenaires souhaitent mettre en place des chantiers pédagogiques. L'association Arbres et Paysages nous a proposé de former les apprenants à la taille des haies. Le Grand Narbonne, ne possédant pas de compétences techniques, proposera un chantier pédagogique pour la pose des bâches des serres tunnels ainsi que pour la plantation des haies.

Le centre de formation jouera également un rôle majeur dans le fonctionnement de l'ETA puisqu'il mettra à disposition du Grand Narbonne un salarié. Le poste, à plein temps sera divisé entre la gestion de l'ETA et des formations au CFPPA de Narbonne et de Carcassonne. L'autre partie du poste sera dédiée à l'animation du projet du Quatorze

Tableau 11: Synthèse des apports mutuels entre le Grand Narbonne et le centre de formation

	Apport du partenariat pour le Grand Narbonne	Apport du partenariat pour le centre de formation
Site du Quatorze	<ul style="list-style-type: none"> • Crédibilité du projet • Diversification des fonctions du site • Formation de futurs agriculteurs Revalorisation des friches	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des formations grâce à un lieu de pratique pour les apprenants en arboriculture, vigne, aménagement espace vert, etc • Entrée des apprenants dans le réseau d'acteurs local • Valorisation du travail sur un site vitrine de l'agro-écologie et des cultures méditerranéennes
Site du Ribayrot	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficie d'un salarié compétant et connaissant le réseau d'acteurs • Bénéficie d'aide lors de chantiers • Lien direct avec des PP 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des formations grâce à un lieu de pratique pour les apprenants en maraîchage • Accès simplifié pour les apprenants souhaitant se tester • Chantiers collectifs et formations mis en place

Partie 3.2 : Des sites aux fonctions multiples : démonstration, expérimentation et innovation

3.2.1. Des sites vitrines de la diversification de l'agriculture

Afin de développer l'agriculture sur le territoire, il est important de mettre en place des projets pouvant servir d'exemple. Les deux projets de revalorisation des friches seront des sites vitrines de la diversification l'agriculture. Au travers d'appels à projet mis en place pendant le stage, le Grand Narbonne a choisi de valoriser les projets de diversification de l'agriculture et les projets innovants.

Au travers d'une étude agronomique, nous avons constaté que les terrains du Quatorze étaient adaptés pour des cultures méditerranéennes telles que les amandes, les oliviers, les plantes aromatiques et médicinales ainsi que d'autres fruitiers. Au contraire, le site du Ribayrot est plus adapté au maraîchage diversifié.

Les deux sites accueilleront des cultures peu représentées sur le territoire, comme le montrer la Figure 1 en partie 1.1. La mise en place de ces projets devrait permettre de créer une dynamique de diversification, déjà perceptible par le nombre d'initiatives émergentes.

3.2.2. Des sites catalyseur d'expérimentation et d'innovation

Depuis le lancement de l'appel à candidature pour la mise en culture des parcelles du Quatorze, un grand nombre d'initiatives souhaitent s'agréger aux projets qui ont pour but de diversifier la production, former et sensibiliser, expérimenter et innover.

Tableau 12: Récapitulatif des initiatives

Initiatives	Porteur de projet	Relation avec les projets	Site concerné	Rôle dans le SAT
Ouverture au public d'un sentier pédagogique	CFPPA	Sensibilisation et pédagogie	Quatorze	Sensibilisation des consommateurs
Mise en place d'une haie de trognes entre les parcelles de l'ETA	Arbres et Paysages	Production et innovation	Ribayrot	Système de production innovant et plus autonome
Formation « Arbres et Changements Climatiques	Arbres et Paysages	Pédagogie	Ribayrot	Adaptabilité de la production
Arboriculture AB	BioCIVAM	Expérimentation	Quatorze	Développement de la production
Création d'une houblonnière	Famille ORTOLA (viticulteurs)	Expérimentation et production	Quatorze	Diversification de la production et de la transformation (bières)
Projet d'agroforesterie		Production		Diversification de la production
Mise à disposition de parcelles à pour la culture d'amandiers en Agriculture Biologique	Compagnie des Amandes	Innovation et production	Quatorze	Modèle innovant de co-investissement entre l'agriculteur et l'investisseur
Expérimentation sur des cépages résistants	Coopérative viticole de Narbonne	Expérimentation	Quatorze	Adaptation au changement climatique, développement de la production

Certains acteurs du territoire souhaitent, comme nous pouvons le voir dans le tableau 10, mettre en place des projets de production ou d'expérimentation en arboriculture et en maraîchage. Aujourd'hui peu représentés sur le territoire, ces projets pourraient être une opportunité pour animer des ateliers autour de ces cultures.

D'autres projets, non cités dans le tableau 12, sont à creuser. La proximité géographique avec l'ESAT et l'INRA pourrait permettre de développer des projets en lien avec l'approvisionnement de la restauration collective et la gestion des déchets, deux thématiques des PAT.

Même si le nombre d'initiatives est encourageant pour le développement du territoire et la mise en place d'un PAT, le Grand Narbonne doit, pour le moment, restreindre les projets. Il est important de prendre le temps de bien les développer et de bien communiquer à leur sujet.

Partie 3.3 : La création d'opportunité foncière

3.3.1. Vers une meilleure crédibilité des PP sur le territoire

De manière générale, il est difficile d'asseoir sa crédibilité quand on est jeune entrepreneur ou nouveau dans une filière. Au travers de l'ETA, les PP pourront se tester pendant 1 à 3 ans afin de sécuriser leurs connaissances. Pendant leur période de test, les couvés seront mis en relation avec les acteurs de la filière. De la production de plants jusqu'à la commercialisation de leurs produits, ils devront gérer leur stock et leur budget. Des conseillers partenaires ou d'autres agriculteurs pourront servir d'appui. Les PP seront insérés plus facilement dans le réseau agricole et pourront faire leurs preuves pour créer un lien de confiance avec les acteurs. L'ETA permet donc une meilleure crédibilité des PP sur le territoire.

A leur sortie du test, les PP arriveront plus facilement à s'installer qu'un PP hors cadre familial qui ne s'est pas testé. L'ETA est un outil de test mais aussi de création de réseau débouchant sur des opportunités foncières.

3.3.2. Une politique foncière du Grand Narbonne à mettre en œuvre

La politique foncière du Grand Narbonne s'appuie sur plusieurs actions, permettant à des porteurs de projet de s'installer le plus rapidement possible.

Dans son Programme Agricole, la communauté d'agglomération prévoit un repérage des secteurs propices pour le maraîchage et l'arboriculture au travers de l'étude des PLU des communes, des photos aériennes et des contacts d'associations d'irrigants.

Après cette étape de repérage, le Grand Narbonne souhaite mettre en place une veille et une prospection foncière en s'appuyant sur l'aide de partenaires, comme la SAFER ou le Conseil Municipal. L'implication d'un réseau d'acteurs aide à repérer du foncier non utilisé sur les communes.

La politique foncière du Grand Narbonne consiste également à effectuer une réserve foncière, définie comme l'acquisition progressive de terrains ou de bâtiments, en vue de permettre la

réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme.

L'acquisition peut être directement faite par le Grand Narbonne après une négociation des prix. La collectivité est alors propriétaire. Un autre cas de réserve foncière est envisageable. Après repérage d'un terrain, le Grand Narbonne paie des frais de portage à la SAFER, qui devient propriétaire. Le terrain sera ensuite revendu à un candidat à l'installation.

Aujourd'hui, l'intervention foncière est une place à prendre car aucun acteur du territoire ne s'y consacre. C'est une opportunité pour le Grand Narbonne pour développer d'autres sites complémentaires.

Partie 3.4 : Une amélioration possible des liens entre les producteurs et la restauration collective

3.4.1. Une forte demande de la restauration collective

Depuis la Loi Agriculture et Alimentation du 2 Octobre 2018, trois objectifs ont été mis en avant : payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. La restauration collective devra, d'ici 2022, proposer 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio). La demande en produits locaux des 64 établissements de restauration collective du Grand Narbonne va donc augmenter. Aujourd'hui, 14 191 repas/jour sont servis sur le territoire (DRAAF Occitanie).

Le projet d'ETA a été présenté à une quinzaine de directeurs généraux des communes. La mairie de Gruissan a fait part de son envie de travailler en collaboration avec les PP pour s'approprier en produits locaux.

Le Grand Narbonne a également présenté son Programme Agricole lors d'une rencontre organisée par la Chambre d'agriculture de l'Aude, regroupant restaurateurs, producteurs et collectivités. Une dizaine de producteurs, venant de tous les secteurs (apiculture, maraîchage ou élevage) se sont déplacés montrant leur intérêt pour travailler avec la restauration collective. Organisée sous forme de « *job dating* », les restaurateurs et collectivités ont pu discuter avec les agriculteurs et créer des partenariats.

D'autres systèmes ont été mis en place pour améliorer le lien production-restauration. La plateforme Agrilocal permet de mettre en relation et favoriser les échanges entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs de produits agricoles.

Malgré les outils mis en place pour faciliter les échanges, tous les restaurants collectifs ne sont pas prêts à s'approvisionner en produits locaux. Hormis le manque de structuration de la filière, la fragilité de l'approvisionnement et le coût sont deux freins pour la restauration collective.

La production locale est soumise à la saisonnalité et à un nombre limité de producteurs soumis aux mêmes aléas. La restauration collective s'exposerait donc à une éventuelle rupture de l'approvisionnement au moindre problème.

3.4.2. Une volonté des acteurs de développer l'offre pour la restauration collective

Les produits locaux faisant partis des produits durables assurent un débouché à la production agricole et agroalimentaire mais aussi la promotion des savoir-faire des opérateurs et du patrimoine, la création d'une dynamique sur les territoires et une réponse à une attente forte des consommateurs [31].

Depuis 2016, de nombreuses rencontres mises en place par la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont eu lieu regroupant collectivités, restaurateurs et producteurs. Le but de ces réunions est de faciliter les relations entre la restauration collective et les producteurs et d'augmenter le pourcentage de produits locaux dans les repas pour structurer la filière.

Au travers des projets d'ETA et d'appels à projet, certaines collectivités souhaitent favoriser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective. Il existe des ETA dans lesquels les couvés sont obligés de fournir une partie de leur production à la restauration collective.

Néanmoins, des problèmes se posent. Afin de fournir durablement un restaurant collectif, il est nécessaire de bien connaître ses produits et d'adapter sa production au rythme de la restauration. Les productions ne peuvent être vendues au secteur scolaire entre Juin et Août, période de vacances. Or les couvés sont en général novices. Il est compliqué pour eux de s'adapter surtout en période de test. L'ETA ne doit donc pas être la seule réponse apportée aux enjeux de la restauration collective, il n'a pas la vocation à répondre à la totalité de l'approvisionnement.

En revanche, les petites cuisines collectives indépendantes ayant des besoins d'approvisionnement en plus faibles quantités pourraient être privilégiées par l'ETA. Ce serait un premier pas vers la restauration collective.

L'accompagnement spécifique de la Chambre d'Agriculture pourrait également faciliter le lien entre les PP et la restauration collective ainsi que faciliter l'approvisionnement.

CONCLUSION

Une des problématiques majeures du territoire du Grand Narbonne est le manque d'approvisionnement en produits agricoles locaux et notamment pour fournir la restauration collective.

Le diagnostic agricole réalisé a révélé que l'installation de producteurs notamment de fruits et de légumes pouvait être un des leviers d'actions possibles pour impulser des systèmes alimentaires territorialisés durables, diversifier la production agricole locale et créer des emplois.

Les marchés sont présents, la demande est supérieure à l'offre, mais la difficulté d'accès au foncier, rend cependant difficile la création de ces nouvelles exploitations. Aider et accompagner les porteurs de projets est donc une nécessité.

Même si les collectivités ne sont pas toujours identifiées comme des acteurs de l'installation agricole, le Grand Narbonne Agriculture en s'investissant à la fois sur le plan humain et financier a permis à la collectivité de s'impliquer sur la problématique du foncier à partir de deux projets concrets. Aujourd'hui, elle est devenue un partenaire incontournable.

Sa légitimation s'est bâtie au travers de deux projets pilotes. Afin d'éclairer le Grand Narbonne dans ces choix, nous avons mis en place des outils d'aides à la décision, avec l'appui des partenaires, comme des tableaux comparatifs du matériel agricole, de fonctionnement de plusieurs espaces test et d'initiatives similaires. La co-construction des projets a permis non seulement de consolider les liens avec ses partenaires historiques, mais aussi de les élargir à d'autres parties concernées.

Ces réseaux sont une opportunité pour développer d'autres projets et permettre l'émergence de nouvelles initiatives.

Le Grand Narbonne proposera, dès 2020, un processus d'accompagnement des porteurs de projet, au travers d'un Espace Test et d'une insertion dans le réseau local. Les couvés seront mis en relation avec des partenaires institutionnels, des formateurs ou encore des agriculteurs, ce qui leur confèrera une légitimité dans le milieu agricole facilitant ainsi leur acquisition de foncier.

Les deux projets complémentaires, que ce soit le pôle agro-écologique sur le plateau du Quatourze, ou la création de l'Espace Test, auront pour vocation de développer le maraîchage et l'arboriculture, cultures peu représentées sur le territoire.

Aussi bien des points de vue économique, sociétal ou même environnemental, ils s'inscrivent pleinement dans une dynamique de développement durable. La réussite de ces projets et primordiale, elle permettra au Grand Narbonne de consolider les bases d'un projet de plus grande échelle : le Projet Alimentaire Territorial.

Pour aller plus loin, le Grand Narbonne pourrait développer des projets sur d'autres sites notamment pour favoriser l'approvisionnement en restauration collective et accompagner spécifiquement des porteurs de projet dans leur mise en relation avec les acteurs du territoire, en s'appuyant des conseils de la Chambre d'Agriculture par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Bathelt, Harald, Malmberg, Andres et Maskell Peter (2004), « Clusters and knowledge: local buzz, global pipelines and the process of knowledge », in *Progress in Human Geography* 28.1, p. 31-56.

Bernardi, Valérie et Boinon, Jean-Pierre., 2009, « L'action des syndicats en faveur de l'installation dans les commissions départementales d'orientation agricole », *Economie rurale, Agricultures, alimentations, territoires* (312), 80-92

Besancenot, Jean-Pierre, et al. « Les conditions climatiques du tourisme littoral ». *Norois*, vol. 99, no 1, 1978, p. 357- 82. www.persee.fr, doi:10.3406/noroi.1978.3717.

Chambre d'agriculture, 2015, *Projets alimentaires territoriaux : Un lien renforcé entre agriculture et territoires*, n°1048, Décembre 2015

De Suremain, Charles-Edouard., *Alimentation, patrimoine, anthropologie*, LNA, n 67, p.4-5, En conférence le 18 novembre

Doyon, Mélanie, Deroo, Thierry, *Développement territorial périurbain, réseau d'acteurs et innovation sociale : le cas d'une coopérative internet dans la région de Montréal*

Esparcia, Javier, 2014. *Innovation and network in rural areas. An analysis from European innovative projects*, *Journal of rural studies*, vol. 34, pp. 1-14.

Fritsch, Bertrand, 2012, « Les circuits courts de commercialisation alimentaire dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles », vol. 215-216, no. 3, pp. 247-254.

Malassis, Louis, 1994, *Nourrir les Hommes*, pp. 209-210

Raffestin, Claude, 1997, « Une société de la friche ou une société en friche », *Collage*, n 4, p. 12- 15.

Roux, Emmanuel, Pecqueur, Bernard, 2017, *Enjeux de l'Observation de Systèmes Alimentaires Territoriaux [OSAT]*. ASRDLF 2017. "Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation", Association de Science Régionale De Langue Française, Jul 2017, Athènes, Grèce. (halshs-01575094)

Salvador, Marielle, 2018, « Les produits alimentaires locaux, des éléments de l'authenticité de l'expérience touristique », *Management & Avenir*, vol. 104, no. 6, 2018, pp. 57-78.

Simon, Bernard, 2013, « L'installation en agriculture. La construction de l'intention entrepreneuriale », *Economie rurale, Agricultures, alimentations, territoires* (334), 23-38

SITOGRAPHIE

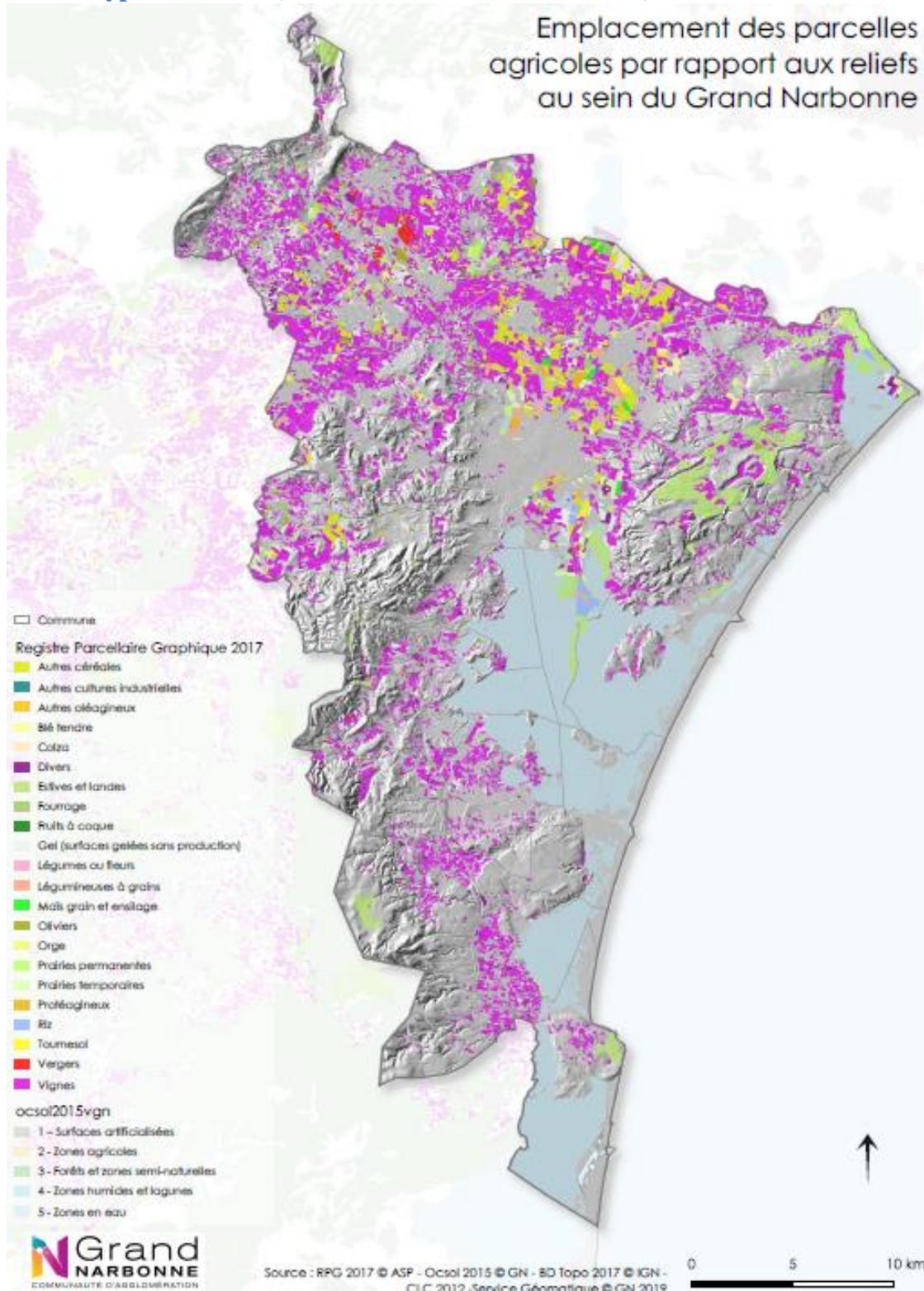
- [1] DGE, Page d'accueil (en ligne). Disponible sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>, Modifié le 08/10/2018. Consulté le 16 Mai 2019.
- [2] DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON, Les paysages et l'espace agricole (en ligne). Disponible sur : <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/Aude/fondements15.html>. Consulté le 11 Juillet 2019.
- [3] OCSOL GN/PNR, 2015
- [4] Casier viticole informatisé (CVI), 2015, Disponible sur : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10932-obligations-des-exploitations-viti-vinicoles>. Consulté le 11 Juillet 2019.
- [5] RGA, 2010, Disponible sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>
- [6] Terres de Liens, Convertisseur alimentaire. Page d'accueil (en ligne). Disponible sur : <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>. Consulté le 22 Mai 2019
- [7] INSEE, 2017, Recensement de la population (en ligne). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- [8] INSEE, 2012, Recensement de la population (en ligne). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- [9] INSEE, 2014, Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements (en ligne). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- [10] INSEE, 2016, Activité, emploi et chômage en 2016 (en ligne). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- [11] GRAND NARBONNE, 2015, Contrat de ville (en ligne). Disponible sur : https://services.legrandnarbonne.com/uploads/media/Contrat_de_Ville_du_Grand_Narbonne_2015_2020.pdf
- [12] AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AUDE, 2017, Bilan Touristique Départementale. Disponible sur : <https://pro.audetourisme.com/fr/observatoire/documents/bilan-touristique-2017.pdf>
- [13] INSEE, 2010, Recensement de la population (en ligne). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- [14] OBSERVATOIRE DES ALIMENTS, 2016, Le budget alimentaire des Français (en ligne). Disponible sur : <https://observatoire-des-aliments.fr/non-classe/le-budget-alimentaire-des-francais>. Consulté le 4 Juin 2019.
- [15] HARRIS INTERACTIVE, 2016, Enquête sur l'évolution des usages alimentaires des français (en ligne). Disponible sur : <https://harris-interactive.fr/newsfeeds/harris-interactive-a-realise-une-enquete-sur-levolution-des-usages-alimentaires-des-francais/>

- [16] IPSOS ET BIENVENUE A LA FERME, 2014, « Consommer local » : ce que veulent les Français(en ligne). Disponible sur :<https://www.ipsos.com/fr-fr/consommer-local-ce-que-veulent-les-francais>
- [17] GRAND NARBONNE MEDITERRANEE, 2019, Enquête clientèle. Disponible sur : <http://visit-lanarbonnais.com/fr/enquete-des-clienteles-aux-4-saisons>. Consulté le 11 Juillet 2019.
- [18] GRAND LYON, 2019, Défi alimentaire : Garantir à tous une alimentation de qualité, saine et durable, Dossier de presse 14 juin 2019 (en ligne). Disponible sur : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2019/20190617_strategie-alimentaire-metropole.pdf. Consulté le 16 Juin 2019.
- [19] Toronto Food Policy Council. Page d'accueil (en ligne). Disponible sur : <http://tfpc.to/>. Consulté le 06 Juin 2019.
- [20] Grand Clermont et Parc Livradois-Forez, 2018, Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et Parc Livradois-Forez (en ligne). Disponible sur : <http://www.legrandclermont.com/projet-alimentaire-territorial>. Consulté le 06 Juin 2019.
- [21] Le Vernet, 2019, PAT-Projet alimentaire territorial (en ligne). Disponible sur : <http://www.levernet.fr/index.php/levernet/page/pat---projet-alimentaire-territorial>. Consulté le 06 Juin 2019.
- [22] CERDD, 2014, Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas-de-Calais, Disponible sur : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-Alimentation-Durable/Reperes-Pour-une-alimentation-durable>
- [23] INTERFEL, Un Fruit Pour la Récré (en ligne). Disponible sur : <https://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/en-regions/un-fruit-pour-la-recre>. Consulté le 20 Août 2019
- [24] LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (en ligne). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id#JORFARTI000029573485>, Consulté le 05 Août 2019
- [25] INSEE, 2019, Base de données SIRENE (en ligne). Disponible sur : <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>
- [26] DVF, Demande de Valeur Foncière (en ligne). Disponible sur : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>, consulté le 16 Juillet 2019.
- [27] AGRESTE PRIMEUR, 2011, édition avril n°260 (en ligne). Disponible sur : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur260.pdf. Consulté le 28 Juin 2019.
- [28] RGA, 1988, Disponible sur : <https://www.data.gouv.fr>
- [29] RENETA, 2015, Page d'accueil (en ligne). Disponible sur : <https://reneta.fr/>. Consulté le 11 Mars 2019
- [30] Sud et bio, 2014, S'installer en maraîchage biologique en Languedoc-Roussillon : Eléments de réflexion et clés de réussite (en ligne). Disponible sur : <https://www.sud-et-bio.com/>

bio.com/sites/default/files/guide_installation_maraichage_bio_web.pdf. Consulté 18 Avril 2019

[31] DRRAF, 2017, Bulletin alimentaire régional. Disponible sur : http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/p_bulletin_alimentaire_21062017_vd_cle8cb4cf.pdf. Consulté le 09 Août 2019

ANNEXE 1 : Emplacement des parcelles agricoles sur le territoire du Grand Narbonne selon le type de culture (Source : OCSOL GN/PNR 2015)





Diagnostic Alimentaire Du Grand Narbonne



Grand
NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le territoire du Grand Narbonne

Les consommateurs du Grand Narbonne

Le patrimoine alimentaire

La production alimentaire

La transformation alimentaire

La distribution au sein du territoire du Grand Narbonne

Les déchets produits au Grand Narbonne

Les actions du Grand Narbonne

SOMMAIRE

Introduction

L'alimentation est un sujet de préoccupations pour les collectivités. Elle constitue un enjeu sociétal (santé, cohésion sociale,), environnemental (limitation des pesticides, des gaz à effet de serre, ...) et économique (création d'emploi, développement et/ou maintien de la filière,...). De nombreuses actions à l'initiative de la population, des collectivités et des autres acteurs du territoire sont lancées et donnent lieu à de nouvelles politiques transversales appuyées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le Grand Narbonne, communauté d'agglomération située dans le département de l'Aude, a mis des actions en place, au travers de son programme Grand Narbonne Agriculture, permettant le développement de son système alimentaire territorial.

Qu'est-ce qu'un système alimentaire ?

Le système alimentaire, selon la définition subtile qu'en donne le fondateur de l'économie agroalimentaire, Louis Malassis, est « la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

Pour aller vers un système alimentaire durable, il est important de bien connaître son territoire en réalisant un diagnostic alimentaire.

Qu'est-ce qu'un diagnostic alimentaire ?

Le diagnostic alimentaire est une photographie du territoire, à un instant t, permettant de connaître le profil alimentaire territorial. Ce dernier est défini à partir d'indicateurs pour chaque étape de la chaîne alimentaire, de la production à la commercialisation.

Ce document, au travers de l'étude d'indicateurs, a permis de définir les atouts et faiblesses du territoire du Grand Narbonne.



Figure 2 : Situation géographique du Grand Narbonne (Source : BD TOPO IGN 2017, OCSOL GN 2015, MNT SIG LR 2012, Direction Géomatique du Grand Narbonne, 2019)

⇒ Le Grand Narbonne, un carrefour historique et stratégique au cœur de la région Occitanie

Le Grand Narbonne est situé à l'Est du département de l'Aude, en Occitanie. Le territoire est limitrophe avec les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

De plus, l'ensemble du littoral audois est sur le territoire du Grand Narbonne.

Situé au cœur du triangle Toulouse-Montpellier-Barcelone, l'agglomération a un rôle de carrefour routier hérité de l'époque romaine par lequel passait la Via Domitia et la via Aquitana.

Le Grand Narbonne compte :

- ⇒ **37** communes de l'Aude
- ⇒ **127 530** habitants (INSEE, 2016)
- ⇒ **973** km², dont 85km² de surfaces en eau.

⇒ Une économie locale tournée principalement vers les services

En 2016, **43 043** emplois ont été recensés sur le territoire du Grand Narbonne.

La majorité des emplois se trouve dans le secteur tertiaire dont 8% des emplois sont liés au tourisme (Données INSEE, 2013)

La surreprésentation des services dans l'économie s'explique par l'importance du tourisme sur le territoire, mais aussi, par le fait que Narbonne soit un pôle administratif (sous-préfecture de l'Aude). (Source : SCoT de la Narbonnaise)

En revanche, les activités industrielles sur le territoire sont peu développées, en dehors des industries agro-alimentaires viticoles.

Le port de Port-La Nouvelle est un lieu phare pour l'économie du Grand Narbonne car il est le troisième port français de Méditerranée, le premier pour l'exportation des céréales et le deuxième pour l'importation des produits pétroliers.

De nombreux enjeux de développement économique sont liés à la situation stratégique du Grand Narbonne.

Le territoire du Grand Narbonne



⇒ La mosaïque des milieux, une richesse pour le Grand Narbonne

Le Grand Narbonne est un territoire composé de 10% de zones artificialisées et 38% de zones agricoles, ce qui est proche des chiffres de l'occupation des sols français (9% d'artificialisation et 36% de zones cultivées) (Agreste, 2018)

Les milieux urbains

Trois principales formes urbaines historiques sont présentées sur le territoire : les villages en circulaire comme à Sigean, les villages rues comme à La Franqui et les villages perchés (ex. Bages). Les villages se développent de plus en plus autour des noyaux historiques. Des lotissements se construisent, comme par exemple, autour de Coursan. C'est à Narbonne, ville centre de l'agglomération, et sur le littoral qu'on observe le plus grand développement de la zone urbaine. Les espaces consommés par les constructions sont en grande majorité des zones agricoles.

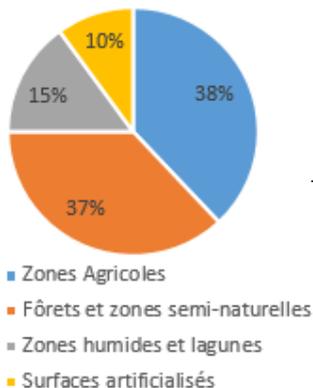


Figure 1 : Répartition des différentes zones sur le territoire (Source : Ocsol 2015)

Les zones agricoles : l'agriculture représente près d'un tiers des espaces du Grand Narbonne. Les zones agricoles sont relativement morcelées avec une surface moyenne des parcelles cadastrales de 0,62 ha.

Les axes routiers structurent également le territoire en reliant Toulouse, Barcelone et Montpellier.

Les milieux naturels : différents périmètres de protection et gestion de la biodiversité ont été définis sur le territoire, tels que le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, des espaces du Conservatoire du Littoral mais aussi des réserves naturelles. Au travers du réseau Natura 2000 et de la convention Ramsar, les acteurs du territoire narbonnais ont pour objectif de contribuer au développement durable et à la gestion du patrimoine.

Les éléments structuraux : le littoral, des massifs comme la Clape et des plateaux, l'Aude ainsi que de nombreux étangs et canaux (canal du Midi et de la Robine).

⇒ Un territoire vulnérable

Aujourd'hui, le territoire du Grand Narbonne est soumis à plusieurs aléas : l'augmentation du niveau de la mer, la récurrence des inondations, les périodes de sécheresse estivale ainsi que la salinisation des sols. Ces phénomènes vont avoir tendance à s'aggraver avec le changement climatique, ce qui pose un réel problème pour l'agriculture.

⇒ Le climat méditerranéen, un atout pour le territoire

Un climat caractérisé par :

- des étés chauds et secs et des hivers doux et humides ;
- sécheresse estivale, faible fréquence des précipitations mais de forte intensité, surtout en hiver. 302 millimètres de pluie sont tombés sur la commune de Narbonne en 2018, contre une moyenne nationale de 433 millimètres de précipitations (Météo France, 2018).
- des vents dominants forts, la tramontane et le marin. Le territoire est une zone très ventée.

Le territoire du Grand Narbonne



Conclusion sur le territoire du Grand Narbonne

En plus de sa position stratégique, le territoire du Grand Narbonne présente de nombreux atouts comme son patrimoine naturel et historique riche et très diversifié.

Les conditions climatiques agréables et le paysage attirent de nombreux touristes et de nouveaux habitants chaque année. L'attractivité du territoire est un avantage pour le développement des circuits courts et la valorisation des produits locaux.

Forces	<p>Un patrimoine naturel diversifié (Littoral, massif...) Une richesse historique et patrimoniale Un tourisme balnéaire (littoral) et historique (Narbonne) qui tend à se diversifier Une protection et gestion des territoires par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée et autres acteurs Une facilitation des échanges permise par la position de carrefour</p>	Faiblesses	<p>Un territoire touché par de nombreux problèmes environnementaux (salinisation des terres, changements climatiques, inondation et incendie) L'urbanisation, un frein au développement de l'agriculture, au maintien des paysages, ... Le développement de l'urbanisation et de l'agriculture limité par les lois d'urbanisme (pas de construction de serres, de local de stockage, ...) ⇒ Difficulté de concilier tous les différents enjeux</p>
Opportunités	<p>Mise en valeur du territoire au travers de divers projets et labels (Natura 2000, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée...) Amélioration de la synergie entre les acteurs liée au territoire (gîtes, campings, activité équestre, pêche, sport nature, kayak...) Engagement dans le développement durable du territoire</p>	Menaces	<p>Perte d'attractivité de l'agriculture du territoire due aux aléas climatiques Recul des cultures emblématiques méditerranéennes</p>

Les consommateurs sur le territoire du Grand Narbonne



Les consommateurs se composent de la population résidente mais aussi des touristes.

Les habitants du Grand Narbonne

⇒ Un bassin de consommation en croissance

Aujourd'hui, le Grand Narbonne regroupe plus de 126 244 habitants (Population légale Municipale INSEE, 2017). En moyenne, 295€ sont dépensés par mois par Français pour leur alimentation, soit **37 300 980 €** par mois sur le territoire du Grand Narbonne. (Calcul basé sur le panier moyen d'un Français, source : L'observatoire des aliments)

Une forte croissance démographique a eu lieu entre 2012 et 2017 soit **1 186** habitants par an en moyenne, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de **1%**.

Cette croissance est principalement liée au solde migratoire positif.

La population du Grand Narbonne augmente, ce qui entraîne des volumes de consommation plus grands ainsi que plus de dépense.

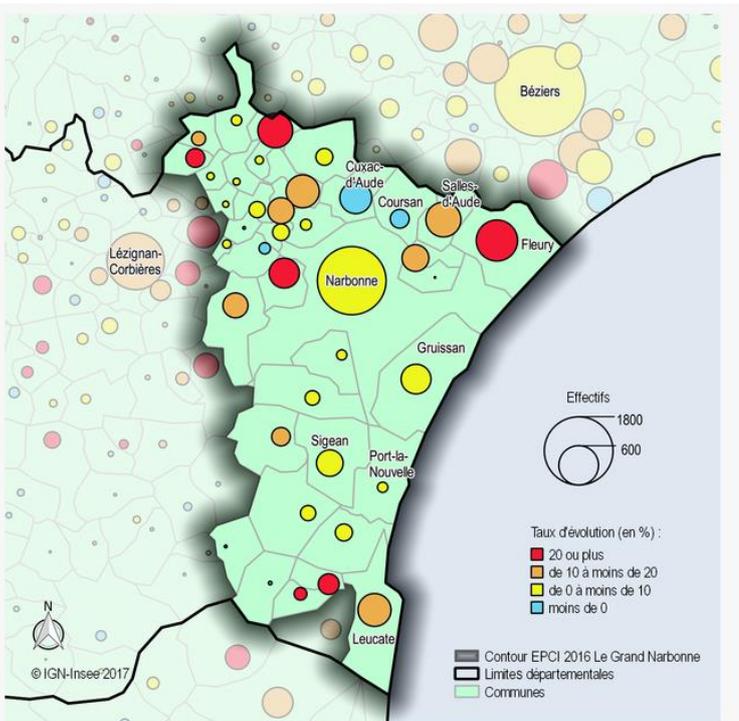


Figure 3 : Evolution démographique du Grand Narbonne entre 2008 et 2013 (Source : Recensement de la population de 2008 et 2013, Insee)

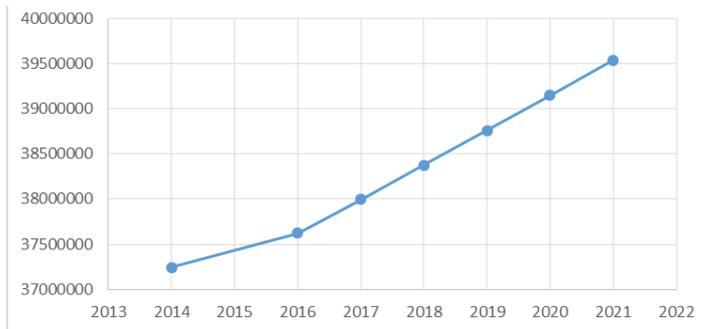


Figure 4 : Simulation de l'évolution des dépenses alimentaires par mois du Grand Narbonne entre 2014 et 2021 (Source : Recensement de la population de 2013, Insee et L'observatoire des aliments)

⇒ Une population relativement âgée

- ✓ **34 %** de la population est retraitée
- ✓ Près d'un habitant sur quatre du Grand Narbonne est âgé de 65 ans ou plus, en 2013. Cette part est plus élevée que dans le reste de la région. Cela est dû à l'attractivité du littoral. A Leucate et Port-la-Nouvelle, villes côtières, les seniors représentent un habitant sur trois. (Données INSEE, 2017)

Les "nouveaux seniors" s'intéressent aux signes de qualité des produits (label, marque). De plus, les personnes privilégiant les circuits courts sont principalement âgées de 55 à 64 ans, cadres ou retraités (Bertrand Fritsch, Pays Haut Languedoc et Vignobles, 2012)

Les consommateurs résidents sur le territoire du Grand Narbonne

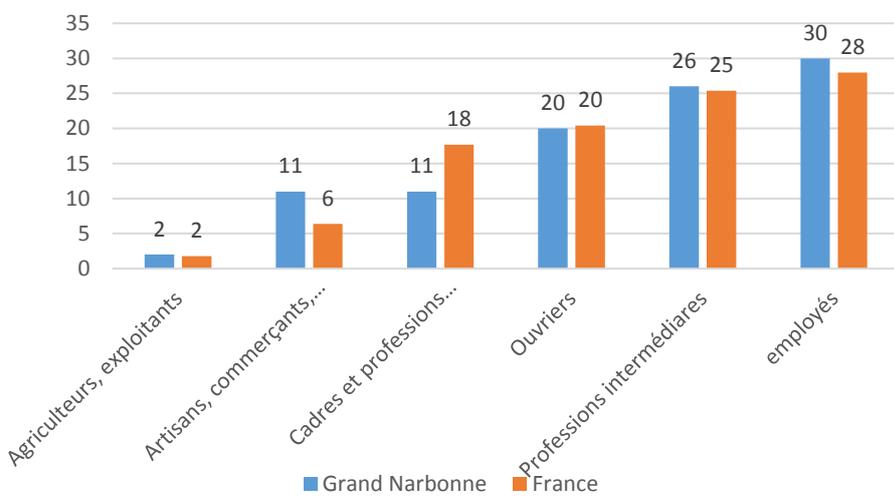


Figure 5 : Répartition des catégories socioprofessionnelles en France et au Grand Narbonne Source : INSEE, données 2015

⇒ Une précarité sociale importante à Narbonne

En 2014, le revenu annuel moyen par foyer fiscal était de 20 548 euros, soit 12% inférieur à celui observé en Occitanie et 22% inférieur au revenu annuel moyen national.

Le taux de chômage s'élevait à **14%** en 2016 alors que le taux en France était de 10% (Source : Insee).

Selon une enquête nationale, l'achat **de fruits en circuits courts semble être un marqueur social**, surreprésenté chez les cadres supérieurs, les professions libérales, les chefs d'entreprise mais aussi chez les retraités.

POURCENTAGE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

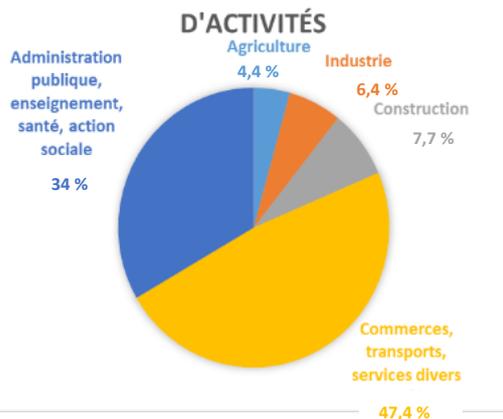


Figure 6 : Répartition des emplois par secteurs d'activités Source : INSEE, données 2016

Au contraire, l'achat de viande en circuits courts est très courant dans les petites communes et chez les ouvriers. (Enquête nationale du Programme CODIA, 2013)

La part des cadres et professions intellectuelles est relativement faible par rapport à la part nationale. La population du Grand Narbonne est, en théorie, moins propice à acheter des fruits et légumes en circuit court.

⇒ La santé des habitants

Les problèmes de santé liés à la précarité sont souvent provoqués par de mauvaises conditions de vie ainsi qu'une consommation de produits malsains. Les populations en précarité regardent avant tout le prix à la qualité des produits. Les produits locaux sont en général plus chers et donc moins achetés par les habitants des milieux ruraux défavorisés et des quartiers prioritaires du Grand Narbonne.

⇒ Les actions menées pour la santé

Les quartiers prioritaires sont désignés par l'Etat, selon des critères objectifs (rapport population / niveau de ressources). Au travers du Contrat de Ville, le Grand Narbonne permet d'améliorer la santé des habitants de ces quartiers en travaillant sur leur cadre de vie, le développement économique, ou encore l'éducation de la jeunesse.

Les touristes, consommateurs sur le territoire du Grand Narbonne



Au vu du nombre très important de résidences secondaires et lits marchands, les touristes sont des consommateurs à prendre en compte sur le territoire.

⇒ Une population de passage

LES LOGEMENTS AU GRAND NARBONNE

LES LOGEMENTS EN OCCITANIE

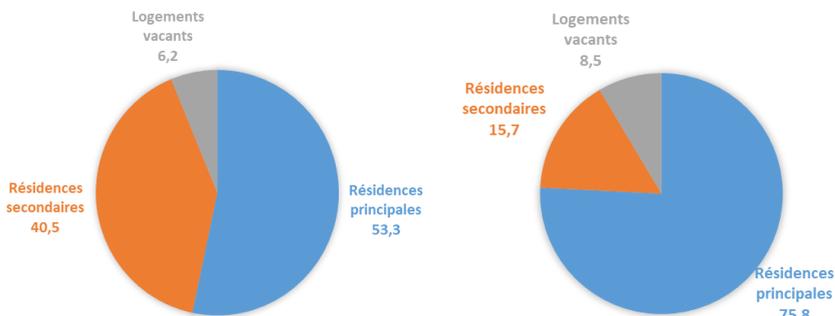


Figure 7 : Pourcentage des logements primaires secondaires et vacants sur les territoires du Grand Narbonne et de la région occitane (Insee, recensement de la population 2016)

⇒ Les chiffres

- **Capacité d'accueil** : 35 400 lits marchands (hôtels, gîtes, etc.) et 225 400 lits non marchands (résidences secondaires) (données INSEE)
- 40,5 % des logements sont des **résidences secondaires** sur le territoire du Grand Narbonne, ce qui est nettement supérieur au pourcentage en Occitanie. (Données INSEE, 2016)
- **Touristes** = 1,2 million de touristes à Narbonne en 2017 (source : ADT), ce qui entraîne une augmentation de la consommation alimentaire à ne pas négliger, principalement en période printanière et estivale (voir figure 7). Depuis quelques années, malgré le fort intérêt des touristes pour les produits locaux (voir figure 8), on constate qu'ils consomment moins localement à cause d'un panier moyen plus faible.
- 12,6 M de **journées de consommation** sont générées par les touristes et 2,7 M par les habitués (personnes qui possèdent en général une résidence secondaire)

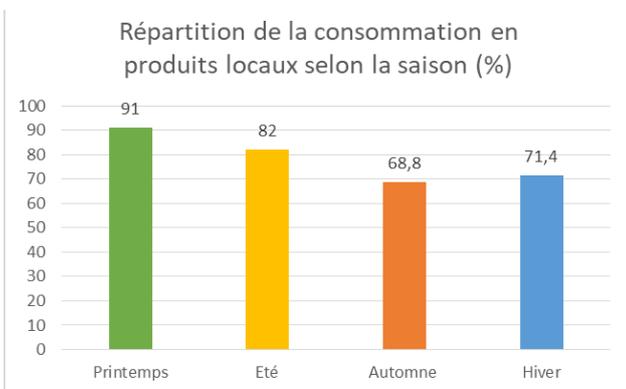


Figure 8 : Pourcentage des consommateurs intéressés par la consommation de produits locaux (étude des clientèles touristiques, Grand Narbonne Méditerranée)

⇒ De faibles dépenses touristiques journalières sur le territoire Narbonnais

Les dépenses journalières sur le territoire s'élèvent à **45.90€** (étude clientèle du Grand Narbonne Méditerranée) contre 62.80€ pour le Pays Carcassonnais. Le budget des touristes sur le territoire du Grand Narbonne est faible comparé au territoire voisin.

⇒ Un tourisme balnéaire qui tend à se diversifier

- Tourisme dit « **soleil** » : Les visiteurs viennent durant la période estivale afin de profiter de la plage, des randonnées ou des ports de plaisance.
- Tourisme **historique et patrimonial** : La richesse architecturale et historique retrace l'invasion romaine et l'introduction de la culture de la vigne, ainsi que les invasions wisigothes et celles des cathares.
- Tourisme lié au **vent** : De nombreux sportifs souhaitent profiter du vent afin de faire de la planche à voile et du kite surf par exemple. Des évènements sont organisés autour de ces sports, tels que le Mondial du Vent et la Coupe du Monde de Kite Junior.
- **œnotourisme** : Des certifications sont créées afin de valoriser les vins de l'Aude, tels que « Vignobles et Découvertes », « Pays Cathare » et des guides comme « Club Table et Vin de l'Aude ».
- Tourisme **gastronomique** : Certains touristes souhaitent se rendre dans des restaurants étoilés

Allée de saison
Panier moyen plus élevé

Les grandes tendances de la consommation



⇒ Les habitudes alimentaires

• Au niveau national

Aujourd'hui, nous assistons à des changements de comportements des consommateurs.

Les critères principaux de choix des produits sont :

- la **fraicheur des produits** (67% des Français),
- le respect de la **saisonnalité** (56%),
- l'**origine** des produits,
- l'**absence de pesticides** (59%),
- l'**absence d'OGM** (53%) ou d'antibiotiques (49%),
- le respect du **bien-être animal** (48%).

(Étude réalisée par Harris Interactive, 2016)

Le bio et le locavorisme se développent de plus en plus au point que 80% des Français achètent déjà des produits locaux et 85% seraient intéressés par du bio local (Agence Bio, 2018). Parmi les consommateurs de produits locaux, 41% déclarent en acheter régulièrement contre 39% qui le font parfois et 20% rarement. (Etude Ipsos et Bienvenue à la Ferme, 2014)

Selon les consommateurs, plusieurs problèmes se posent pour les circuits de proximité :

- Le nombre de point de vente n'est pas suffisamment selon 40% des enquêtés.
- l'information sur l'origine des produits n'est pas assez visible sur les étiquettes (34% des enquêtés)
- les produits ne sont pas mis en avant dans les rayons des magasins (32% des enquêtés).
- 34% des enquêtés affirment que le contact direct avec les producteurs les inciterait à acheter des produits locaux. (Etude Ipsos et Bienvenue à la Ferme, 2014)
- 69 % des Français seraient prêts à payer plus cher pour mieux rémunérer les agriculteurs (en 2017 contre 57 % en 2010). (Sondage IFOP pour WWF)

• Au niveau du territoire du Grand Narbonne

Aucune étude n'a été réalisée sur les habitudes alimentaires des habitants du Grand Narbonne. Néanmoins, il est probable que la population du Grand Narbonne se comporte de la même façon que la population française.

Les grandes tendances de la consommation



Conclusion sur la consommation du Grand Narbonne

Aujourd'hui, nous assistons à une évolution de la demande alimentaire sur le territoire. De plus en plus de consommateurs souhaitent manger des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement. En revanche, même si les consommateurs commencent à acheter des produits dans des points de vente locaux, la majorité continue de privilégier les grandes et moyennes surfaces (GMS). Les consommateurs souhaitent faire leurs courses rapidement et à des prix raisonnables.

Deux types de consommateurs sont aujourd'hui les plus enclins à acheter des produits locaux : les personnes âgées et la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles. Les personnes âgées sont très bien représentées sur le territoire contrairement aux cadres et professions intellectuelles. Nous avons donc des consommateurs potentiels pour développer le local, surtout que le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter. Le bassin de consommation grandit.

Néanmoins, il est important, au travers de projets comme les contrats de ville, d'aider les populations les plus précaires à mieux s'alimenter.

Forces	<p>Un territoire attractif et touristique avec un fort potentiel de consommation lié au grand nombre de touristes et à une population résidente qui augmente</p> <p>Des tendances de consommation en pleine évolution</p> <p>Une population âgée soucieuse de consommer local</p> <p>Un patrimoine culinaire et viticole reconnu et attractif</p>	Faiblesses	<p>Des habitants et touristes au budget et au panier moyen faibles</p> <p>Faible représentation des cadres et professions intellectuelles, les plus propices à acheter en circuit court</p> <p>Une instabilité de la consommation due à une population touristique concentrée sur le littoral et sur une seule période estivale</p>
Opportunités	<p>Demande des consommateurs pour acheter des produits locaux</p> <p>Demande de traçabilité et transparence quant à l'origine des produits</p> <p>Augmentation d'une clientèle âgée, potentiellement plus fidèle et plus attirée par les circuits courts</p> <p>Augmentation du e-commerce pour les petits points de vente afin de garder une partie de la clientèle touristique mais aussi répondre à des attentes de la population locale (praticité et gain de temps)</p>	Menaces	<p>Troubles de la santé dus à une mauvaise alimentation liée à la précarité et/ou au faible temps consacré à la préparation des repas</p> <p>Augmentation des troubles de la santé pour les personnes en forte précarité</p> <p>Achats touristiques ponctuels en saison estivale</p> <p>Achats touristiques qui diminuent avec le budget et le panier moyen</p>

Le patrimoine alimentaire



Le Grand Narbonne, un historique romain

Dès l'Antiquité, la région de Narbonne est un carrefour de voies fluviales, maritimes et terrestres. En 118 av JC, les Romains édifient Narbo Martius, capitale de la Gaule narbonnaise. Elle s'équipe d'un port immense où accostent les bateaux et devient un point stratégique pour le commerce du vin italien. L'essentiel du vignoble est conçu à cette période.

La trilogie des cultures ancestrales du Grand Narbonne du XIII au XIXème siècle

Au XIIIème siècle, tout comme aujourd'hui, les reliefs jouaient un rôle primordial dans la répartition des cultures sur le territoire. Les vignobles étaient plantés sur les coteaux alors que les céréales étaient dans les plaines. Une autre culture était présente sur le territoire, l'olivier. Ces trois cultures représentaient la **trilogie ancestrale méditerranéenne blé-vigne-olivier**.

Jusqu'au XVIIIème siècle, le blé était la culture majoritaire sur le Grand Narbonne.

Une agriculture bouleversée

Les premiers changements ont eu lieu au XIXème siècle, durant lequel un chemin de fer a été construit, acheminant le vin jusqu'au Nord de la France. C'est à ce moment que nous avons pu assister à une grande expansion du vignoble.

Par la suite, autour des années 1870, des pathogènes (oïdium et phylloxéra), provoquant des **crises**, ont contaminé les vignes. Les vignerons ont alors changé leurs pratiques culturales. Le greffage sur les plants américains, résistant au phylloxéra, commence et les vignobles sont replantés.

À la fin du XIXème siècle, le mildiou (maladie de la vigne) a attaqué les vignobles. A la fin de la crise, les rendements ont augmenté et des surproductions répétitives ont eu lieu entraînant la chute des cours. Pour faire face aux crises viticoles, les vignerons se regroupent en coopératives.

Vers une renaissance de la trilogie ?

Dans les années 1960, les vignobles sont reconstruits en partie et convertis afin d'obtenir des **vins de qualité**. Trente ans après, un plan de relance de l'olivier a été engagé dans l'Aude. Entre 1996 et 2002, la surface d'oliviers est passée de 200 à 600 ha. Depuis, on observe une augmentation des oliveraies d'environ 30 ha par an dans l'Aude.

Aujourd'hui, l'agriculture se diversifie mais conserve son histoire

Durant les dernières années, de nouvelles productions sont apparues comme le maraîchage (melon, asperge, ...), d'autres grandes cultures pour les biocarburants tels que le colza et le tournesol ou encore des pratiques comme l'agroforesterie.

Néanmoins, la viticulture et les grandes cultures (blé) restent majoritaires sur le territoire et structure le paysage. (Dreal Languedoc Roussillon)

Le patrimoine culinaire

Le régime alimentaire méditerranéen des habitants est caractérisé par la consommation en abondance de fruits, légumes, légumineuses, céréales, herbes aromatiques, huile d'olive et poissons. Aujourd'hui, le patrimoine alimentaire, peu valorisé, commence à être mis en avant avec l'apparition de restaurants gastronomiques et de brasseries.



Le Grand Narbonne, au travers de son programme Grand Narbonne Agriculture, souhaite développer et diversifier l'agriculture pour pallier à la baisse du nombre d'exploitations et répondre à la demande locale.

⇒ La répartition des surfaces agricoles

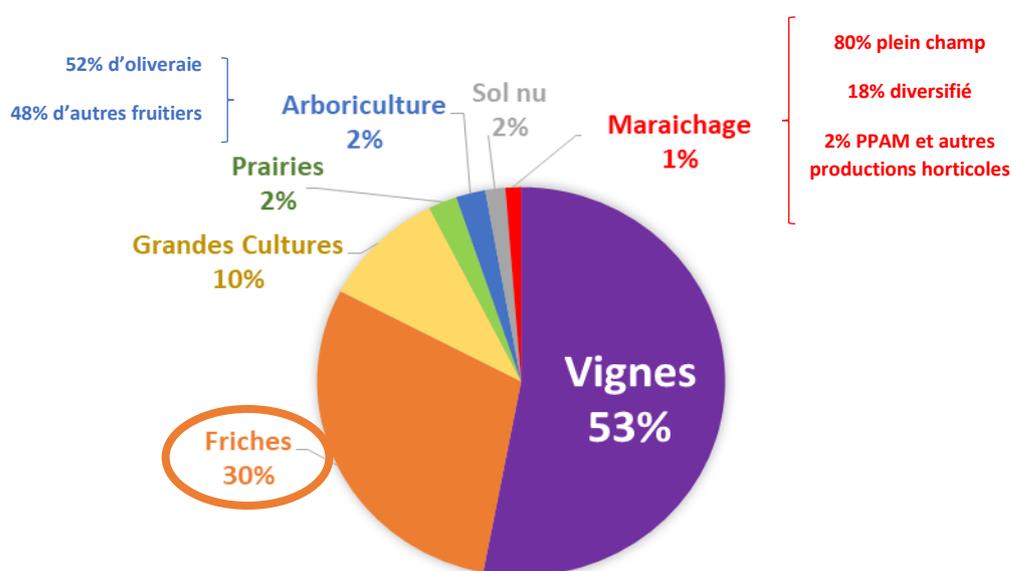


Figure 9 : Répartition de la surface agricole sur le territoire du Grand Narbonne (source : données du Ocsol 2015)

La majorité de la surface agricole est représentée par les vignes.

On constate une part très élevée des friches dans l'occupation de la surface agricole. Cela s'explique par l'arrêt de l'activité agricole (crise viticole, pas de repreneur, ...), spéculation foncière et donc abandon des terres. L'utilisation de ces friches permettrait de redynamiser l'agriculture, d'avoir un impact positif sur le paysage et l'image du territoire.

Au contraire, les autres cultures représentent une part minime de la surface agricole.

⇒ L'eau, une des ressources clés pour les cultures du territoire

Le territoire souffre d'un déficit hydrique marqué, d'une récurrence des arrêts sécheresse, de problème de qualité de l'eau (pollution due à des métabolites de la triazine, substance active des herbicides, aujourd'hui interdite).

Néanmoins, il est obligatoire d'irriguer les parcelles agricoles sur le Grand Narbonne, territoire sec et chaud. Des actions sont mises en place pour gérer quantitativement et qualitativement l'eau.

La production alimentaire



⇒ Une agriculture qui tend à se diversifier

- Quelques chiffres (données RGA 2010)

- ✓ **1827** exploitations
- ✓ **3,4%** en agriculture biologique sur **9,1%** des surfaces.
- ✓ **63** producteurs engagés en bio en 2014 soit 15 de plus qu'en 2010. La majorité des conversions a été faite depuis moins de 10 ans.
- ✓ **22%** des exploitations en moins entre 2000 et 2010 et **30%** des UTA (unité de travail annuel) en moins (moins importante que sur le département)
- ✓ **14** installations avec les aides DJA et **34** projets accompagnés par la CA11 et le Biocivam entre 2013 et 2014
- ✓ **1** centre d'enseignement agricole (Centre Pierre Reverdy au Quatourze) et **2** sites de l'INRA : Pech Rouge et le Laboratoire des biotechnologies environnementales

- Les signes de qualité et d'identifications territoriales (SIQO)

- ✓ **8 AOP** vins (Corbières, La Clape, Languedoc Quartouze, ...),
- ✓ **1 AOP** oléicole ((Lucques Languedoc)
- ✓ **7 IGP** pour les vins (Pays d'Oc, Coteaux de Narbonne...).
- ✓ Et un grand nombre d'identification territoriale comme Pays Cathare, Qualité Sud de France, Club Table et Vin d'Aude, etc.

- Les produits

Vins, fruits, légumes, jus, olives, huiles, cosmétiques, plantes aromatiques et ornementales, viande, œufs, céréales, pain, légumes secs, fromages, miel, confiture, huîtres, moules, poissons sauvages,

⇒ Le foncier, clé de voûte de l'agriculture

Le foncier agricole diminue au détriment de l'urbanisation. Aujourd'hui, les surfaces artificialisées représentent environ 10% de l'occupation des sols, ce qui est proche de la valeur nationale (9,3% en 2015) (Site du gouvernement).

Le foncier est une problématique majeure de l'agriculture sur le territoire narbonnais car en plus de cette urbanisation, l'environnement et la réglementation sont contraignants (loi Littoral, risques d'inondation, d'incendie et de salinisation des terres).

Une part importante du foncier est en propriété publique (communes, Grand Narbonne, Région, Conservatoire littoral, Etat, ...). Le Grand Narbonne travaille pour revaloriser les friches en terrain agricole.

- Les cultures présentes sur le territoire

En 2015, **25 480** ha étaient classés en zones agricoles sur le territoire. 70% de cette surface est cultivée ou en sol nu, le reste (10 761 ha) est en friche (Ocsol 2015)

Cultures emblématiques : 

- environ **55%** des exploitations produisent du raisin sur **75%** des zones agricoles (en 2015)
- environ **150** caves particulières et 14 caves coopératives
- **30** domaines labellisés réseau Vignobles et Découvertes
- **65%** des exploitations AB font de la viticulture

Il est possible de trouver des grandes cultures, de l'arboriculture, du maraîchage et de l'horticulture.

Côté mer, on trouve une vingtaine de producteurs de coquillages sur trois zones de production conchylicoles et environ 90 patrons pêcheurs en mer et en lagunes.

- Vers une diversification de l'agriculture...

On voit apparaître sur le territoire de nouvelles productions :

- élevage d'alpagas
- élevage de taureaux race Camargue qui souhaite obtenir le label « Pays Cathare », une première sur le territoire
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et autres produits horticoles

La production alimentaire



⇒ Le Grand Narbonne est-il un territoire proche de l'autonomie alimentaire ?

Le Grand Narbonne compte 130 000 habitants. Idéalement, pour répondre aux besoins de sa population, il faudrait **34387,60** ha de surface agricole cultivée par **2 347** paysans, répartis ainsi :

Surfaces protégées

Céréales	2 850,90 ha
Lait et viande bovine	14 010,10 ha
Légumes	443,30 ha
Légumes secs	340,60 ha
Fruit	657,80 ha
Pommes de terre	141,70 ha
Porcs	5 827,90 ha
Poulet de chair	3 861,00 ha
Poules pondeuses	1 284,40 ha
Rotation	4 969,90 ha

Tableau 1 : Surfaces idéales pour répondre aux besoins de la population du Grand Narbonne

Paysans(nes) installé(e)s

Paysans boulangers	461
Céréaliers	20
Eleveurs bovins	436
Maraichers	370
Arboriculteurs	82
Eleveurs de porcs	249
Eleveurs de volailles	728

Tableau 2 : Nombre d'agriculteurs idéal pour répondre aux besoins de la population du Grand Narbonne

Source : Convertisseur Terre de Liens

Aujourd'hui, les surfaces allouées à l'agriculture sont trop faibles pour atteindre un niveau de suffisance alimentaire (voir tableau ci-dessous).

Cultures

Surface (ha)

Vignes	19 203,40
Céréales	3 579,22
Prairies	829,55
Fruit	844,50
Sol nu	575,14
Légumes et légumes secs	448,65
Total	25 480,46

La surface agricole destinée aux grandes cultures/ céréales, arboriculture et à la viticulture est supérieure au besoin réel de la population.

En revanche, il manque des surfaces destinées à l'élevage et au maraîchage.

Tableau 3 : Répartition des surfaces agricoles du Grand Narbonne

Source Ocsol 2015

Les surfaces agricoles ne sont pas bien réparties entre les productions ce qui oblige le Grand Narbonne à importer des produits venant d'autres territoires mais aussi à en exporter.



Conclusion sur la production du Grand Narbonne

Aujourd'hui, le territoire du Grand Narbonne est connu pour ses cultures emblématiques que sont les vignes et les oliviers. La majorité des zones agricoles sont en viticulture. En revanche, on observe une très grande part de friches dans les zones agricoles. Il est donc important de revaloriser ces friches afin de développer l'économie, améliorer l'image du territoire et permettre de développer l'agriculture. Cette dernière commence à se diversifier. On voit par exemple apparaître des plantes aromatiques et médicinales et des élevages de taureaux. Cette diversification est un enjeu important pour le territoire afin de pouvoir répondre à la demande des consommateurs.

Le Grand Narbonne est obligé d'importer et exporter des productions afin de répondre à la demande de sa population mais aussi pour développer son économie.

Des actions sont mises en place par le Grand Narbonne, la Chambre d'agriculture de l'Aude et d'autres acteurs agricoles du territoire.

Forces	<p>Image positive de l'agriculture à travers les labels,...</p> <p>Beaucoup d'initiatives engagées en faveur des produits locaux (par le Grand Narbonne, les producteurs, les distributeurs,...)</p> <p>Essor de la viticulture</p> <p>Climat favorable à l'agriculture</p> <p>Agriculture diversifiée (viticulture, maraîchage, arboriculture, élevage, pêche,...)</p>	Faiblesses	<p>Peu de production autre que la viticulture</p> <p>Répartition hétérogène des productions sur le territoire (historique, propriétés agronomiques des sols, reliefs,...)</p> <p>Prix des produits sous SIQO, des produits locaux, des produits bios sont plus élevés</p> <p>Risques environnementaux (salinisation, inondation, incendie et réchauffement climatique) pouvant nuire à l'agriculture</p> <p>Foncier cher et peu accessible</p> <p>Exploitations plus grandes et morcelées</p> <p>Augmentation du nombre de friches</p>
Opportunités	<p>Changement des mentalités des consommateurs qui souhaitent consommer des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement</p> <p>Synergie tourisme / agriculture</p> <p>Développement du bio</p> <p>Valorisation de la qualité par les labels</p> <p>Valorisation du local par des initiatives (carte interactive du Grand Narbonne, ...)</p> <p>Développement de dynamiques et volontés collectives</p> <p>Structuration progressive de filières de diversification (Fruit et légumes, PPAM)</p> <p>Volonté croissante de reconversions professionnelles</p> <p>Foncier en propriété des collectivités qui souhaitent développer l'agriculture</p>	Menaces	<p>Baisse du revenu des touristes et leurs achats</p> <p>Augmentation de la salinisation des terres</p> <p>Déprise agricole : non renouvellement des exploitations, érosion du nombre d'exploitation</p> <p>Installations de nouveaux agriculteurs peu pérennes</p> <p>Fuite des candidats vers des territoires moins contraints</p> <p>Augmentation de l'urbanisation</p> <p>Rétention et spéculation foncière</p> <p>Conflits d'usage au niveau de la frange urbaine</p>

La transformation alimentaire



⇒ L'industrie agroalimentaire, les chiffres

L'industrie alimentaire est le plus gros employeur du secteur de l'industrie de l'Aude : 1 800 salariés sont répartis entre deux activités principales, la boulangerie (8 %) et la préparation industrielle à base de viande (6 %) (Pôle emploi Aude). En ce qui concerne le Grand Narbonne, le secteur agroalimentaire n'est pas aussi développé. Il compte seulement 0,4% sur les 43 800 emplois du Grand Narbonne contre 26% à l'échelle départementale et 18% à l'échelle régionale.

Le tableau suivant récapitule le nombre d'entreprises par secteur en 2016 et 2019 sur le territoire du Grand Narbonne. En 3 ans, il n'y a pas eu d'évolution majeure du secteur. Les entreprises du secteur de la boulangerie/ pâtisserie sont très présentes sur le territoire. En revanche, il y a peu d'entreprises dans les autres secteurs.

Nombre d'entreprises en	2016	2019
Meunerie	1	3
Pâtisserie	7	12
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	85	84
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	2	3
Cuisson de produits de boulangerie	41	39
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1	3
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	2	2
Fabrication de fromage	1	0
Transformation et conservation de fruits	2	2
Autre transformation et conservation de légumes	0	1
Charcuterie	15	9
Transformation et conservation de la viande de boucherie	2	4
Préparation industrielle de produits à base de viande	1	1
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	1	1
Fabrication de condiments et assaisonnements	0	1
Fabrication d'huiles et graisses brutes	1	1
Fabrication de plats préparés	8	6
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	1	1
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.		3
Production de boissons alcooliques distillées	3	3
Vinification	28	28
Fabrication de bières	9	9
TOTAL	174	216

Tableau 4 : Nombre d'industries agro-alimentaires par secteur

Source : Base SIRENE, Insee

⇒ Une industrie agroalimentaire peu diversifiée

La transformation sur le territoire est caractérisée par deux secteurs majeurs, la boulangerie et la vinification. Les producteurs sont donc contraints de transformer leur production eux-mêmes en petite quantité ou d'exporter leur production sur un autre territoire.

La transformation alimentaire



Conclusion sur la transformation alimentaire du Grand Narbonne

Le Grand Narbonne compte un grand nombre de transformateurs liés à la boulangerie et la vinification. Le reste des transformateurs est peu représenté ce qui réduit la quantité de produits locaux transformés au Grand Narbonne.

De plus, les producteurs envoient leurs produits sur d'autres territoires pour les faire transformer. Certains producteurs transforment leurs produits chez eux en petite quantité, comme par exemple, des maraîchers ou arboriculteurs qui réalisent des compotes, confitures ou autres produits.

Forces	Volonté de diversifier la production et la transformation sur le territoire	Faiblesses	Hétérogénéité des secteurs de transformation Dépendance des territoires voisins
Opportunités	Demande des producteurs pour transformer les produits à proximité Demande des consommateurs pour avoir des produits transformés	Menaces	Développement de la transformation dans les territoires voisins Concurrence entre le Grand Narbonne et les territoires voisins

La distribution



⇒ Où peut-on acheter des produits alimentaires ?

Les consommateurs ont un vaste choix de lieu d'achat pour les produits alimentaires. Sur le territoire du Grand Narbonne, on compte :

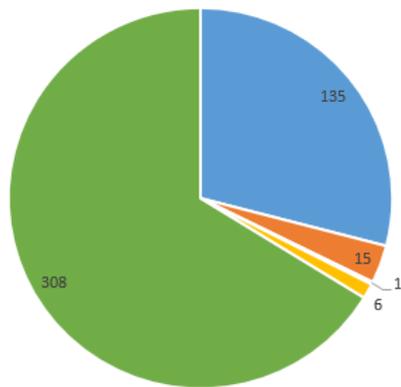


Figure 10 : Nombre de points de vente par catégorie sur le territoire en 2019 (Source : Base SIRENE, Insee)

- Commerce d'alimentation générale
- Supérettes
- Magasins multi-commerces
- Hypermarchés
- Commerces de détail

⇒ Les tendances nationales : vers des produits plus sains et locaux

Même si le taux de fréquentation des supermarchés reste très élevé en France (voir figure page suivante), le modèle commence à ne plus être adapté. En effet, les Français souhaitent manger des produits plus sains, locaux, mais aussi respectueux de l'environnement tout en faisant leurs courses dans des points de vente plus petits. (Jean-Claude Daumas, 2006). Le nombre de GMS diminue contrairement au nombre de petits commerces.

Dans les années 60-70, le succès des hypermarchés a eu lieu lors des Trente Glorieuses avec le passage du secteur industriel, vers le secteur tertiaire et les changements sociétaux.

Aujourd'hui, les attentes des Français commencent à changer. Ils ont recours à d'autres formes de commerce multicanal associant internet, drive et des magasins de moyennes et grandes surfaces. Ces types de distribution répondent à des attentes en offrant une diversité de choix, de services et de prix.

⇒ Le Grand Narbonne favorise la distribution locale

Comme pour le reste de la France, les consommateurs du Grand Narbonne souhaitent manger des produits plus locaux. Pour accompagner les consommateurs mais aussi les producteurs dans leur évolution et dans leurs nouvelles pratiques, le Grand Narbonne souhaite communiquer sur la présence des circuits courts à travers un annuaire des producteurs locaux et une carte de leurs points de vente mis en place depuis 2018.

La distribution



⇒ Un zoom sur les points de vente en circuit court et de proximité

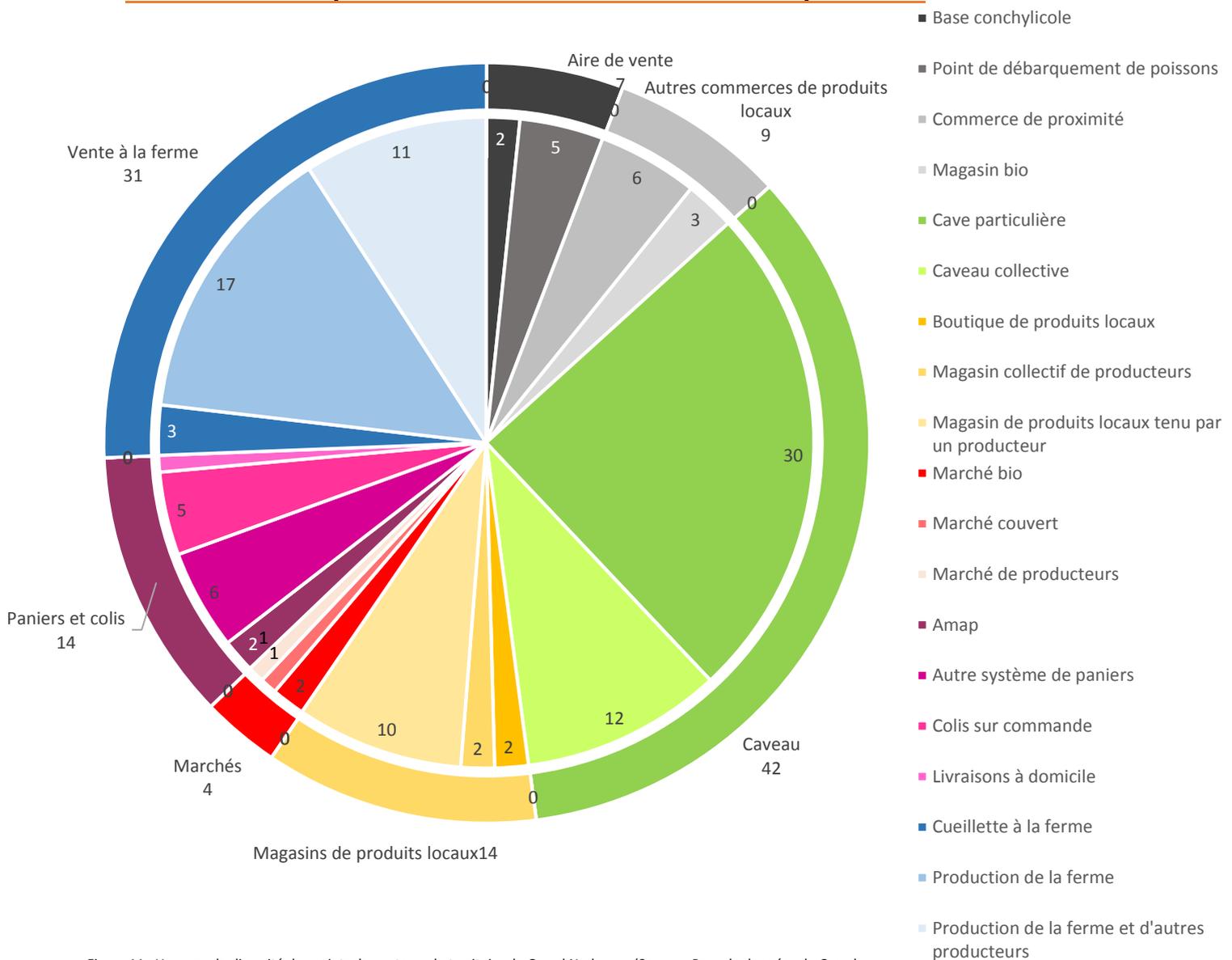


Figure 11 : Une grande diversité des points de vente sur le territoire du Grand Narbonne (Source : Base de données du Grand Narbonne)

La majorité des points de vente en circuit court sont des caveaux et des points de vente à la ferme. Peu de marchés apparaissent sur ce graphique car ils n'ont été recensés sur le territoire.

La distribution



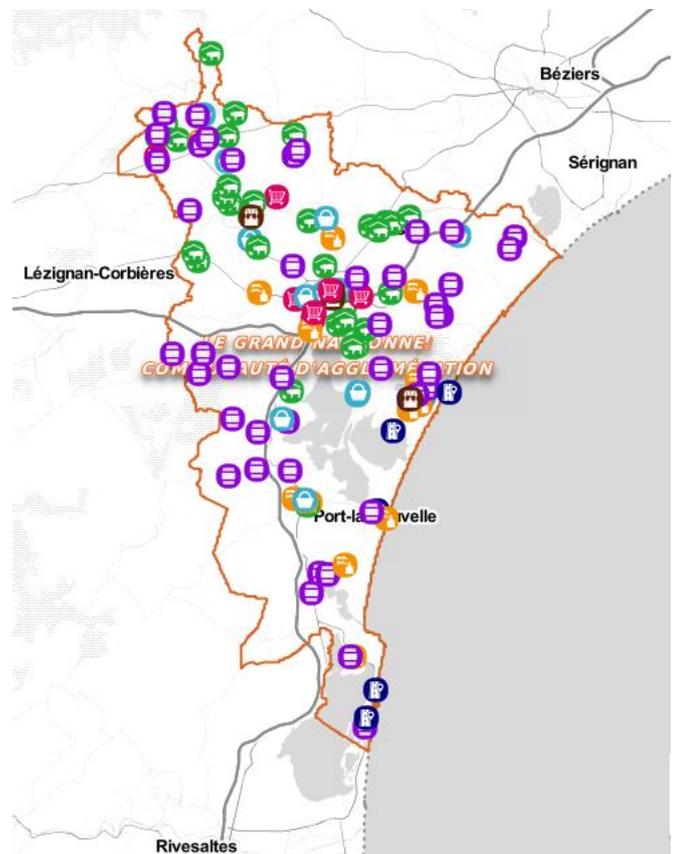
⇒ La répartition des points de ventes locaux sur le territoire du Grand Narbonne

La répartition en termes de diversité et de densité des points de vente est assez hétérogène sur le territoire (voir carte ci-contre).

La densité des points de vente dépend de la localisation. Elle est élevée autour de la ville centre de Narbonne. Au contraire dans le Sud du territoire, elle est nettement plus faible.

La diversité des points de vente dépend également de la localisation. Le littoral concentre la majorité des points de vente de poissons, quant à la vente à la ferme, elle est présente sur le nord du territoire.

L'accès à tous les produits locaux n'est donc pas possible sans faire plusieurs kilomètres.



⇒ Les labels

Les labels permettent d'assurer la qualité et la provenance aux consommateurs. Ils mettent en avant les produits et les producteurs. Grâce au recensement réalisé par le Grand Narbonne, il est facile de constater qu'une grande partie des points de vente est labélisée par un ou plusieurs labels. Le label le plus représenté est « Agriculture Biologique » (voir graphique ci-dessous).

Les points positifs de la labellisation :

- La labellisation est un gage de qualité des produits, du service, du lieu
- la labellisation permet aux producteurs une meilleure rémunération.

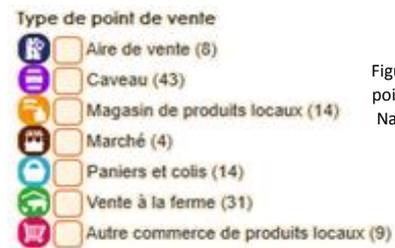
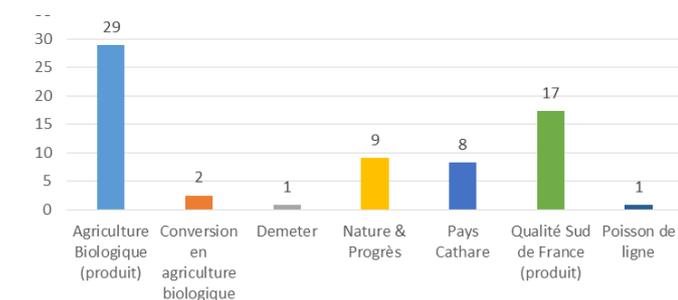


Figure 12 : Localisation géographique des points de vente sur le territoire du Grand Narbonne. Source : Base de données du Grand Narbonne

Figure 13 : Pourcentage des points de vente commercialisant des produits labélisés,

Source : Base de données du Grand Narbonne

La distribution en restauration hors domicile



⇒ La distribution hors domicile

Elle regroupe la restauration avec service à table, la restauration rapide, la restauration dans les transports et lieux de loisirs, la restauration collective et la distribution automatique.

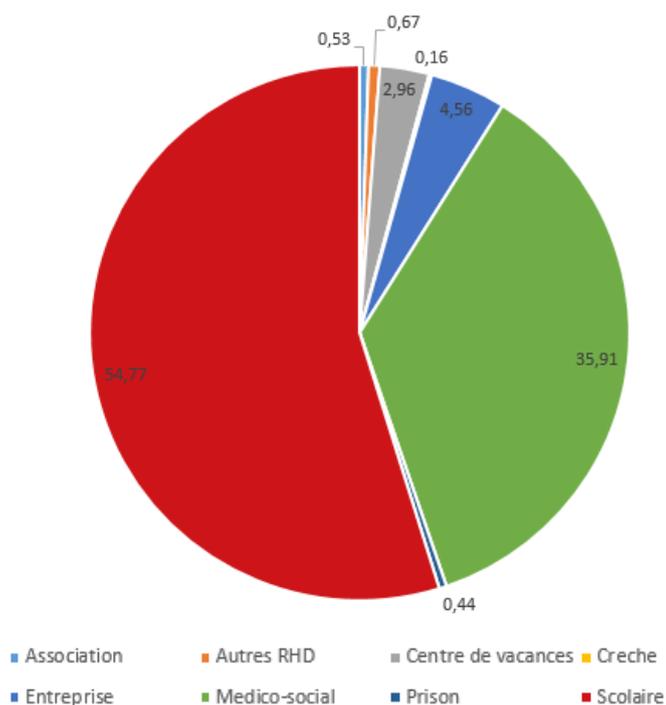


Figure 14 : Pourcentage des repas préparés par jour et par type de restauration collective, par secteur dans le département de l'Aude (DRAAF Occitanie)

⇒ Quelques chiffres

- 6,1 milliards de repas principaux par an, soit l'équivalent de 2 repas par semaine pris hors domicile par Français (INTERFEL, 2017)
- environ **15%** des repas servis en restauration commerciale et **85%** en restauration collective
- 1 295 821 repas / jour sont servis dans les restaurants collectifs en Occitanie en 2016
 - o Dont 760 000 repas / midi dans les restaurants scolaires
 - o Dont 105 000 repas / midi dans les restaurants d'entreprises
- **64** établissements de restauration collective sur le Grand Narbonne
- **14 191 repas/jour** sont servis sur le territoire du Grand Narbonne soit 1% du nombre de repas servis en Occitanie
- Coût réel d'un repas : 7 à 13 € (Source DRAAF Occitanie)

Dans l'Aude, les secteurs préparant le plus de repas sont dans le domaine scolaire (55%) et médico-social (36%).

Les autres secteurs préparent nettement moins de repas par jour. Cela est probablement dû au nombre de structure et à leurs fréquentations moins élevées.

⇒ Les changements de la RHD, vers une alimentation plus saine et locale

- Volonté de mise en valeur des produits locaux par les collectivités au travers des Projets Alimentaires Territoriaux
- La Loi alimentation impose à la restauration collective publique de servir d'ici 2022, au moins 50% de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20% de produits bio afin de favoriser une alimentation sûre, saine et durable pour tous.

La distribution



Conclusion sur la distribution du Grand Narbonne

Les grandes et moyennes surfaces attirent de moins en moins les consommateurs. En 2017, la fréquentation des hypermarchés français a chuté de 4% (Public Senat, 2018). On assiste à une valorisation des points de vente locaux à travers des labels, des marques mais aussi grâce à la communication des acteurs locaux (collectivités, Chambre d'Agriculture de l'Aude, ...).

Néanmoins, la répartition des points de vente sur le territoire reste un frein pour les consommateurs qui ne trouvent pas tous les types de produits sur l'ensemble du territoire.

L'amélioration de l'offre alimentaire en restauration collective est un enjeu fort sur lequel travaille une multitude d'acteurs territoriaux et agricoles tels que la Région ou encore les producteurs accompagnés par la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Forces	<p>Accès diversifiés aux produits locaux sur le territoire du Grand Narbonne</p> <p>Diversité de points de vente distribuant des produits locaux</p> <p>Des initiatives diverses qui font la promotion des produits locaux</p> <p>Favoriser une alimentation sûre, saine et durable pour tous grâce à la RHD</p>	Faiblesses	<p>Visibilité des points de vente locaux</p> <p>Besoin de la RHD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - grand volume - standardisation - produits qui ne sont pas toujours de saison <p>Coût élevé de la sensibilisation</p>
Opportunités	<p>Développer le e-commerce pour garder la clientèle touristique et en créer une nouvelle plus locale</p> <p>Rendre plus visible l'offre</p>	Menaces	<p>Concurrence entre les acteurs</p> <p>Budget des collectivités</p>

Les déchets, une problématique à toutes les échelles



Le gaspillage est défini comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». (Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, juin 2013)

Quelques chiffres :

Chaque année en France, la quantité de déchets alimentaires s'élève à environ **10 millions de tonnes** (soit environ 20kg /personne/an) répartis ainsi :

- 32% en production
- 21% en transformation
- 14% en distribution
- 33% en consommation

Le gaspillage est estimé à un coût de 16 milliards d'euros et représente 3% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'activité nationale (ADEME, 2016)

Un triple enjeu pour le territoire du Grand Narbonne

- Environnemental : En moyenne, 1 tonne de déchets correspond à 100 tonnes de ressources exploitées (Source : Eurostat)
- Sociétal /éthique : La population du Grand Narbonne est une population précaire, qui n'accède pas toujours à des produits de qualité. Or les produits les plus gaspillés sont ceux qui manquent le plus à leur équilibre alimentaire
- Economique : le coût du gaspillage est estimé à 108€ par personne et par an pour les ménages (ADEME, 2016), soit près de 14 000 000€ au Grand Narbonne

Les causes du gaspillage alimentaire à tous les niveaux

La production agricole :

- aléas tels que la météo, les maladies ou des parasites.
- raisons économiques (cours de marché trop bas), réglementaires, commerciales (des normes de calibrage imposées au producteur par la distribution) et techniques,
- une offre supérieure à la demande,
- la mécanisation.

La transformation :

- Limites techniques des process de production et de conditionnement
- erreurs humaines

La distribution :

- commandes inappropriées,
- casse lors de la mise en rayon,
- difficulté à prévoir la demande des clients,
- moment de l'approvisionnement
- conditions de conservation,
- gestion des stocks et des rayons,
- retrait des produits : présentant un défaut d'étiquetage, abimés, etc

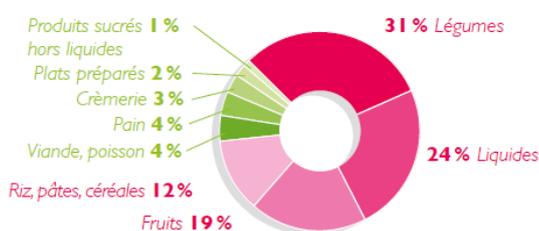
Le comportement du client peut également causer du gaspillage : manipulation des fruits et légumes, déplacement de produits dans les rayons, refus d'acheter des produits non « parfaits » esthétiquement, etc.

La consommation :

La pression sociale, la culture des convives ou le contenu de l'assiette, mais aussi l'environnement dans lequel on se situe lors du repas, jouent un rôle essentiel dans les pertes alimentaires (Ayadi, 2009)

(Dossier thématique Mars 2010, France Nature Environnement – Réseau prévention et gestion des déchets)

Que gaspille-t-on ?



Source : étude des impacts du gaspillage alimentaire des ménages, ADEME, octobre 2014 (données obtenues à partir d'une étude sur 20 foyers français)

Figure 12 : Répartition du gaspillage alimentaire par type de produit

Les actions réalisées sur le territoire du Grand Narbonne



Afin de répondre à un besoin du territoire et à une demande locale, de nombreuses actions sont mises en place par différents acteurs afin de développer les circuits de proximité et les circuits courts.

⇒ Actions facilitant l'accès et la communication des produits locaux

- Au niveau national :

Les acteurs du Grand Narbonne s'appuient sur des initiatives nationales pour développer l'approvisionnement en produits locaux dans les restaurations collectives. Des programmes comme « Lait, Fruits et Légumes à l'école » permettent aux élèves de consommer des produits locaux, sains et variés. Les restaurateurs peuvent également s'appuyer sur des outils comme Localim ou encore la plateforme Agrilocal pour trouver des produits locaux.

Une action nationale, « Action Cœur de ville », mise en place par la ville de Narbonne permet de soutenir le commerce local, d'améliorer l'accessibilité, ou encore d'embellir le cadre de vie. En parallèle, le Contrat de Ville du Grand Narbonne travaille sur des thématiques comme le développement économique et l'emploi des quartiers prioritaires. L'amélioration de la vie des habitants est un enjeu important dans le développement des circuits courts. Les personnes défavorisées sont moins enclines à acheter des produits locaux. La sensibilisation et le développement économique sont des leviers d'action pour développer la consommation des produits locaux.

- Au niveau régional :

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée considère l'alimentation comme la grande cause régionale pour 2018 et 2019. Elle a mis en place un Pacte régional pour une alimentation durable réunissant les producteurs, les consommateurs et les distributeurs afin d'accompagner les changements des modes de production agricole par une augmentation de la consommation des produits locaux. Pour accompagner ce pacte, d'autres initiatives sont mises en place comme un showroom RHD régional et bio le 2 octobre 2019.

D'autres acteurs sont engagés dans des programmes comme le LEADER du Gal de l'Est Audois afin de soutenir les territoires ruraux et mettre en place des stratégies de développement.

- Au niveau de l'agglomération du Grand Narbonne :

Tout comme la Région, le Grand Narbonne propose des actions pour proposer une alimentation de qualité accessible à tous et pour développer l'agriculture. L'ensemble des actions sont disponibles dans le Programme Grand Narbonne Agriculture.

Afin de développer l'agriculture, plusieurs axes sont travaillés comme la revalorisation des friches agricoles, la création d'espaces test agricoles ou encore des animations autour des labels comme Vignoble et Découvertes. Le Grand Narbonne souhaite également agir pour rendre les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement aux travers de divers projets (Irrial'eau, location de terrain en agriculture biologique ou à minima sans herbicides, ...).

Le développement de l'agriculture et l'amélioration de l'accessibilité des produits locaux passent par la sensibilisation et la communication. Le Grand Narbonne a mis en place un annuaire des points de vente locaux, des flyers pour les marchés et villages de producteurs, et autres manifestations. Les produits locaux sont également valorisés auprès des enfants grâce au dispositif Un fruit pour la récré.

Conclusion

Un territoire attractif

Les 37 communes de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne sont situées dans l'Aude. Le climat est doux l'hiver et chaud l'été.

De plus, le territoire est composé de paysages diversifiés, entre terre et mer, et possède une grande richesse patrimoniale. Ces aspects sont les principales causes de l'attraction du territoire.

Le bassin de consommation

Le Grand Narbonne accueille de nouveaux résidents tous les ans. Une grande partie des arrivants sont des personnes retraitées, qui viennent s'installer sur le littoral. De plus en plus de cadres et d'intellectuels s'installent également sur le territoire. Avec toutes ces arrivées, le bassin de consommation s'agrandit. Les nouveaux arrivants sont plus propices que la population résidente à acheter des produits locaux, généralement plus chers qu'en grande surface.

Le nombre de consommateurs grandit également durant la période estivale. En effet, le littoral du Grand Narbonne, mais aussi son patrimoine, attirent un grand nombre de touristes. Néanmoins, leurs budgets de consommation sont de plus en plus faibles et par conséquent, ils consomment de moins en moins de produits locaux.

Un territoire hétérogène

Comme partout en France, les consommateurs souhaitent consommer de plus en plus de produits sains, respectueux de l'environnement et locaux.

Pour répondre à leurs demandes, la production se diversifie peu à peu et on voit le nombre d'exploitation AB augmenter.

Néanmoins, les cultures majoritaires restent, comme depuis des siècles, la viticulture, les oliviers et les grandes cultures/blé.

On constate également que les cultures ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire. Les bassins de production sont la conséquence de l'hétérogénéité du paysage. Les points de vente en produits locaux sont souvent à proximité des lieux de production et sont donc eux aussi répartis de manière hétérogène sur le territoire.

Cette répartition hétérogène entraîne des problématiques d'accès aux produits. Par exemple, les habitants du Nord du territoire ont moins accès aux produits de la mer. Pour pallier à cette problématique, certains producteurs vendent dans des épiceries locales, magasins de producteurs, AMAP et Ruche Qui Dit Oui ou encore par la création de boutiques en ligne.

L'installation agricole freinée par divers problèmes

Le nombre d'exploitations agricoles diminue sur le territoire malgré la demande croissante en produits locaux, la diversité des acteurs sur le territoire et les actions de valorisation.

L'arrêt de l'activité agricole est fréquent et est dû à plusieurs raisons, par exemple le décès de l'exploitant ou le manque de valeur ajoutée. Une des solutions pour lutter contre l'abandon des terres et le passage en statut de friche serait d'installer des porteurs de projet. Le nombre d'installation reste faible car aujourd'hui, le Grand Narbonne est un territoire soumis aux risques d'inondation, d'incendie, de salinisation des terres et de montée de la mer. De plus, de nombreuses terres sont déjà en friche. Le travail de remise en état d'une friche a un coût élevé et prend du temps, ce que n'ont pas souvent les candidats à l'installation.

Les déchets

On ne peut pas parler de système alimentaire sans aborder le sujet des déchets. Cette thématique est transversale. Elle touche autant les agriculteurs que les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. Chaque acteur peut agir à son échelle. Pour sensibiliser les acteurs, des projets sont mis en place sur le territoire permettant la réduction des déchets, la sensibilisation au tri, la gestion et la valorisation.

Bibliographie

ADEME, 2018, Déchets : chiffres clés

AGENCE BIO, 2018, Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue : Les chiffres 2018 du secteur bio

BLEZAT CONSULTING ET AL., 2017, Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire

DAUMAS JC., 2006, Consommation de masse et grande distribution : Une révolution permanente (1957-2005)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT – Réseau prévention et gestion des déchets, Dossier thématique Mars 2010, Du gaspillage alimentaire à tous les étages

FRITSCH B., 2012, Les circuits courts de commercialisation alimentaire dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles

GRAND NARBONNE, 2019, Base de données Circuits Courts

GRAND NARBONNE MEDITERRANEE, 2019, Etude des clientèles touristiques

HARRIS INTERACTIVE, 2016, Enquête sur l'évolution des usages alimentaires des français

IFOP ET WWF, 2017, Les Français, la consommation écoresponsable et la transition écologique

INSEE, 2016, Recensement de la population

INSEE, 2017, Le Grand Narbonne Un territoire dynamique porté par son attractivité

INSEE, 2019, Base de données SIRENE

INTERFEL, 2017, Les fruits et légumes frais en restauration hors domicile chiffres clés 2016 et évolution depuis 2011

IPSOS ET BIENVENUE A LA FERME, 2014, « Consommer local » : ce que veulent les Français

LOI EGALIM, 30 octobre 2018

MALASSIS L., 1994, Nourrir les Hommes, Dominos-Flammarion, Paris : 110 p

MEDDE, 2013, Chiffres clés du climat : France et monde

POLE EMPLOI AUDE, 2014, L'industrie dans l'Aude

PROGRAMME CODIA : Circuits courts en Europe : opportunités commerciales et dialogue avec la société, 2013, La consommation alimentaire en circuits courts : enquête nationale (Premiers résultats)

SCOT DE LA NARBONNAISE, 2006

Sitographie

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AUDE (ADT), 2017, Bilan touristique 2017

AGRESTE, 2010, Recensement agricole 2010

AGRESTE, 2018, Fiche Territoire et Climat <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/graphagri/article/graphagri-2018>

DRAAF OCCITANIE, 2016, http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_comm_prix_cle811fa7.pdf

DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON, <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/Aude/fondements15.html>

EUROSTAT, 2017, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Waste_statistics/fr#La_production_totale_de_d.C3.A9chets

GOUVERNEMENT, 2016, <https://www.gouvernement.fr/indicateur-artificialisation-sols>

METEO FRANCE, 2018, <https://www.meteofrance.com>

OBSERVATOIRE DES ALIMENTS, 2016, Le budget alimentaire des Français, <https://observatoire-des-aliments.fr/non-classe/le-budget-alimentaire-des-francais>

OCSOL, 2015

PUBLIC SENAT, février 2018, Pourquoi les Français commencent à bouder les hypermarchés ?, <https://www.publicsenat.fr/article/politique/pourquoi-les-francais-commencent-a-bouder-les-hypermarches-82257>

TERRE DE LIENS, 2013, <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>



Crédits photos : Grand Narbonne

Réalisation : Caroline Tornes, 2019



ANNEXE 3 : Calendrier des actions du Programme Agricole du Grand Narbonne

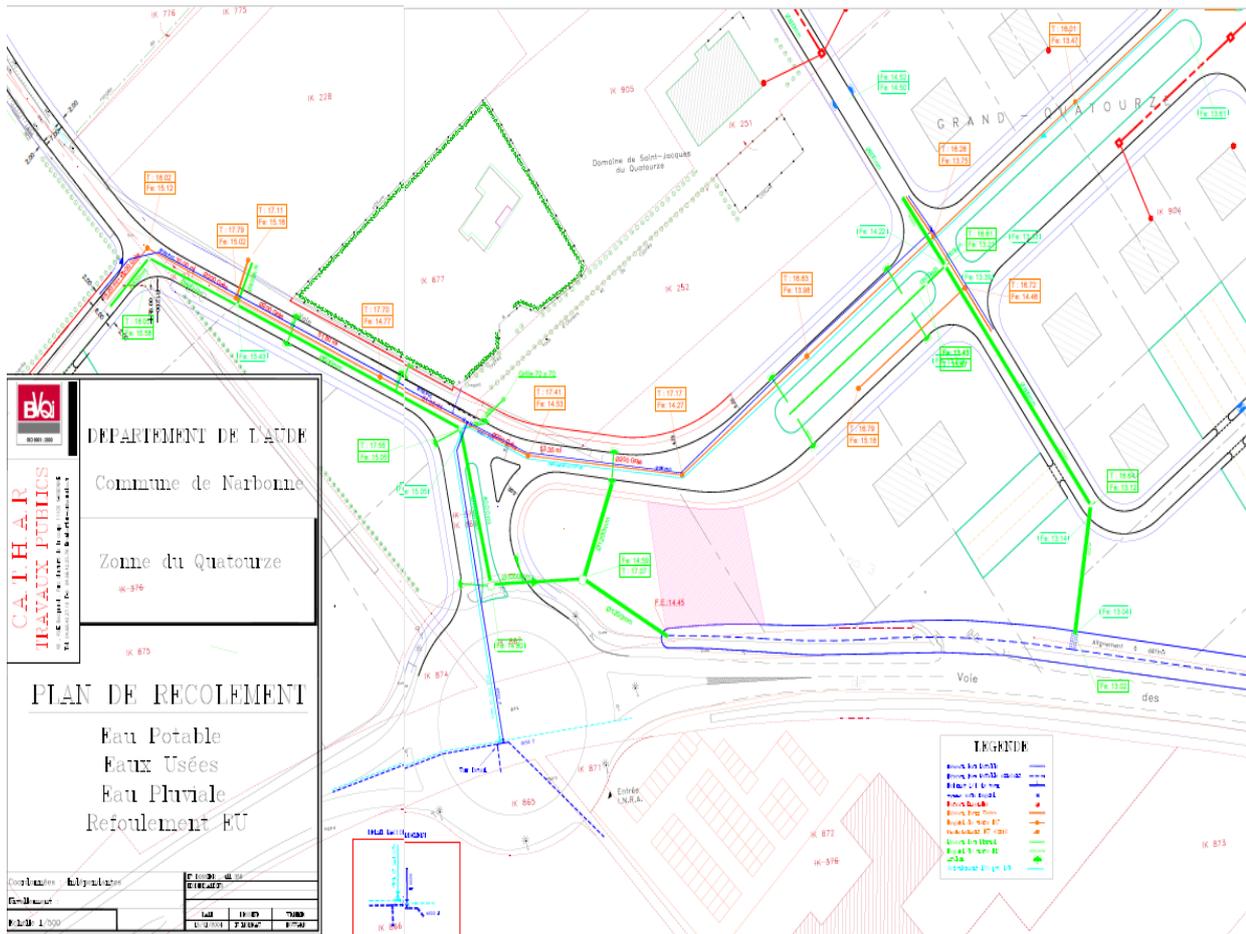


Grand Narbonne Agriculture

PLANS D' ACTIONS

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Axes / Fiches actions	Type	Calendrier					
				2017	2018	2019	2020		
<p>n°1 : Des espaces agricoles vivants</p> <p>pour maintenir un tissu économique dynamique et un cadre de vie préservé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Stopper l'érosion du nombre d'agriculteurs et de la surface agricole utilisée Réunir les conditions favorables à l'installation et à la transmission en tenant compte de la diversité des profils et des projets des candidats Favoriser l'accès au foncier et au bâti pour les porteurs de projets agricoles Reconquérir et valoriser les friches agricoles Maîtriser la consommation du foncier agricole par l'urbanisation Rechercher un équilibre entre l'aménagement du territoire et le développement agricole et des complémentarités entre les deux Anticiper les impacts des grands projets d'aménagement et de la salinisation des terres sur l'activité agricole 	AXE 1 : INSTALLATION ET FORMATION							
		FA 1.1 : Création d'un espace test agricole	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 1.2 : Mise en place d'un réseau Installation Transmission sur le Grand Narbonne	Action nouvelle	X	X	X	X		
		FA 1.3 : Portage foncier pour les candidats à l'installation	Action nouvelle			X	X		
		FA 1.4 : Dégrevement de la taxe sur le foncier non bâti pour les bénéficiaires de la DJA	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 1.5 : Création d'un lieu de pratique et d'expérimentation sur le site du Quatorze dédié aux plantes méditerranéennes	Action nouvelle	X	X	X	X		
		AXE 2 : FONCIER ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
		FA 2.1 : Dispositif d'accompagnement à la reconversion des friches agricoles	Action nouvelle	X	X	X	X		
		FA 2.2 : Mise en place de ceintures vertes agricoles peri-urbaines à vocation alimentaire et/ou de protection contre les incendies	Action renforcée		X	X	X		
		FA 2.3 : Appui à la valorisation du foncier agricole public	Action nouvelle	X	X	X	X		
		FA 2.4 : Intégration opérationnelle de l'enjeu agricole dans les documents de planification	Action renforcée	X	X	X	X		
		FA 2.5 : Compréhension du phénomène de salinisation des terres et identification des moyens de lutte	Action nouvelle		X	X			
		AXE 3 : QUALITE DE L'EAU ET AGRO ECOLOGIE							
		FA 3.1 : Soutien à la création d'aires collectives de remplissage des pulvérisateurs	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 3.2 : Animation des démarches captages prioritaires et sensibles	Action renforcée	X	X	X	X		
		FA 3.3 : Appui au déploiement de la lutte biologique en viticulture EN REFLEXION	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 3.4 : Collecte des produits phytosanitaires non pris en charge par la filière ADIVALOR	Action nouvelle		X	X			
		AXE 4 : ECONOMIE D'EAU ET IRRIGATION							
		FA 4.1 : Développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées pour l'irrigation	Action renforcée	X	X	X	X		
FA 4.2 : Soutien au développement des réseaux d'irrigation collectifs EN REFLEXION	Action nouvelle		X	X	X				
AXE 5 : TRANSITION ENERGETIQUE									
FA 5.1 : Appui à la maîtrise de la facture énergétique des exploitations agricoles	Action nouvelle	X	X						
FA 5.2 : Soutien à l'implantation de biomasse sur le parc coopératif des Energies	Action prolongée		X	X					
AXE 6 : CIRCUITS DE PROXIMITE ET ALIMENTATION									
FA 6.1 : Coordination du dispositif Un Fruit Pour la Récré	Action prolongée	X	X	X	X				
FA 6.2 : Communication sur les points de vente de produits locaux existants	Action renforcée		X	X	X				
FA 6.3 : Animation d'un projet Alimentaire territorial autour de l'alimentation méditerranéenne et de la structuration des filières alimentaires	Action nouvelle		X	X	X				
FA 6.4 : Expérimentation de nouvelles formes de commercialisation de produits locaux sur les sites touristiques (Somail+camping)	Action nouvelle		X	X					
AXE 7 : AGRITOURISME ET VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES									
FA 7.1 : Animation du réseau Vignobles et Découvertes	Action prolongée	X	X	X	X				
FA 7.2 : Soutien aux manifestations valorisant les productions locales	Action prolongée	X	X	X	X				
AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES									
FA 8.1 : Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
FA 8.2 : Mise en place d'un cycle de rencontres professionnelles sur l'Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
FA 8.3 : Valorisation des métiers de la mer et de la terre	Action nouvelle		X	X	X				
FA 8.4 : Soutien au transfert de la collection Vassal et à la création d'une plateforme Innovation à l'INRA Pech Rouge	Action prolongée	X	X	X					
FA 8.5 : Participation aux programmes locaux LEADER et FEAMP	Action prolongée	X	X	X	X				
FA 8.6 : Animation, suivi et évaluation du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
<p>n°2 : Une agriculture engagée dans la croissance verte</p> <p>pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Reconquérir la qualité de l'eau et prévenir les problématiques de pollution à venir Déployer l'agro-écologie à une échelle significative Contribuer à la réduction du déficit en eau par la réalisation d'économies d'eau Développer l'irrigation à partir de ressources en eau « nouvelles » pour sécuriser les productions et permettre la diversification Anticiper pour s'adapter et limiter les impacts du changement climatique sur l'agriculture Renforcer le rôle et la place de l'activité agricole dans la transition environnementale et énergétique locale 	AXE 3 : QUALITE DE L'EAU ET AGRO ECOLOGIE							
		FA 3.1 : Soutien à la création d'aires collectives de remplissage des pulvérisateurs	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 3.2 : Animation des démarches captages prioritaires et sensibles	Action renforcée	X	X	X	X		
		FA 3.3 : Appui au déploiement de la lutte biologique en viticulture EN REFLEXION	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 3.4 : Collecte des produits phytosanitaires non pris en charge par la filière ADIVALOR	Action nouvelle		X	X			
		AXE 4 : ECONOMIE D'EAU ET IRRIGATION							
		FA 4.1 : Développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées pour l'irrigation	Action renforcée	X	X	X	X		
		FA 4.2 : Soutien au développement des réseaux d'irrigation collectifs EN REFLEXION	Action nouvelle		X	X	X		
		AXE 5 : TRANSITION ENERGETIQUE							
		FA 5.1 : Appui à la maîtrise de la facture énergétique des exploitations agricoles	Action nouvelle	X	X				
		FA 5.2 : Soutien à l'implantation de biomasse sur le parc coopératif des Energies	Action prolongée		X	X			
		AXE 6 : CIRCUITS DE PROXIMITE ET ALIMENTATION							
		FA 6.1 : Coordination du dispositif Un Fruit Pour la Récré	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 6.2 : Communication sur les points de vente de produits locaux existants	Action renforcée		X	X	X		
		FA 6.3 : Animation d'un projet Alimentaire territorial autour de l'alimentation méditerranéenne et de la structuration des filières alimentaires	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 6.4 : Expérimentation de nouvelles formes de commercialisation de produits locaux sur les sites touristiques (Somail+camping)	Action nouvelle		X	X			
		AXE 7 : AGRITOURISME ET VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES							
		FA 7.1 : Animation du réseau Vignobles et Découvertes	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 7.2 : Soutien aux manifestations valorisant les productions locales	Action prolongée	X	X	X	X		
AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES									
FA 8.1 : Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
FA 8.2 : Mise en place d'un cycle de rencontres professionnelles sur l'Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
FA 8.3 : Valorisation des métiers de la mer et de la terre	Action nouvelle		X	X	X				
FA 8.4 : Soutien au transfert de la collection Vassal et à la création d'une plateforme Innovation à l'INRA Pech Rouge	Action prolongée	X	X	X					
FA 8.5 : Participation aux programmes locaux LEADER et FEAMP	Action prolongée	X	X	X	X				
FA 8.6 : Animation, suivi et évaluation du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X				
<p>n°3 : Une agriculture ouverte vers les habitants et les touristes</p> <p>pour créer de la valeur ajoutée, de la cohésion sociale et participer au bien-être sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la diversité et la qualité des productions par la mise en avant de notre identité gastronomique méditerranéenne et du lien Santé/Alimentation/Agriculture Encourager la poursuite du développement des circuits courts et de proximité sur le territoire Développer et structurer une offre alimentaire sur le territoire accessible à tous Améliorer la lisibilité de l'offre oenotouristique et des points de vente de produits locaux Capter davantage les clientèles touristiques et de passage Développer de nouveaux liens entre les agriculteurs et la population locale et touristique 	AXE 6 : CIRCUITS DE PROXIMITE ET ALIMENTATION							
		FA 6.1 : Coordination du dispositif Un Fruit Pour la Récré	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 6.2 : Communication sur les points de vente de produits locaux existants	Action renforcée		X	X	X		
		FA 6.3 : Animation d'un projet Alimentaire territorial autour de l'alimentation méditerranéenne et de la structuration des filières alimentaires	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 6.4 : Expérimentation de nouvelles formes de commercialisation de produits locaux sur les sites touristiques (Somail+camping)	Action nouvelle		X	X			
		AXE 7 : AGRITOURISME ET VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES							
		FA 7.1 : Animation du réseau Vignobles et Découvertes	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 7.2 : Soutien aux manifestations valorisant les productions locales	Action prolongée	X	X	X	X		
		AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES							
		FA 8.1 : Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X		
		FA 8.2 : Mise en place d'un cycle de rencontres professionnelles sur l'Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X		
		FA 8.3 : Valorisation des métiers de la mer et de la terre	Action nouvelle		X	X	X		
		FA 8.4 : Soutien au transfert de la collection Vassal et à la création d'une plateforme Innovation à l'INRA Pech Rouge	Action prolongée	X	X	X			
		FA 8.5 : Participation aux programmes locaux LEADER et FEAMP	Action prolongée	X	X	X	X		
		FA 8.6 : Animation, suivi et évaluation du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X		
		<p>n°4 : Une agriculture innovante et participative</p> <p>favorisant les dynamiques collectives et transversales</p>	<p>Objectifs transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'émergence de dynamiques et de projets COLLECTIFS répondant à la stratégie du programme Grand Narbonne Agriculture Encourager le partage de connaissances, de savoirs faire et de pratiques entre agriculteurs Renforcer les liens entre la recherche et les acteurs agricoles du Grand Narbonne Soutenir les initiatives innovantes et expérimentales Favoriser le dialogue entre des agricultures différentes Développer une communication positive sur l'agriculture et ses métiers Faciliter l'accès au financement pour les porteurs de projets Observer les dynamiques agricoles sur le territoire Fédérer les acteurs autour du programme 	AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES					
				FA 8.1 : Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X
				FA 8.2 : Mise en place d'un cycle de rencontres professionnelles sur l'Agriculture	Action nouvelle	X	X	X	X
				FA 8.3 : Valorisation des métiers de la mer et de la terre	Action nouvelle		X	X	X
FA 8.4 : Soutien au transfert de la collection Vassal et à la création d'une plateforme Innovation à l'INRA Pech Rouge	Action prolongée			X	X	X			
FA 8.5 : Participation aux programmes locaux LEADER et FEAMP	Action prolongée			X	X	X	X		
FA 8.6 : Animation, suivi et évaluation du programme Grand Narbonne Agriculture	Action nouvelle			X	X	X	X		

ANNEXE 5 : Plans de recollement du Quatorze



ANNEXE 6 : Critères de sélection de l'Espace Test Agricole

		Commune de Ramatuelle	Ferme urbaine_Ville de Grande-Synthe	Communauté de communes de la Montagne thiernoise	Commune de Lapanouse	St Martin du Var
	Objet	Parcelles agricoles	Ferme maraichère	Ferme intercommunale en maraichage	Parcelles agricoles	Exploitation maraichère AB
	Cible	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles
	Contexte	Redynamisation de l'agriculture, création de production maraichère, création de collaboration avec et entre exploitants, préférence pour l'agroforesterie plutôt que du maraichage classique	Site en conversion AB Développer les partenariats de la filière bio et acteurs (ville, lycée,...) Développement d'une organisation collective (investissement matériel et offre concertée) Mettre à disposition des parcelles pour se tester	Enrayement du morcellement foncier, la reconquête d'espace agricole en déprise, la relocalisation de valeur ajoutée sur le territoire, le développement des circuits courts, la transmission et la création d'activités agricoles sont des axes forts des actions menées Création d'une ferme intercommunale	Le terrain faisait partie de la réserve foncière de la commune. Dans le Plan Local d'Urbanisme, il a été classé en terrain « non constructible ». Il était auparavant entretenu par un agriculteur du village.	préserver les espaces agricoles exceptionnels du territoire, et conscients des difficultés pour de jeunes agriculteurs à accéder à la propriété foncière sur la plaine du Var, la commune de St Martin du Var et le Département des Alpes-Maritimes ont décidé de se mobiliser ensemble en faveur de l'installation agricole.
	Surface		Zone de 9,7 ha avec bâtiments	Superficie : la superficie totale est de 3,35 ha, dont		3,2 hectares (dont Surface Agricole Utile estimée : 2,4 ha)
Contrat	Type	Bail rural	Bail SAFER Bail SAFER entre SAFER, Couveuse et porteurs de projet Bail SAFER (9 ans) à la fin de la période transitoire	Bail rural	Bail agricole	bail rural signé sur 2,4 ha avec la Ville de St Martin du Var + convention de mise à disposition signée sur 7700 m ² avec le Département des Alpes-Maritimes
	Compléments					Clauses environnementales Présence sur le marché hebdomadaire de la commune Possibilité de fournir la cantine scolaire à échéance de 2019 Installation prévue en 2017

Critères de sélection des candidats	Prix	Prix location (arrêté préfectoral du 30 sept 2014): - 1344,02€/ha pour l'exploitation maraichère et pépinière en plein air - 641,46€/ha pour l'exploitation fruitière	Loyer 65€/ha/an	Loyer: 100 € / mois les deux premières années, puis 180 € / mois.	location du terrain : 300 € / an pour 1,78 ha	
	Expérience		Formation agricole et/ou une expérience en maraichage			
	Projet		Projet de maraichage cohérent avec ferme urbaine Projet viable économiquement	production majoritairement maraichère, d'autres productions seront tout de même possibles ; l'exploitant agricole répondra aux appels d'offre pour la fourniture de légumes, lancés par les cuisines des restaurants collectifs du secteur (écoles, EHPAD).		En maraichage AB uniquement Les projets de société entre plusieurs agriculteurs sont envisageables.
	Critère de sélection _ Profil		Prêt à s'installer et s'investir Atouts: -prêt à travailler en partenariat -motivation pour le travail en collectif -priorité aux candidats non			Agé de moins de 40 ans, en cours d'installation L'éligibilité à la DJA n'est pas exigée.

ANNEXE 7: Matériel agricole mis à disposition aux porteurs de projet par le Grand Narbonne

Matériel à acheter

Achat en réflexion

Matériel à supprimer

Catégorie	Matériel	Photos	Caractéristiques de l'outil	Ordre de prix en euros HT et neuf	Ordre de prix en euros HT et d'occasion
Traction	Tracteur agricole 65 cv (ex. Kubota)		<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 Cvm in in um - 4 roues motrices (pour + de puissance et d'adhérence) - entre roue largeur minimale : 1 m 20 (ou 1,25m) = largeur de planche - largeur Entracte - largeur em prise totale - arceau escamotable (pour passer sous les serres) - largeur des roues 35 cm (pas moins), largeur passe pied à prévoir (en général largeur de 1,5 roue soit 53 cm) - Fourche hydraulique utile pour montage des serres, traction animale - Prendre 1 tracteur neuf (moins de problème) - Ajouter un inverseur de vitesse (faciliter l'em brayage, les dem itours sur les parcelles, et moins user l'em brayage) 	25000	1500
	motoculteur commercial		<p>travail de petite surface et sous tunnels, atteler les différents outils de travail du sol adaptés de 75 cm de large (adaptés à la configuration des planches)</p>	4 000	500

Catégorie	Matériel	Photos	Caractéristiques de l'outil	Ordre de prix en euros HT et neuf	Ordre de prix en euros HT et d'occasion
Travail du sol	charme (1 soc pour m otoculteur)		Pour tous m otoculteur de 3 à 8 CV Accroche standard : hauteur 73 m m - axe 16 m m Longueur : 500 m m Poids : 7 Kg	400	100
	Charme vigneronne		2 buttoirs à 2 soc/socles+ 2 buttoirs A acheter d'occasion		
	Actisol		Outils de largeur: 1m 50 entracte et 1 m 80 en prise totale Ailettes escamotables / amovibles (coupes racines + adventices)		
	Vibroculteur (cultivateur léger)		Outils de largeur: 1m 50 entracte et 1 m 80 en prise totale	700	100
	Cultivateur		Outils de largeur: 1m 50 entracte et 1 m 80 en prise totale	10 000	1 500
	Rotobêche		Outils de largeur: 1m 50 entracte et 1 m 80 en prise totale	7 500	1 500
	herse rotative			5 000	1 500
	Rotavator		Adapté au tracteur de 65 CV 135cm de travail, 145cm hors tout.	1000	

Catégorie	Matériel	Photos	Caractéristiques de l'outil	Ordre de prix en euros HT et neuf	Ordre de prix en euros HT et d'occasion
Entretien - désherbage	Débroussailluse		Débroussailluse avec filet lam es Débroussailluse professionnelle Marque Stihl		
	Gyrobroyeur		attelage à l'arrière et adapté à un tracteur 65 cv Largeur 1m 50 à 1m 80 Privilégier les gyrobroyeur à axes= vertical avec lam es horizontales plutôt qu'à axe horizontal avec fléau) Soit neuf, ou m atériel d'occasion plus ancien avec des m atériaux + costaud	1500	750
	herse étrille		Largeur 1m 50 à 1m 80 Possibilité de réglage de l'agressivité des dents (dents inclinables)	2000 à 5000	1500
	bineuse		Bineuse 2/3 rangs m odulables Travail soit avec 2 opérateurs dont l'un sur le siège, soit travail seul Largeur 1m 50	6000	300
	Houe m arachère		réglage en hauteur perm et d'adapter l'outil à l'utilisateur	300	100
	désherbeur thermique		inefficace sur vivace et monocotylédone En choisir un à dos avec un harnais confortable (m portant)	400 à 550 autour de 6000€ pour un tracté	3000 pour le tracté

Catégorie	Matériel	Photos	Caractéristiques de l'outil	Ordre de prix en euros HT et neuf	Ordre de prix en euros HT et d'occasion
Implantation des cultures	semoir manuel		Lame avec des trous de différentes tailles (Marque Senbner)	1 000	75
	semoir motorisé		plutôt pour des surfaces plus grandes, les lits de semences doivent être bien préparés au préalable	5500 à 7000	700
	planteuse polyvalente		Demander type Superprefer: modulable 2/3 rangs avec disques souples en caoutchouc (pince à éviter) Utiliser pour plantation de p-d-t, oignons, bulbilles, poireaux, choux Rechercher un modèle de type Superprefer	manuelle: 50 à 100 motorisé 9000e TTC	1 500
Protection sanitaire	atomiseur à dos		projection de fines gouttelettes Eviter marque Solo	500	300
	pulvérisateur à dos		15/20 L peut suffire pour 5000m ²	100	50
	dérouleuse à plastique 1 rang		Autoconstruction possible avec un châssis	3000	300

Catégorie	Matériel	Photos	Caractéristiques de l'outil	Ordre de prix en euros HT et neuf	Ordre de prix en euros HT et d'occasion
Récolte	Bennette		Atelage 3 points Largeur 1.5m Profondeur : 0.63m Hauteur : 0.46m Soit env 0,4 m ³		
	Brouette vigneronne		tout en tube		
	Brouette maraîchère		tout en tube		
	lam e souleveuse			1500	1000
Fertilisation	épandeur d'engrais		exem ple de m oèle Vicon PS 225-335 220 L Un épandeur m écanisé oblige à acheter du com post en bouchon (ou à le transformer pour m ettre du com post en vrac)	330	200
Création de plants	Motteuse électrique				1000

ANNEXE 8 : Dossier de l'appel à candidature du Quatourze

CREATION D'UN PÔLE AGRO-ÉCOLOGIQUE SUR LE PLATEAU DU QUATOURZE

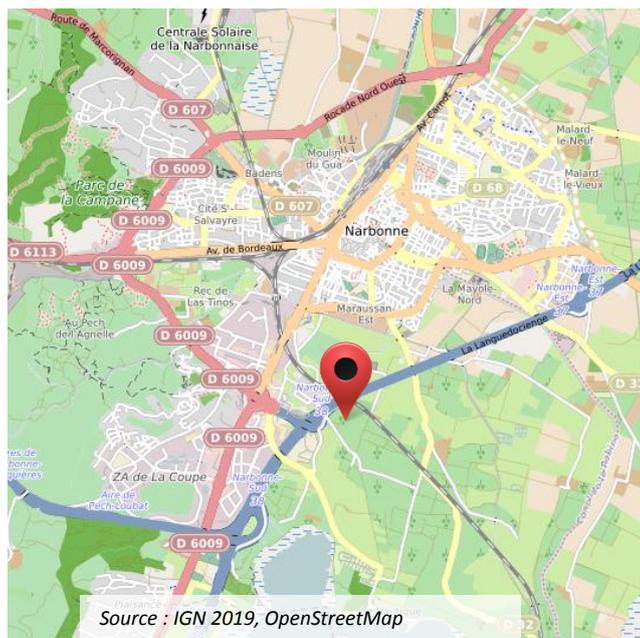
FICHE TECHNIQUE

LOCALISATION DU SITE

Le foncier concerné par le présent appel à candidatures est situé sur le plateau du Quatourze (commune de Narbonne).

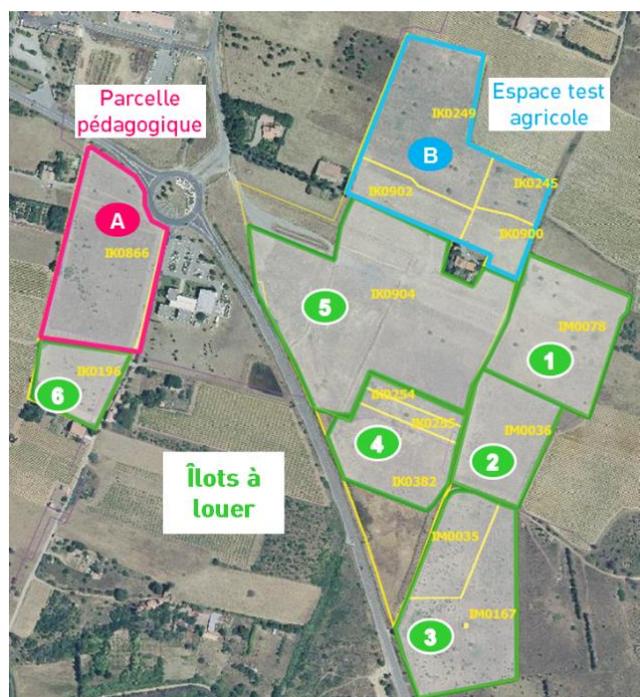
Ce site bénéficie de la proximité immédiate de la zone urbaine de Narbonne, de la sortie autoroutière « Narbonne Sud » et des partenaires agricoles que sont le Centre d'enseignement agricole Pierre Reverdy et l'INRA LBE.

Sont également présents à proximité : l'ESAT l'Envol qui dispose d'une cuisine centrale, le marché de gros de Croix Sud, la ferme Côté producteurs, les services espaces verts, l'aire de lavage des pulvérisateurs et les parcelles de vignes de la mairie de Narbonne.



Source : IGN 2019, OpenStreetMap

DESCRIPTION DES ILOTS



Le foncier à louer (en vert) se compose au total de 9 parcelles cadastrales, réparties en 6 îlots, pour une surface totale de 12,2 hectares.

Ilot	Référence	Surface Cadastrale	Surface à louer
1	IM78	1ha 90a 60ca	1,91
2	IM36	1ha 26a 45ca	1,26
3	IM35	78a 45ca	2,67
	IM167	1ha 88a 55ca	
4	IK254	20a 50ca	1,65
	IK255	25a 00ca	
	IK382	2ha 13a 40ca	
5	IK904	5ha 40a 30ca	3,90
6	IK196	82a 05ca	0,82

Les parcelles sont d'anciennes vignes, en friche depuis plus de 15 ans. Elles sont entretenues chaque année (fauche ou gyrobroyage). Toutefois, certains ilots présentent un niveau d'embroussaillage modéré à important (Ilots 1, 3, 6). Toutes les parcelles sont planes, à l'exception de l'ilot 4 sur lequel est présente une butte qui sera aplaniée par le Grand Narbonne.

CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES



Le plateau du Quatourze correspond à d'anciennes terrasses du fleuve Aude situées à une vingtaine de mètres d'altitude qui descendent en pente douce vers l'étang de Bages. Les sols sont caillouteux avec de nombreux galets roulés. La pluviométrie moyenne annuelle, inférieure à 500 millimètres, est compensée par l'influence des brises marines et les vents du nord très présents. Le plateau est un terroir viticole historique, classé en Appellation d'Origine Contrôlée Languedoc-Quatourze.

Les ilots à louer présentent des caractéristiques agronomiques homogènes avec notamment :

- ✓ un sol argilo-sableux, avec une forte pierrosité et très filtrant
- ✓ un pH alcalin de 8.1
- ✓ un indice de battance de 0,5
- ✓ une conductivité (mS/cm) de 0,21 : sol peu salé

Les résultats de l'analyse de sol complète sont disponibles en Annexe 1.

Selon les expertises effectuées par la Chambre d'Agriculture de l'Aude et les étudiants de Montpellier SupAgro, les terrains sont propices au développement **de cultures pérennes méditerranéennes** telles que les amandiers, les grenadiers, les figuiers, la vigne, les oliviers **ainsi que des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.**



POSSIBILITES D'IRRIGATION

Le réseau Bas Rhône Languedoc (BRL), réseau hydraulique régional, dessert en eau brute le plateau du Quatourze. Trois bornes sont présentes sur le site avec des débits disponibles allant jusqu'à 15m³/h.



L'irrigation est possible toute l'année en dehors des périodes de chômage du Canal de la Robine en hiver (oct. à janvier au maximum), sur lequel est installée la station de pompage BRL.

Numéro des bornes BRL : 07 A1 0013 ; 07 A1 0014 ; 07 A1 0015

Les candidats retenus devront souscrire un abonnement, individuel ou groupé, directement auprès de BRL. A titre d'information, la tarification 2019 pour les exploitants agricoles est jointe en Annexe 2.

Le raccordement à la borne et le matériel d'irrigation seront à la charge des exploitants.

ZONAGES REGLEMENTAIRES

Classement dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Narbonne :

- Zone agricole proche du rivage (Ap) : Ilots 1, 2, 3, 4 et 5
- Zone Naturelle protégée proche du rivage (N2p) : Ilot 6

Les terrains sont situés hors zone inondable.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Les travaux de défrichage et de préparation des terrains seront à la charge des locataires. Un loyer minoré (jusqu'à 55 €/ha/an) pourra être proposé pour les ilots nécessitant un travail de préparation important.

Les parcelles sont incluses dans les espaces proches du rivage au titre de la Loi Littoral. A ce titre, les aménagements et construction relevant d'une autorisation d'urbanisme sont interdits dans cette zone (cf. [règlement du PLU](#)).

CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La certification Agriculture Biologique des parcelles, le cas échéant, sera à la charge des exploitants. Les parcelles étant en friches depuis de nombreuses années, une demande de réduction du temps de conversion pourra éventuellement être sollicitée auprès de l'organisme certificateur (sous réserve). Le Grand Narbonne pourra alors fournir une attestation de non utilisation de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des parcelles réalisé jusqu'en 2019.

VISITE DES TERRAINS ET CONTACTS

Les personnes intéressées par l'appel à candidatures doivent s'inscrire à l'une des visites collectives des terrains proposées, et ce, **avant le 8 juillet 2019** par mail (agriculture@legrandnarbonne.com)

Ces visites seront l'occasion de répondre aux questions techniques et pratiques des candidats.

Les dates prévues sont :

- ✓ le mercredi 10 juillet 2019 à 17h,
- ✓ le jeudi 18 juillet 2019 à 10h30,
- ✓ le mardi 23 juillet 2019 à 17h.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Claudine Vibert, Chargée de Mission Développement Agricole Durable, par téléphone au **04 68 40 50 27** ou par mail c.vibert@legrandnarbonne.com

APPEL A CANDIDATURE

PREAMBULE

Dans le cadre de son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'Agglomération souhaite développer un pôle agro-écologique sur le plateau du Quatorze à Narbonne, où elle est propriétaire de parcelles agricoles actuellement en friches. Ce projet est mené en collaboration avec le Centre d'enseignement Agricole Pierre Reverdy voisin des parcelles, la Chambre d'Agriculture et le Biocivam de l'Aude.

Sur ce site, d'une surface totale de 18 ha, seront développés à terme 3 volets complémentaires:

- **Un volet pédagogique (A)** avec la création d'un sentier de découverte de l'agriculture méditerranéenne (productions historiques et innovantes) développé et géré par le Centre Pierre Reverdy dans le cadre de ses formations,
- Un volet accompagnement à l'installation(B) avec la mise en place d'un site secondaire pour l'espace test agricole du Grand Narbonne dédié aux plantes à parfums, aromatiques et médicinales et/ou à l'arboriculture, le tout selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.
- Un volet développement de cultures méditerranéennes (îlots verts) dans une dimension professionnelle avec la mise à disposition de parcelles à des exploitants agricoles ou des candidats à l'installation, pour une surface totale de 12,2 ha.

Ce dernier volet est l'objet du présent appel à candidatures, qui vise à sélectionner des candidats pour l'attribution de baux à ferme à clauses environnementales.

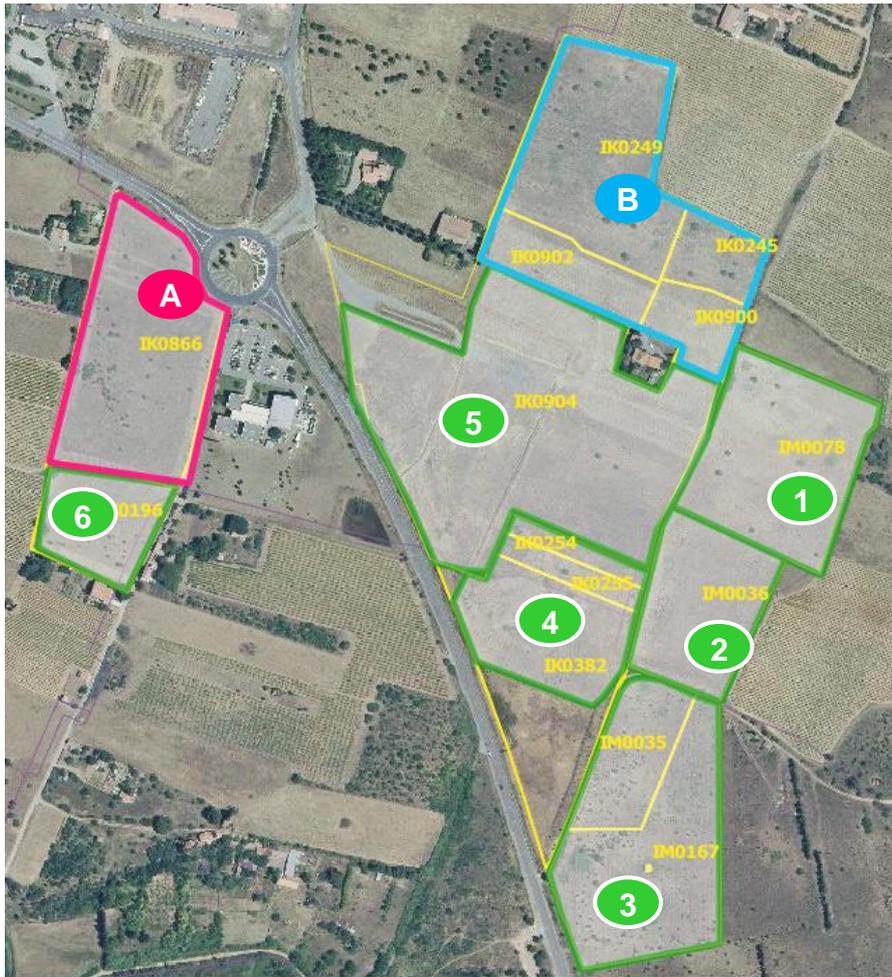
Cet appel à candidatures vaut avis de publicité en matière d'occupation du domaine privé du Grand Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, afin de respecter la transparence et l'égalité de traitement candidats en application des L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

En outre, il est précisé que la présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une convention de délégation de service public. Il n'est donc pas fait application du code des marchés publics ni des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

FONCIER ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Parcelles à louer

Le foncier concerné par l'appel à candidatures (îlots verts) est composé au total de 9 parcelles cadastrales, répartis en 6 îlots, pour une surface à louer totale de 12,2 ha :



Ilot	Référence	Surface Cadastreale	Surface à louer
1	IM78	1ha 90a 60ca	1,91
2	IM36	1ha 26a 45ca	1,26
3	IM35	78a 45ca	2,67
	IM167	1ha 88a 55ca	
4	IK254	20a 50ca	1,65
	IK255	25a 00ca	
	IK382	2ha 13a 40ca	
5	IK904	5ha 40a 30ca	3,90
6	IK196	82a 05ca	0,82

Les candidats pourront proposer leur candidature pour un ou plusieurs des 6 îlots. En revanche, le Grand Narbonne se réserve le droit d'attribuer aux candidats retenus tout ou partie des îlots demandés.

Modalités de location

Conformément à l'article L415-11 du Code Rural, le Grand Narbonne propose à la location les parcelles visées ci-dessus pour une durée de 9 ans renouvelable afin d'y mener une activité agricole dans le cadre d'un bail à ferme à clauses environnementales, prévu par l'article 76 de la loi du 6 janvier 2006.

Le contrat de bail s'appuiera sur le modèle type départemental auquel seront inclus des clauses environnementales prévues par l'article R411-9-11-1 du code rural. Parmi les clauses environnementales possibles, la priorité sera donnée aux projets mobilisant la clause n°15 visant « la conduite de cultures suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique ».

Eventuellement, les dossiers proposant la mobilisation de la clause n°7 « La limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires » seront recevables et notamment pour les projets à dimension expérimentale. A minima, la suppression totale des herbicides devra être respectée.

Montant du loyer

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2013267, le montant du fermage sera compris dans une fourchette allant de 55 € à 130 € par ha et par an en fonction de l'état initial de la parcelle. Il sera payable annuellement et à terme échu, et indexé sur l'évolution de l'indice national des fermages, publié tous les ans par arrêté préfectoral.

Etat des lieux

Le preneur prendra les biens loués dans l'état où ils se trouveront à la date de leur entrée en jouissance. Un état des lieux sera établi contradictoirement dans le mois qui précède l'entrée ou dans les trois mois suivants conformément aux dispositions de l'article L.411-1 du Code Rural. Il constatera avec précision l'état des terres ainsi que le degré d'entretien de ces dernières et signalera tous les éléments que les parties jugeront utile de signaler.

Autres dispositions

Au titre de la loi Littoral et du classement de la zone en espace proches du rivage, aucun aménagement relevant d'une autorisation d'urbanisme, ne sera autorisé sur les parcelles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les structures éligibles

Les structures éligibles à l'appel à candidature sont:

- Les personne(s) physique(s), exploitante(s) agricole(s) à titre individuel, dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire du Grand Narbonne¹
- Les personne(s) morale(s), exploitante(s) agricole(s), dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire du Grand Narbonne¹
- Toute autre structure mettant en valeur une exploitation agricole et exerçant réellement une activité agricole, par exemple : établissement de recherche, d'enseignement, station d'expérimentation, association, coopérative, etc.
- Les personne(s) s'inscrivant dans un parcours à l'installation et présentant un projet d'installation viable sur le territoire du Grand Narbonne.

¹Le demandeur ne devra pas être en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire

CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

Visite des parcelles

Les personnes souhaitant répondre à l'appel à candidature sont invitées à se manifester par mail auprès du Grand Narbonne avant le 8 juillet minuit (agriculture@legrandnarbonne.com) afin de s'inscrire à une visite collective du site.

Les dates proposées sont :

- le mercredi 10 juillet 2019 à 17h,
- le jeudi 18 juillet 2019 à 10h30,
- le mardi 23 juillet 2019 à 17h.

Dossiers de candidature

Les personnes souhaitant maintenir leur candidature à l'issue de la visite des terrains, devront constituer un dossier de candidature composé :

- d'une fiche de candidature datée et signée, selon le modèle fourni par le Grand Narbonne,
- d'un dossier de présentation du projet, comprenant à minima :
 - Les motivations du candidat
 - La synthèse du parcours professionnel et des compétences du candidat
 - Le descriptif technique du projet :
 - Cultures, systèmes de production, calendrier, besoin en eau
 - Labellisations envisagées
 - La transformation et la commercialisation envisagée
 - Le prévisionnel économique sur 5 ans
 - Chiffres d'affaires, coûts de production
 - Marge brute et marge nette
 - Investissements prévus
 - Aspects sociaux et juridiques
 - Forme juridique
 - Besoin en main d'œuvre
 - Partenariats
 - Points forts/ points faibles du projet

Pour les exploitants agricoles, le demandeur devra présenter une attestation d'affiliation MSA en qualité de non-salariés agricoles, ainsi qu'un relevé parcellaire.

Pour les candidats à l'installation, le demandeur devra présenter la liste des démarches effectuées et les personnes rencontrées dans le cadre de son parcours à l'installation, ainsi que tout document démontrant le réalisme et la viabilité économique du projet d'installation.

Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature est à déposer sous deux formats :

1. version papier du dossier à envoyer ou à déposer à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, 12 boulevard Frédéric Mistral – CS 50100 – 11 785 NARBONNE Cedex
2. version numérique à envoyer par mail à : agriculture@legrandnarbonne.com

au plus tard le 4 octobre 2019 à minuit

Après le dépôt du dossier, un accusé de réception de dossier sans promesse de location est adressé au porteur de projet par mail.

Les dossiers devront être réceptionnés complets et avant la date limite de dépôt. A défaut, la candidature recevra un avis défavorable. A l'issue de la phase d'instruction, le Grand Narbonne pourra solliciter des pièces complémentaires auprès du candidat.

Sélection des dossiers

Les candidatures seront sélectionnées par la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Elle s'appuiera sur les avis d'une commission technique composée d'agents du Grand Narbonne, du centre Pierre Reverdy, de la Chambre d'Agriculture de l'Aude et du Biocivam de l'Aude.

Les candidats seront reçus par cette commission afin d'échanger sur les projets.

La « commission 2 en configuration Agriculture/Viticulture » composée d'élus du Grand Narbonne examinera ensuite les candidatures au regard de l'éligibilité des dossiers et des critères définis ci-dessous. Elle soumettra ensuite ses propositions Conseil Communautaire du Grand Narbonne, qui attribuera les terrains aux candidats sélectionnés.

Critères de sélection des dossiers

En cas de concurrence, les dossiers seront examinés au regard :

- ✓ d'une part le schéma directeur régional des exploitations agricoles du Languedoc Roussillon
- ✓ d'autre part des critères de sélection propres au Grand Narbonne définis ci-dessous :
 - Ambition environnementale du projet : pour rappel, la priorité sera donnée aux projets en Agriculture biologique
 - Caractère innovant ou expérimental du projet
 - Contribution à la diversification des cultures à l'échelle du territoire du Grand Narbonne
 - Cohérence du projet avec le projet d'ensemble proposé sur le site
 - Participation à la création d'emplois et de débouchés économiques locaux
 - Partenariats envisagés
 - Qualité et complétude du dossier
 - Réalisme, solidité et viabilité économique du projet
 - Expérience et compétences du candidat

Calendrier de l'appel à projets

17 Juin 2019	Ouverture de l'appel à projets 2019
8 juillet 2019	Date limite d'inscription aux visites terrains
Fin Juillet	Visites collectives des terrains
4 octobre	Date limite de dépôt des dossiers
Fin octobre	Présentation des projets en commission technique
5 décembre 2019	Décision d'attribution des baux par le Conseil Communautaire du Grand Narbonne

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Claudine Vibert, Chargée de Mission Développement Agricole Durable, par téléphone au 04 68 40 50 27 / 06 83 69 84 63 ou par mail c.vibert@legrandnarbonne.com

ANNEXE 9 : Règlement intérieur du Ribayrot

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND NARBONNE

SITE DU DOMAINE DES JARDINS DU RIBAYROT

PREAMBULE

A travers son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a inscrit l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement des circuits alimentaires de proximité parmi ses priorités.

Notamment, elle souhaite proposer un accompagnement spécifique aux porteurs de projets en production maraichère, fruitière et horticole, à travers la création d'un Espace Test Agricole (ETA) sur le territoire narbonnais afin de répondre à la demande locale en forte croissance.

Cette réflexion est le fruit d'un travail collectif associant le CFPPA des Pays d'Aude, la Chambre d'Agriculture de l'Aude, l'ADEAR de l'Aude, l'espace test Graines de Paysan et la SAFER.

Après plusieurs années de recherche, le Grand Narbonne s'est ainsi porté acquéreur en novembre 2018, du domaine des jardins du Ribayrot, une ancienne exploitation maraichère tombée en déshérence, située aux portes de la ville de Narbonne.

Les porteurs de projet devront, après en avoir pris connaissance, s'engager à respecter ledit règlement.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement et de travail en collectif de l'espace test agricole (ETA) du domaine des Jardins du Ribayrot. Il s'applique à tous les porteurs de projet (PP), à la personne référente et aux intervenants de l'espace test.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT EN COLLECTIF

2.1 Personne référente du lieu test et des porteurs de projet en test

La personne désignée sera garante du bon fonctionnement de l'ETA et du parc matériel, sera

l'interlocutrice des PP au quotidien et assurera une présence régulière sur le site.

Désignation de la personne référente :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Structure :

.....

Contacts mail :

.....

Contacts tél :

.....

La personne référente est chargée, en lien avec les PP en test, de la gestion des espaces communs.

Elle est garante du respect du présent règlement intérieur.

2.2 Outils de fonctionnement en collectif du lieu test

En complément du règlement intérieur et en concertation avec les PP, la personne référente proposera des outils de fonctionnement en collectif et pourra travailler sur des règles de vie en commun qui seront réévalués à l'arrivée de chaque nouveau PP.

Les PP s'engagent à utiliser ces outils de fonctionnement en commun.

Les outils de fonctionnement de l'ETA pourront être des tableaux, des registres, des plans d'organisation ou autres.

La personne référente s'engage aussi à proposer des outils de communication comme par exemple des tableaux d'affichage, des fiches méthodologiques et des procédures, afin de permettre une bonne communication interne dans l'ETA, la circulation de l'information, le fonctionnement de l'espace-test,...

2.3 Actions internes et temps collectifs

➤ Les réunions

Pour le bon fonctionnement du site, la personne référente pourra organiser des réunions, autant que nécessaires.

Les porteurs de projet s'engagent à y participer, sauf justification motivée.

➤ *L'entretien du site et chantiers collectifs*

En lien avec la personne référente, les porteurs de projet s'engagent à participer aux tâches communes d'entretien du site, d'entretien du matériel agricole et de nettoyage des locaux.

Des chantiers collectifs pourront également être organisés.

➤ *Les autres temps collectifs*

La personne référente pourra organiser des temps d'interconnaissance, des occasions mobilisatrices (apports techniques, visites d'expériences, témoignages d'expériences collectives réussies).

Elle devra adapter les temps collectifs proposés à l'agenda des porteurs de projets (saison, jours/horaires/fréquence).

ARTICLE 3 : UTILISATION DES EQUIPEMENTS EN COMMUN

3.1 Locaux et équipements communs

➤ *Liste*

Les locaux et équipements du lieu test des jardins du Ribayrot se composent de :

- D'un bâtiment avec cuisine et bureau équipé du matériel de bureautique de base (téléphone, ordinateurs, imprimante)
- D'un lieu stockage et d'entretien du matériel (atelier),
- D'un lieu de conditionnement et stockage des légumes. Il se compose d'une chambre froide et d'un lieu de conditionnement à température ambiante
- D'un espace de rangement individualisés et des parties communes
- D'un espace vestiaire et sanitaire
- D'un local de produit phytosanitaire
- D'une station de lavage,
- D'une serre de rangement du matériel,
- D'équipements de cuisine
- D'équipement de bureautique
- De système d'irrigation et station de pompage

➤ *Règles applicables à l'utilisation des locaux et équipements*

Les locaux devront être fermés à clé, en fin d'utilisation, pour prévenir des vols.

Les porteurs de projet et la personne référente s'engagent à économiser l'électricité en réduisant par exemple l'éclairage intérieur et en éteignant les équipements électriques.

Les porteurs de projet doivent contribuer à la propreté générale des locaux et des équipements.

➤ *Règles applicables au local phytosanitaire*

Le local phytosanitaire devra être fermé à clef, aéré et ventilé (points haut et bas), présenter une installation électrique conforme à la norme (NF-C 15-100) et avoir des portes ouvrant vers l'extérieur. Aucun produit destiné à l'alimentation humaine ou animal ne doit y être introduit. Les produits doivent être conservés dans leur emballage d'origine, bien fermé et avec étiquettes, pour éviter les confusions.

➤ *Règles applicables à la chambre froide*

Si la chambre froide n'est pas utilisée, les porteurs de projet s'engagent à l'éteindre.

Lors de son utilisation, les porteurs de projet et la personne référente doivent être vigilants aux écarts de température, d'hygrométrie et d'aération.

Les chambres froides sont équipées d'un thermomètre extérieur à lecture directe. Les porteurs de projet ou la personne référente devront effectuer des relevés de température régulièrement et les conserver trois mois en archives.

Des zones devront restées inoccupées afin de permettre un accès à l'ensemble des stocks de la chambre froide.

➤ *Règles applicables aux locaux de stockage*

Les différents produits et productions ne devront pas être mélangés pour éviter les risques de contamination.

Les porteurs de projet devront être vigilants à ne pas encombrer le local et à libérer des zones de passage.

➤ *Règles applicables au vestiaire*

Un vestiaire dédié au rangement des effets personnels des porteurs de projet et de la personne référente sera mis à leur disposition.

Afin de maintenir le lieu propre, les porteurs de projet et la personne référente devront enlever leurs chaussures de travail à l'entrée.

➤ *Règles applicables à la station de pompage*

Les règles de la station de pompage sont définies par la personne référente en lien avec les PP.

Les porteurs de projet s'engagent à être économe en eau et à respecter les périodes de chômage du canal.

3.2 Matériel mis en commun

➤ Liste

La liste du matériel, propriété du Grand Narbonne, qui sera mis à disposition aux porteurs de projet est listé en Annexe X

➤ Emprunt du matériel

Pour emprunter le matériel listé en Annexe X, le porteur de projet doit à l'avance s'inscrire dans un tableau ou tout autre outil pour le réserver. Un tour de rôle équitable pourra être établi à l'avance. Les porteurs de projet restent libres de s'arranger entre eux.

➤ La fin d'utilisation

Le matériel devra être remis en l'état et à sa place à chaque fin d'utilisation. Un plan d'organisation sera affiché, définissant la place de chaque outil dans les locaux concernés.

Une fois remis à sa place, le porteur de projet devra remplir un carnet et vérifier :

- Le niveau d'essence pour certains matériels
- Les niveaux (selon outils)
- L'absence d'anomalie sur le matériel

A titre d'exemple, sont considérées comme anomalies l'absence de goupille sur un outil attelé, une fissure sur un matériel, dans un masque de protection ou sur un carter de moteur, la présence suspecte de liquide à terre ou près d'un véhicule, une fumée ou jet d'eau anormal, un voyant allumé sur un tableau de bord, etc...la liste n'est pas limitative.

Pour le tracteur et le motoculteur, le plein d'essence devra être fait lorsque le réservoir atteindra le dernier tiers.

Les niveaux d'essences et les anomalies ainsi que les noms des utilisateurs et dates de l'utilisation devront être notés dans un registre ou carnet prévu à cet effet.

Les dates des entretiens et maintenances ainsi que les actions effectuées devront être obligatoirement écrites dans ce même carnet ou registre.

➤ L'utilisation du matériel en dehors de l'ETA et prêt de matériel

Le prêt de matériel à une personne ne faisant pas partie de l'ETA ou de l'utiliser en dehors du site n'est pas autorisé sauf dérogation demandée au Grand Narbonne.

L'utilisation de matériel est possible entre les lieux test

➤ Entretien et maintenance du matériel

Les opérations d'entretien et de maintenance du matériel sont soit :

- Effectuées par une personne extérieure
- Effectuées par les PP

Un tour de roulement d'entretien du matériel doit être défini par les porteurs de projet avec l'aide d'outils proposés par le référent du site.

Les réparations importantes ne peuvent être entreprises qu'après l'accord du responsable du matériel ou du Grand Narbonne. Une réparation importante exécutée sans l'accord du responsable, restera à la charge du porteur de projet qui l'aura entreprise.

Une réparation provenant d'une faute de conduite, sera à la charge du porteur de projet qui devra mobiliser son assurance personnelle, à moins que le Grand Narbonne n'en décide autrement.

➤ Panne d'un outil en cours d'utilisation

Lorsque le matériel tombe en panne, le porteur de projet doit en aviser la personne référente du site.

ARTICLE 4 : GESTION ENVIRONNEMENTALE DU SITE

4.1 Respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique

L'ensemble des terres de l'ETA étant certifié en agriculture biologique, les PP s'engagent à en respecter le cahier des charges.

4.2 Gestion des déchets

Les dépôts d'ordures ou détritiques dans l'espace test sont interdits en dehors des poubelles prévues à cet effet. Le tri sélectif devra être réalisé.

Le déversement de toutes matières usées, résidus fermentes cibles ou substances solides ou liquides toxiques ou inflammables dans le milieu naturel est interdit ainsi que le brûlage sur le site.

La création d'une aire de compostage est autorisée sur le site.

Les déchets dangereux doivent être séparés des autres déchets puis éliminer dans des installations autorisées et agréées par l'État.

4.3 Gestion des ressources

Les porteurs de projet s'engagent à être économe en eau et électricité.

ARTICLE 5 : ACTIVITES SUR L'ETA

5.1 Activités autorisées

Sont autorisées sur l'ETA :

- Les cultures maraichères annuelles
- Le lavage et le stockage des récoltes
- Les activités de conditionnement des récoltes

5.2 Activités soumises à l'approbation du comité de pilotage

Les activités suivantes sont soumises à l'approbation du comité de pilotage :

- La transformation des productions présentes sur le lieu test
- Les activités d'élevage complémentaires à la production maraichère (traction animale, petit élevage, etc.)
- La plantation de culture pérenne
- La mise en place d'installations (aire de compostage, palissage, abris, petites serres)

5.3 Activités interdites

Sont interdites :

- La vente sur place (l'ETA est en zone inondable)
- L'affichage
- La mise en place d'installation qui serait soumise à une autorisation d'urbanisme
- Les installations et aménagement qui nuirait à l'écoulement des eaux

ARTICLE 6 : ACCES

6.1 Modalités d'accès pour les porteurs de projets et les intervenants locaux

Les porteurs de projet peuvent circuler librement dans l'enceinte de l'exploitation agricole, ses dépendances et annexes bâties et non bâties ainsi que ses abords entre 6h30 et 22 h, sauf dérogation. Option 2 : L'ETA sera ouvert 24h/24 aux porteurs de projet ? Néanmoins, il est interdit aux PP de dormir dans les locaux.

Un jeu de clés du portail et des bâtiments sera attribué à chaque porteur de projet à son arrivée sur le test. Il devra être rendu au Grand Narbonne lors de la fin de la convention.

Alarme dans les bâtiments ? => code donné aux PP ? Obligation de mettre l'alarme tous les soirs (au départ du dernier PP sur le site)

6.2 Organisation de visite

Des personnes externes à l'ETA, tels que des élus ou des techniciens, sont susceptibles de visiter le site sur approbation ou invitation du Grand Narbonne ou de la personne référente.

Les porteurs de projet devront en être conscients.

6.3 Modalités d'accès pour les personnes extérieures à l'ETA

L'accueil des fournisseurs, réparateurs ou tout autre intervenant sera réalisé par la personne référente sur ses jours de présence.

Les visites d'autres personnes extérieures seront soumises à l'approbation du Grand Narbonne. Les dates et horaires d'ouverture de l'exploitation aux usagers extérieurs à l'ETA sont définies par le référant de l'ETA.

En dehors de ces horaires, il convient de signaler toute venue au Grand Narbonne, ou au personnel de l'exploitation.

6.4 Parkings et voiries

Les véhicules des personnels et porteurs de projet doivent rouler au pas et stationner sur les parkings prévus.

L'espace test n'assure pas le gardiennage des véhicules, les sinistres restent à la charge du propriétaire et de son assurance. Le propriétaire du véhicule devra s'assurer que son véhicule est bien fermé et que ses biens ne sont pas exposés à la vue de tous.

Le code de la route est applicable dans l'espace test, la vitesse est limitée à 30 km/h pour tous les usagers. Ceux-ci devront rouler au pas aux abords d'entrées de bâtiments.

ARTICLE 7 : REGLES DE CONDUITE ET SECURITE

7.1. Procédure en cas de menace ou d'atteinte grave à l'ordre public

En cas de menace ou d'atteinte grave à l'ordre public dans l'enceinte, les abords ou sur les installations de l'exploitation agricole, le Grand Narbonne pourra en cas d'urgence prendre les mesures qu'il juge utiles, dans le respect de la légalité, notamment interdire l'accès aux installations à toute personne relevant ou non de l'ETA.

Par menace ou atteinte grave à l'ordre public, il faut entendre notamment les risques sanitaires, les actions individuelles ou collectives de tiers.

7.2. Les interdictions

➤ *Les interdictions d'usage, de port ou de consommation*

Il est interdit d'introduire et consommer des produits psychoactifs. De façon générale, la consommation d'alcool est interdite sauf lors de moment de convivialité soumis à l'approbation du Grand Narbonne.

➤ *Les interdictions d'accès*

Les personnes extérieures à l'établissement ne peuvent accéder à l'exploitation sans la présence d'un accompagnant (Grand Narbonne, salarié de l'exploitation). Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucune personne extérieure à l'établissement n'est autorisée à entrer dans les lieux concernés par une interdiction d'accès (voir 6.1.).

➤ *Autres interdictions*

Il est interdit de :

- Bloquer les issues de secours ou autres issues pouvant être utilisées par les différentes personnes présentes sur le site
- D'utiliser les locaux et parties communes à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés
- De déposer ou d'entreposer du matériel de quelque nature que ce soit dans les parties communes non destinées à cet effet

7.3 Fonctionnement des alarmes

Le bâtiment dispose d'un dispositif d'alarme manuelle.

Les chambres froides disposent d'un système d'alarme permettant de contrôler en temps réel la température l'humidité.

7.4 Point de rassemblement

En cas de problèmes, l'ensemble des personnes présentes sur le site doivent se rassembler au point de rassemblement indiqué sur le plan de repérage. Un comptage est alors effectué.

7.5 Les consignes en cas d'événement grave

➤ *L'incendie*

- *Prévention du risque:*

Les porteurs de projet doivent exercer une grande vigilance vis à vis des risques liés aux

particularités de l'exploitation (exemples : carburants, produits phytosanitaires, produit d'entretien...)

L'utilisation de briquets, allumettes, cigarettes leur est strictement interdite dans les locaux de l'exploitation. Néanmoins, il est autorisé de fumer sur les parties extérieures du site.

Il est obligatoire de jeter les mégots dans les cendriers situés à l'extérieur.

Ils doivent participer avec toute l'attention requise aux différentes actions de prévention mises en place à leur intention et en particulier aux exercices périodiques d'évacuation.

- *Conduite à tenir en cas d'incendie:*

En cas d'incendie, les porteurs de projet doivent se conformer aux indications portées sur les plans d'évacuation affichés dans les différents endroits du centre et aux consignes données par le personnel de l'exploitation.

➤ *L'inondation*

Si une alerte inondation est prévue, les porteurs de projet et la personne référente devront :

- relever les bâches des serres pour ne pas gêner l'écoulement des eaux,
- débrancher l'ensemble des équipements,
- rassembler le matériel dans le hangar
- ne pas se rendre sur l'espace test le jour de l'inondation.

En cas d'inondation, toutes les personnes présentes sur l'ETA devront se mettre à l'abri dans l'enceinte de l'ETA et s'installer en hauteur. L'évacuation du lieu n'a lieu qu'en cas de grand danger.

Toutes personnes présentes sur le site doit se tenir informé et doit respecter les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Les secours ne devront être appelés qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

➤ *L'accident*

En cas d'accident ou de risque imminent, il convient de prévenir immédiatement les services de secours (infirmière du LPA 309, pompiers 18 ou 112, SAMU 15 ou 112, centre anti-poison de Narbonne 04 91 75 25 25) ; numéros affichés au bureau d'exploitation, ... et dans le local phytosanitaire.

Un téléphone est disponible sur chacun des sites avec affichage des consignes en cas d'urgence.

➤ *Plan particulier de mise en sécurité*

Le document traitant du plan particulier de mise en sûreté, acte n° 2006-54, est la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une

situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Le lieu de rassemblement de l'exploitation est la /le X. La mallette de première urgence se trouve dans le local X à gauche/droite en entrant ?

7.6 Consignes de sécurité particulières

➤ Animaux

La présence d'animaux est autorisée sur l'espace test si et seulement si ils ne dérangent pas le bon fonctionnement de l'espace test, ne mettent pas en danger les autres porteurs de projet et le personnel. De plus, le propriétaire s'engage à conserver un site propre.

Leur présence est soumise à l'approbation de la personne référente ou du comité de pilotage.

Option 2 : Les animaux sont formellement interdits sur l'espace test ?

➤ Consignes de sécurité particulières à certains biens

Les porteurs doivent respecter les recommandations d'utilisation et les consignes de sécurité propres à chaque bien, dispensées par le Grand Narbonne.

En cas d'utilisation de matériel en groupe et pour éviter tout risque d'accident, les non-utilisateurs devront se tenir à une distance suffisante définie selon l'outil par la personne encadrante.

Le port d'équipement de protection sera obligatoire pour l'usage de certains outils, défini par la personne encadrante.

Les cheveux longs doivent être attachés pour éviter qu'ils ne se prennent dans les pièces en mouvement. Les tenues vestimentaires non adaptées (amples, etc.) sont également interdites.

• *Véhicules agricoles*

Les consignes suivantes qui seront répétées par le personnel encadrant doivent être respectées par chaque usager :

Ne pas se tenir sur le marche-pied d'un tracteur en marche,

Ne pas monter sur un porte-outil,

Ne pas monter sur une remorque attelée à un tracteur en mouvement,

Ne pas monter sur les attelages,

Se tenir éloigné de toute machine qui manœuvre, ou équipement en fonctionnement à mouvement rotatif...

Utiliser les outils pour leur usage de base.

L'utilisation des machines dangereuses est interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

• *Produits dangereux*

Les produits dangereux tels que les produits phytosanitaires, les produits d'entretien ou les divers intrants seront stockés dans des locaux respectant des conditions précises définies par la réglementation.

En cas d'utilisation de ces produits, les porteurs de projet devront respecter les protocoles, les modes opératoires et les consignes de sécurité données par l'encadrant (notamment celles concernant le port des équipements de protection individuelle : gants, lunettes, masque, combinaisons.)

7.7 Prévention des vols

Les porteurs de projet s'engagent à fermer les locaux et le portail à clé, à éteindre les lumières et allumer l'alarme avant de quitter l'ETA, chaque soir.

Les porteurs de projet s'engagent à ne pas amener d'objet de valeur sur le site.

Le Grand Narbonne ne pourra pas être tenu responsable de vols d'effet personnel ou professionnel.

7.8 Affichage

L'affichage est soumis à l'autorisation de la personne référente et du Grand Narbonne. L'ETA n'est pas un lieu de revendication.

7.9 Connexion WIFI

L'espace test fournit un accès wifi. L'utilisation est comprise pour les porteurs de projet, la personne référente et les membres du comité de pilotage de l'ETA. L'utilisateur s'engage à utiliser la charte internet du Grand Narbonne dont il acceptera les termes. Il ne doit pas utiliser ce service à des fins illégales.

7.10 Consignes d'hygiène

Un entretien et un nettoyage des locaux et des équipements doivent être faits régulièrement par les porteurs de projet et la personne référente.

Il est interdit d'uriner dans les parties extérieures de l'ETA, des sanitaires sont prévus à cet effet.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Des adaptations, modifications peuvent être proposées par la personne référente, les porteurs de

projet ou des intervenants locaux et seront soumises à l'approbation du comité de pilotage de l'espace test.

**ARTICLE 9 : RESOLUTION DES CONFLITS
OU MANQUEMENTS AU REGLEMENT
INTERIEUR**

En cas de conflit, une résolution à l'amiable avec appui de la personne référente sera faite. Sinon une personne tierce pourra être proposée.

**ARTICLE 10 : CONDITIONS
D'APPLICATION DU PRESENT
REGLEMENT**

En signant son contrat CAPE et le présent règlement, le bénéficiaire accepte de respecter les conseils et directives donnés par le Grand Narbonne. En cas d'inexécutions ou de mauvaises exécutions répétées des instructions et conseils prodigués par la couveuse, le comité du pilotage pourra se prononcer sur une éventuelle rupture du CAPE après audition du bénéficiaire du CAPE.

Des pénalités pourront être appliquées au contrevenant au règlement après concertation avec les membres du comité de pilotage.

Article 11 : AVENANTS – RESILIATION

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, soumettant un projet d'avenant sous forme écrite. L'autre partie dispose d'un délai d'un mois pour y répondre. A défaut de réponse dans ce délai, le projet d'avenant sera considéré comme refusé.

La présente convention pourra être résiliée, à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, formulée par écrit. L'autre partie dispose d'un délai d'un mois pour y répondre. A défaut de réponse dans ce délai, la demande de résiliation sera considérée comme acceptée.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à leurs obligations respectives, après mise en demeure restée infructueuse au-delà de quinze jours.

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Horticulture Spécialisation / option : Ingénierie des Productions et Produits Horticoles Enseignant référent : Emmanuel GEOFFRIAU
Auteur(s) : Caroline TORNES Date de naissance* :08/06/1995	Organisme d'accueil : Le Grand Narbonne Adresse :30 Avenue du Dr Paul Pompidor, 11100 Narbonne
Nb pages : Annexe(s) :	
Année de soutenance : 2019	Maître de stage : Claudine VIBERT
Titre français : Le foncier, clé de voûte du développement d'une offre alimentaire locale sur le Grand Narbonne : une amorce de dynamique à travers la revalorisation de deux friches agricoles Titre anglais : The land, keystone of the development of a local food supply on the Grand Narbonne: a beginning of dynamics through the revaluation of two wastelands	
Résumé : L'alimentation est une thématique majeure dont les politiques publiques se sont emparées. Le Grand Narbonne, communauté d'agglomération, a développé deux projets en vue de mettre en place un Projet Alimentaire Territorial. Au travers de la création d'un Espace Test Agricole et d'un pôle agro-écologique, la collectivité souhaite accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs, identifiée lors du diagnostic agricole comme un levier d'action permettant de diversifier l'agriculture et améliorer l'approvisionnement en restauration collective. L'état des lieux du territoire, proposé dans ce mémoire, permettra d'identifier les freins et opportunités pour mettre en œuvre des systèmes alimentaires durables. Les stratégies de co-construction des projets, appréhendés au cours du stage, sont également présentées, amenant à une réflexion sur leurs effets tremplin.	
Abstract Food is a major theme that public policies have seized. The Grand Narbonne, agglomeration community, has developed two projects in order to set up a Territorial Food Project. Through the creation of an Agricultural Test Space and an agro-ecological center, the community wishes to accompany the installation of new farmers, identified during the agricultural diagnosis as a actuating lever to diversify agriculture and improve catering supplies. The inventory of the territory, proposed in this thesis, will identify the obstacles and opportunities to implement sustainable food systems. The co-construction strategies of the projects, apprehended during the internship, are also presented, leading to a reflection on their springboard effects.	
Mots-clés : Key Words:	

**Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires*